



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences  
et de l'environnement

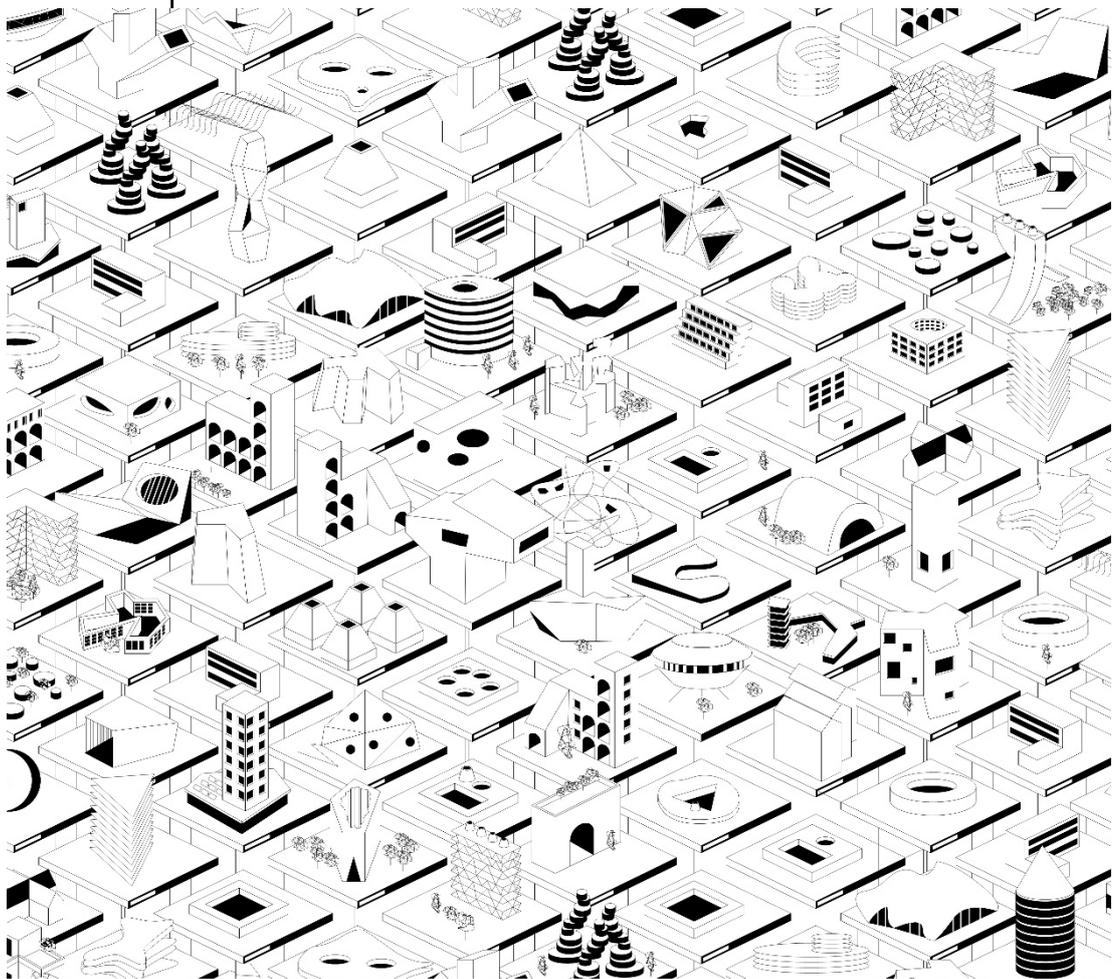
## Master of Science in Geography

### **Structure du champ de production culturelle du concours d'architecture suisse romand**

Identification et discussion des dynamiques d'inclusion/exclusion

Martin Peikert

Sous la direction du Prof. Jean Ruegg (UNIL)



## **Structure du champ de production culturelle du concours d'architecture suisse romand**

Identification et discussion des dynamiques d'inclusion/exclusion

*Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou de diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.*

Résumés .....	7
Français .....	7
English .....	7
PROPOS INTRODUCTIFS.....	8
Rappel des modes de fonctionnement.....	8
Types de mises en concours.....	10
PROBLEMATIQUE.....	11
REVUE DE LITTERATURE.....	13
Croyances reliées au concours d'architecture ouvert.....	14
L'approche du champ de production culturelle.....	15
Les implications du champ de production culturelle en architecture.....	17
Le concours en action.....	19
Le concours entre-monde.....	19
De l'auteur au réseau.....	20
L'isolement ou l'incapacité à mobiliser le réseau.....	22
L'auteur comme construit expérientiel.....	24
Mobiliser la multitude – améliorer les pratiques.....	25
Transformer la quantité en qualité.....	26
Le cercle de la distinction.....	28
POSITIONALITE & INTUITIONS .....	29
Hypothèses de départ – Structuration du champ.....	29
CADRE THEORIQUE.....	31
La matérialité du champ de production.....	31
Plusieurs mondes en présence.....	32
Agent et/ou Acteur.....	33
METHODOLOGIE.....	34
VOLET QUANTITATIF .....	36
Libellés.....	36
Ordres de grandeurs des rôles.....	36
Pratiques dispersées.....	38
Catégorie 1 – Les prolifiques.....	38
Catégorie 2 – Les éminents.....	39
Catégorie 3 – La multitude.....	39
Catégorie 4 – Les isolés.....	40
Identification des lauréats.....	40
Précision sur les seconds clusters d'affectation.....	41
Les Eminents.....	41
La Multitude.....	42
Les Isolés.....	42

Les Prolifiques.....	43
Répartition des lauréats dans les catégories précisées par les doubles affiliations .....	43
Stratification du champ – une modélisation.....	45
Stratification du champ – premier constats .....	46
1 <sup>er</sup> MOMENT D’EXCLUSION/INCLUSION : L’avant concours .....	47
Savoir participer.....	47
Diffusion.....	47
Lecture du contexte.....	48
Anticiper le volume des propositions concurrentes .....	49
Lire la composition du jury .....	50
Synthèse – une difficulté à lire les contraintes implicites .....	51
Vouloir participer .....	52
La compétition .....	52
Garder une pratique à jour .....	54
Gérer la complexité .....	55
Accéder au statut d’auteur.....	56
Se distinguer.....	58
Etre proche du but.....	59
Accéder à la commande publique .....	59
Attirer les jeunes architectes.....	61
Synthèse – Vouloir.....	61
Pouvoir participer .....	62
Possession et maîtrise des moyens de production .....	62
Posséder les ressources économiques .....	64
Posséder les ressources expérientielles.....	66
Mobiliser des allié.e.s .....	69
Synthèse.....	70
Synthèse – Obstacles et facilitateurs avant participation.....	72
2 <sup>ème</sup> MOMENT D’EXCLUSION : LE JUGEMENT.....	73
Les tours d’élimination.....	73
L’architecte, acteur clé du premier tour d’élimination .....	75
Composition des jurys.....	79
Composition des jurys – une sous-représentation de femmes .....	82
Les deuxièmes et troisièmes tours d’élimination .....	83
De l’utilité de l’écarté.....	87
Synthèse des observations sur le jugement .....	90
3 <sup>ème</sup> MOMENT D’EXCLUSION – Le rapport du jury .....	91
Rapport du jury : Structure.....	92
Rapport du jury : Critiques exclusions/inclusions .....	93
Rapport du jury : Justification .....	95
Médiatisation des projets.....	96

Planche des prix – Aspects symboliques .....	100
Planche des prix – Distribution des ressources économiques .....	102
4 <sup>ème</sup> moment d'exclusion : Le vernissage, un chemin de traverse vers la critique.....	105
Vernissage – Obstacles à la participation .....	108
Vernissage – Deux représentations de la critique.....	109
Le vernissage comme filtre - Synthèse.....	112
5 <sup>ème</sup> moment d'exclusion : La construction du réel .....	113
Synthèse chronologique de l'exclusion .....	117
Discussion des résultats .....	123
LIMITES .....	127
Et les procédures sélectives ?.....	129
BIBLIOGRAPHIE (Ressources primaires) .....	131
Ressources documentaires (Ressources secondaires) .....	135
15.0 Acteurs ayant participé aux entretiens .....	181
Liste des tableaux .....	182
Liste des figures .....	182
18.0 Liste des items .....	183
Annexes.....	186
Retranscription vidéo de « Concours Suisse ».....	186
Intervenant.e.s :.....	194
Protocole de récolte et traitement des données .....	195
Scrapping manuel.....	195
Nettoyage et préparation des données .....	196
Agrégation.....	196
Traitement.....	196
Cluster Hiérarchique.....	196
K-Means Clustering.....	197
Indice de silhouettes des clusters.....	197

## Résumés

### *Français*

Le concours d'architecture en Suisse affiche une multiplicité de facteurs qui le rendent exceptionnel : une ouverture quasi-totale aux praticiens issus de l'étranger ainsi qu'aux jeunes études, un grand nombre de procédures lancées en rapport à la taille du pays ainsi qu'un recours prépondérant aux procédures ouvertes achèvent de faire apparaître la Suisse comme terre propice à l'émergence de nouveaux courants et acteurs. Professionnels médiatiques comme maîtres de l'ouvrage sont en accord sur ce point : le concours d'architecture suisse est un bien culturel facteur d'excellence devant être reconnu, protégé, reproduit et ce notamment pour la qualité des ouvrages qu'il serait en mesure de faire émerger. Mais quelles sont les externalités de cette exceptionnalité ? Quels sont les réseaux d'acteurs qui permettent de porter cette institution et dans quelles mesure ces derniers sont-ils en mesure de valoriser leur apport ?

L'objectif du présent travail sera d'identifier et renseigner, dans un premier temps, la hiérarchie d'acteurs-architectes qui viennent à interagir au sein du concours d'architecture ouvert. Dans un deuxième temps, le suivi des acteurs permet d'identifier les dynamiques propres à l'inclusion et à l'exclusion des praticiens au sein de cette hiérarchie.

### *English*

The architecture competition in Switzerland displays a multiplicity of factors that make it exceptional: almost complete openness to practitioners from abroad as well as young professionals, a large number of procedures launched relative to the size of the country, and a predominant use of open procedures. These factors contribute to Switzerland being seen as a fertile ground for the emergence of new trends and actors. Both media professionals and authorities agree on one point: the Swiss architecture competition is a cultural asset that should be recognized, protected, and replicated, particularly for the quality of the projects it can bring forth. However, what are the externalities of this exceptionalism? What networks of actors support this institution, and to what extent are they able to enhance their contributions?

The objective of this study is to identify and document, firstly, the hierarchy of architect-actors who interact within the open architecture competition. Secondly, by tracking the actors, it aims to identify the dynamics of inclusion and exclusion of practitioners within this hierarchy.

## **PROPOS INTRODUCTIFS**

Le présent travail traite spécifiquement de la procédure du concours d'architecture ouvert telle qu'elle est pratiquée en Suisse francophone. Les observations, statistiques et conclusions présentées sont circonscrites aux cantons de Vaud, Genève, Jura, Neuchâtel et Valais.

### **Rappel des modes de fonctionnement**

Le fonctionnement des concours d'architecture ouverts en Suisse peut varier en fonction des organisateurs et des règles spécifiques de chaque concours. Cependant, voici les étapes générales qui sont souvent suivies :

- 1) Annonce du concours : Les organisateurs annoncent le concours d'architecture ouvert au public, généralement par le biais de publications en ligne ou de médias spécialisés en architecture. L'annonce se fait sous la forme d'un cahier des charges incluant des informations sur le mandat, les critères de participation, les récompenses et les dates limites de dépôt.
- 2) Inscription : Les participants intéressés s'inscrivent au concours en renseignant la raison sociale de leur entreprise, leur statut légal et en attestant du paiement des cotisations sociales. Dans certains cas, il peut y avoir des frais d'inscription lorsqu'une maquette est exigée par les organisateurs. Dans le cas où le candidat soumet une proposition de projet, ce dernier se verra accorder un remboursement des frais d'inscription, en principe 300.- .
- 3) Questions : Les participants inscrits peuvent interroger le jury avant de rendre leur proposition. Ils envoient leurs questions écrites aux organisateurs qui les transmettent au jury. Les réponses sont publiées sur le site SIMAP<sup>1</sup> et sont rendues disponibles pour l'ensemble des candidats.
- 4) Retrait de la maquette : avec le bon de participation qui leur est remis par les organisateurs, les candidats peuvent retirer une base de maquette sur laquelle ils pourront insérer une modélisation de leur proposition.
- 5) Réception du dossier de candidature : Les participants soumettent leur dossier de candidature, qui peut inclure des esquisses, des dessins, des plans ou des modèles de leur proposition. Les livrables sont précisés dans le cahier des charges, en principe le jury ne reçoit pas les livrables additionnels.
- 6) Jugement : Les propositions sont examinées par un jury composé d'architectes, de professionnels de l'industrie et d'experts. Aux

---

<sup>1</sup> Système d'Information sur les MArchés Publics suisses, plateforme en ligne permettant la mise en relation et la communication entre les clients et les soumissionnaires.

professionnels, s'ajoutent en principe des jurés non-professionnels qui représentent parfois le MO, les utilisateurs ou les riverains. Le jury évalue les propositions en fonction des critères énoncés dans les règles du concours. Les us et règlements varient en fonction des cantons et des communes, il est cependant commun que la moitié du jury soit composé d'architectes indépendants du maître de l'ouvrage (MO) et l'autre moitié de non-professionnels. Les jurés sont rémunérés pour leur participation. A l'issue du jugement, le jury peut accorder des prix pour récompenser les candidats qu'il identifie comme remarquables.

- 7) Phases additionnelles : Il n'est pas rare d'observer des designs de procédure comportant plusieurs phases. Le jury sélectionne durant la première occurrence de jugement les propositions qu'il souhaite voir développées davantage. Les candidats sélectionnés se voient notifiés d'une critique exhaustive et sont alors priés de préciser certains éléments de leur projet. Les candidats participant à ces phases supplémentaires sont très souvent dédommagés.
- 8) Annonce des résultats : Les résultats du concours sont annoncés publiquement via la publication d'un document officiel : le rapport du jury. Les candidats non-primés se voient notifiés du moment et de la raison de leur écartement, les primés et les lauréats se voient notifiés les sommes qui leur sont attribuées.
- 9) Exposition des planches : Les organisateurs et le MO sont contraints par la réglementation édictée par la Société des Ingénieurs et Architectes (SIA) d'ouvrir un espace dans lequel l'ensemble des planches de concours sont exposées. La durée de l'exposition est variable mais ne dépasse usuellement pas les 10 jours ouvrables. Le lancement de cette exposition est traditionnellement assuré par un vernissage auquel sont invités candidats et jurés.
- 10) Réalisation : Dans certains cas, les organisateurs peuvent choisir de réaliser la proposition gagnante ou une version modifiée de celle-ci. Dans d'autres cas, les propositions peuvent être présentées à des clients potentiels qui cherchent à réaliser un projet.

## Types de mises en concours

La mise au concours d'un mandat d'architecte peut s'effectuer selon différents types d'organisations énumérés dans les normes SIA 142 et 143:

- La procédure ouverte à candidat unique ; les inscriptions sont ouvertes à l'ensemble des architectes diplômés en Suisse comme à l'étranger.
- La procédure ouverte à équipe pluridisciplinaire ; les inscriptions sont ouvertes à l'ensemble des architectes diplômés en Suisse comme à l'étranger. L'architecte est chargé de composer une équipe apprêtée en fonction des exigences du cahier des charges. Les organisateurs sont en mesure d'imposer la participation d'ingénieurs civils et techniques (CVSE), d'architecte du paysage, ...
- La procédure sur sélection ; avant la mise au concours, les architectes (ou équipes pluridisciplinaires) envoient un dossier de présélection attestant de leur expertise sur le type d'objet concerné. Le jury est chargé de sélectionner les candidats qu'ils jugent les plus aptes à la tâche. Cette sélection circonscrit une moyenne de 12 participants par concours.
- Procédure sur invitation ; les organisateurs et le jury sélectionnent une dizaine de bureaux à qui ils vont proposer de participer à un concours anonyme à une ou plusieurs phases.
- Mandat d'études parallèles (MEP) ; Seule procédure s'effectuant sans recours à l'anonymisation des candidats. Les organisateurs et le jury sélectionnent 4 à 6 bureaux pour participer. La communication entre les équipes est encouragée, elles présentent chacune leur projet devant les MO ainsi que leurs compétiteurs. Tous les bureaux participants sont rémunérés à même hauteur.
- 

Le présent travail entend étudier l'écosystème du concours ouvert, il présente toutefois quelques mentions des procédures « fermées » (sélection, invitation, MEP) notamment quand leur évocation permet d'effectuer des catégorisations entre acteurs dépendant de leur capacité d'accès.

## PROBLEMATIQUE

La Suisse, la France et l'Allemagne sont les pays qui ont le plus recours au concours d'architecture pour procéder à l'attribution de leurs mandats publics. Même si ces formes de mise en concurrence présentent des similarités, il existe une grande diversité de procédures pratiquées à l'intérieur même de ces trois pays. Ainsi, Biau et Sinéus (2017) évoquent le grand nombre de type de procédures qu'on peut assimiler à un concours : mandat d'étude parallèles, procédure sur invitation, procédure restreinte, concours d'idées, ... sont autant de design de procédures qui permettent de choisir un lauréat qui sera en mesure de traduire dans la réalité l'ouvrage qu'il a imaginé. Là où la Suisse possède une particularité notable, c'est dans le volume de concours qu'elle organise en « procédure ouverte » (79% pendant la période 2012-2016) (ibid.). Le recours à la procédure ouverte consiste principalement à ouvrir à l'ensemble des architectes diplômés à l'international, la possibilité de participer audit concours. Ce fonctionnement est inédit, les autres pays ayant recours aux concours ont tendance à privilégier l'organisation de procédures qui restreignent davantage le nombre de candidats entrants (type procédure sur sélection ou sur invitation). Le concours ouvert suisse jouit donc d'une particularité qui procède d'une forme de distinction dont les praticiens locaux semblent être particulièrement fiers : ce tropisme vers le concours ouvert permettrait à la profession d'être à la pointe de l'innovation sur les questions d'architecture et aux collectivités publiques de se doter de formes architecturales adaptées à leurs besoins. L'architecte cantonal vaudois le rappelle à l'occasion de chacun de ses commentaires dans les rapports du jury dont il a la charge : le concours d'architecture suisse est un bien culturel qui serait même selon lui :

*« L'un des piliers de l'exemplarité architecturale »*, (Ventura, E. in Canton de Vaud, & E-AS SA. (2021)).

Mais quel est le prix de cette exemplarité ? Il est aujourd'hui difficile de renseigner avec précision les impacts du choix tacite de la procédure ouverte dans le contexte suisse – le type de bureaux et d'approches qu'elle tend à faire émerger autant que la qualité des interactions entre acteurs en son sein. De fait il n'existe aucune enquête faisant état du fonctionnement concret de l'écosystème du concours suisse, aucune statistique sérieuse sur le nombre de participants, aucune enquête qualitative permettant de renseigner les représentations des acteurs engagés dans la procédure. La seule instance de contrôle est celle de la Société des Ingénieurs et Architectes (SIA)<sup>2</sup> et de l'Observatoire des Marchés Publics romands

---

<sup>2</sup> Association professionnelle édictant les normes qui régissent le secteur de l'architecture et de l'ingénierie. Les normes peuvent . Elle agit également comme

(OMPR)<sup>3</sup> qui vérifient les différentes procédures avant qu'elles aient lieu pour attester de leur conformité aux normes qu'elle édicte – aucun contrôle ou observation à posteriori n'est systématisé.

La nature même de la compétition oriente le regard vers les lauréats, parfois sporadiquement vers les primés – un pan entier de participants n'ayant pas su convaincre les jurys semble n'avoir jamais existé lorsqu'on consulte les communications des professionnels, des maîtres de l'ouvrage ou de la presse. D'un côté les représentations des gagnants se voient médiatisées sous de multiples formes – articles, rétrospectives, distinctions, réalisations – tandis que de l'autre, l'immense majorité, sont placés (ou se placent) dans un mutisme qui tend à invisibiliser leur existence même. Une existence qui pourrait pourtant s'avérer moteur pour l'institution du concours.

Pourquoi alors le concours suisse présente-t-il la particularité d'ouvrir ses procédures ? Pourquoi inclure le grand nombre si c'est pour exclure la majorité de toute forme de valorisation ? Quels sont les impacts des exclusions générées par ce design de procédure ?

Ces questions constituent la base de la réflexion du présent travail. Son enjeu principal réside dans un double objectif : (1) renseigner les dynamiques qui incluent ou excluent les acteurs du concours ainsi que les régimes de justification mobilisés pour les expliquer ; (2) renseigner la distribution de ces expériences d'inclusion et d'exclusion et proposer une structure théorique modélisant la répartition de ces expériences. Cette double identification devra permettre de dresser un portrait des acteurs participant à l'institution du concours suisse et comprendre leurs rôles différenciés dans la prise de décision.

---

organisme de promotion de l'architecture, notamment par l'organisation de manifestations culturelles.

<sup>3</sup> Association émettant commentaires et recommandations sur la conformité des cahiers des charges de concours aux normes SIA

## REVUE DE LITTÉRATURE

Le concours d'architecture, malgré son rôle prépondérant dans la profession ne reste que peu étudié. L'une des difficultés majeures de son analyse réside dans le fait que, dans une majorité d'exemples, une partie du processus de décision s'opère à huis-clos tout en concernant des investissements publics importants qui pourraient sembler menacés par l'incursion d'un tiers issu du monde de la recherche. Une autre difficulté réside dans la nature polysémique du terme « concours d'architecture » qui, comme nous avons pu l'évoquer par les travaux de Biau & Sinéus (2017), revêt des formes différentes en fonction des régions géographiques et objets architecturaux concernés. Même au sein d'un seul espace géographique régit par les mêmes normes, une multiplicité de méthodes d'organisation qui affectent le déroulé de la procédure peut être observée. Malgré ces difficultés de définition du sujet d'étude et d'accès au terrain, des chercheurs issus de la profession d'architecte ainsi que des géographes et sociologues se sont penchés sur la question du concours pour tenter d'en comprendre les fonctionnements.

Les travaux de Strebel et Silberberger (2017) et de Chupin et al. (2016) représentent les deux grandes tentatives d'architectes pour de faire du concours un objet de recherche à part entière. Du côté des non-architectes, les sociologues Violeau et Lipstadt (Violeau in Mauger, 2006 ; Lipstadt, 2003), se sont intéressés à la question du concours comme condition d'accès au *champ de production culturelle* de l'architecture de commande publique.

Les pages qui suivent permettent d'identifier, à partir de la littérature scientifique, les concepts, les apports théoriques et les ressources documentaires utiles pour construire la problématique et le cadre théorique du présent travail.

## **Croyances reliées au concours d'architecture ouvert**

La Société des Ingénieurs et Architectes (SIA) publie ponctuellement des articles concernant les procédures de concours en Suisse romande. Elle a pour objectif, notamment, d'engranger un grand nombre des procédures ouvertes car elles permettraient, notamment :

- Le traitement équitable de tous les participants ;
- La transparence de la procédure ;
- Le jugement professionnel et impartial des projets en concurrence.

Dans un article de 2021 « Concours en Suisse romande : inventaire et pistes de renouvellement » (Frochaux,2021b), la « Tracés » publie une série de statistiques attestant des bienfaits de la procédure ouverte. Ainsi le concours est surtout envisagé comme une interface permettant l'émergence de ce que la SIA appelle « la relève » : « *Entre 2015 et 2020, sur près de 200 concours, 27 ont été remportés par des architectes de moins de 40 ans* » (Frochaux, 2021b,§2). Ici, l'article fait l'amalgame entre un indicateur : l'âge, et une position sociale : celle de faire partie de la « relève ». L'indicateur âge ne permet cependant pas de renseigner des origines économiques, sociales, genrées, raciales, etc... Il semble donc peu pertinent pour établir l'appartenance à une catégorie monolithique : il existe des bureaux tout à fait établis dirigés par des moins de 40 ans et des bureaux émergents dirigés par des plus de 40 ans. De plus, une difficulté supplémentaire émerge lorsque le bureau est constitué de plusieurs individus, auquel cas devrions nous faire la moyenne des âges ? L'idée semble statistiquement peu convaincante. L'un des objectifs spécifiques de l'enquête quantitative proposée dans ce travail sera notamment de proposer une classification basée non pas sur l'essence des acteurs mais sur la nature de leurs expériences de concours.

Un autre article justifie également la position de la SIA sur le concours ouverts avec les arguments suivants (Jauch-Stolz, 2019, §5-6) :

- Le concours est un outil de formation pour les jeunes architectes ;
- Le concours est un outil de diffusion des idées des jeunes architectes ;
- Le concours est un lieu de débat sur l'avenir de l'architecture ;
- Le concours est une culture, un sport constitutif de la profession, une tradition.

Ces mêmes arguments sont retrouvés en quantité dans de multiples communications, notamment d'associations chargées de promouvoir l'utilisation du concours (p. ex. « Le concours suisse », voir annexe « retranscription vidéo « Le concours suisse »).

Ne notons toutefois qu'aucune de ces justification n'est vérifiée par des observations quantitatives ou qualitatives et que les acteurs interrogés dans le cadre de maintes productions de la SIA et de « Le concours

suisse » (conférences, articles, enquêtes) semblent être issus du même monde social : celui des jurés professionnels officiant dans les cantons romands. L'enjeu du travail de recherche sera notamment de vérifier la validité des croyances véhiculées par ces différentes organisations.

## **L'approche du champ de production culturelle**

Lors des entretiens menés avec des représentants de la profession, un confrère m'a fait part de son étonnement lorsqu'il a reçu une facture de son médecin :

*« Je reçois une lettre, je me dis que c'est étrange parce que je ne suis pas allé chez le médecin depuis longtemps. J'ouvre la lettre qui s'avère, bien entendu, être une facture dont je découvre le montant : 7.-. Le motif de la facture ? Le médecin a ouvert mon dossier. Tu imagines si j'envoyais une facture à tous les maîtres de l'ouvrage pour qui j'ai concouru ? Même à raison de 7.- pour mes 500 heures de travail, ils ne me payeraient pas. Pourquoi sommes-nous les seuls à fonctionner comme ça ? »*

Cet architecte avait fait, sans en avoir réellement conscience, le même chemin de pensée que Bourdieu 20 ans plus tôt (1997). Pour faire état des particularités d'un monde social donné, il préconisait l'utilisation de la comparaison qui permet d'en identifier les spécificités. Cette réflexion n'est pas nouvelle. Dans son article traitant du champ de production culturelle de l'architecture, Lipstadt (2003) cite le fils du gagnant du concours pour le bâtiment du parlement anglais :

*« no one would think of inviting the Attorney General with eleven other leaders of the bar, to work out a case . . . nor would anyone expect to obtain the opinions and advice of twelve eminent physicians, in order that he might choose one . . . Architects are expected to do what no other profession would tolerate. »*(2003, p.396).<sup>4</sup>

Alors pourquoi les architectes acceptent ce que les autres refusent ? S'agit-il d'une affinité commune pour la souffrance ? Un désintérêt pour la question de leur propre survie ? Selon Lipstadt, cette particularité sociale serait le gage d'existence de ce que l'on appelle en sociologie un champ de production culturelle.

La notion de champ de production culturelle est assimilée par Bourdieu (1997) à un jeu relié tout particulièrement aux professions artistiques. Nous

---

<sup>4</sup>Traduction de l'auteur : « Personne ne penserait à inviter le procureur général avec onze autres procureurs pour instruire une affaire ... personne n'attendrait non plus de recueillir les opinions de douze éminents physiiciens afin d'en choisir le meilleur. On attend des architectes un travail qu'aucune autre profession n'accepterait de faire. »

verrons plus loin que l'analogie du monde de l'architecture au jeu ou au sport est fréquente. Pour fonctionner, ce jeu particulier a besoin d'un certain nombre de pièces.

D'abord, le jeu a besoin de joueurs que Bourdieu appelle les *agents*. Ces derniers se meuvent au sein d'un espace donné (*champ*) et motivent leurs actions par des croyances communes qui établissent la nécessité de jouer toujours davantage de parties (*doxa*) – Dans le cas du concours, ces raisons ont été évoquées au chapitre précédent.

L'attraction du champ, soit la capacité des règles du jeu à déformer le comportement des participants, au point de le rendre irrationnel pour des individus extérieurs, est appelée par Bourdieu et Lipstadt *l'illusio*. Elle est le moteur du champ, là où les agents vont trouver leurs raisons de jouer les uns contre les autres sans compter – *l'illusio* donnant à la fois des motivations personnelles et d'intérêt général. Le champ lui-même est à considérer comme un espace social au sein duquel se développent des rôles et relations qui lui sont spécifiques – si spécifique que le champ crée son propre capital, sa propre monnaie de jeu appelé *capital spécifique* à opposer au *capital fondamental* reconnu par la majeure partie des conatus humains du système terre soit le capital économique, social, culturel et symbolique. L'espace social observé est donc stratifié entre ceux qui ont peu et ceux qui ont tout. En son sein les individus et pratiques ne sont pas égales mais en constantes luttes pour les positions de pouvoir – « *The most general thing that can be said about a field is that it is a contest for authority over the field itself ; without this struggle, there can be no field.* »<sup>5</sup> (Lipstadt, 2003, p.398). J'évoquerai plus loin, par le biais du travail de Biau, la nature de ce capital spécifique dépendant des instances de consécration.

Les luttes observées ne sont pas sans objet, le corolaire de l'occupation d'une place de pouvoir coïncide avec une capacité relative à faire plier les règles et us en cours au sein du champ. Dans l'espace social du champ ont cours un certain nombre d'usages, de méthodes, de pratiques considérées comme pertinentes que Bourdieu appelle *l'espace des possibles* (1997). Selon lui, la lutte pour les positions de pouvoir a pour but l'adaptation de *l'espace des possibles* aux pratiques des agents puissants. La lutte serait donc une lutte pour l'autorité culturelle. L'espace des possibles est en constant mouvement, il s'adapte aux nouveaux acteurs puissants et parfois aux pressions extérieures exercées par d'autres champs.

---

<sup>5</sup> Traduction de l'auteur : « La chose la plus générale que l'on peut avancer sur le champ, c'est qu'il est une compétition pour l'autorité sur le champ lui-même. Sans cet affrontement, il ne peut y avoir de champ. »

C'est ainsi que la sociologie tente d'expliquer les comportements erratiques des architectes qui s'abiment sur les concours d'architecture sans jamais les gagner. Derrière une apparente irrationalité sur la question de la rentabilité économique se dissimulerait une rationalité dont la teneur ne serait identifiable que par les agents placés à l'intérieur du champ, à savoir par ceux qui jouent et qui voient un intérêt au désintéressement. La motivation des nouveaux arrivants relève donc d'un double désir ; d'abord celui de la reconnaissance des pairs puis celui de l'atteinte d'une forme de domination culturelle. Le but ultime d'un architecte, c'est de transformer le monde au gré de sa subjectivité.

## **Les implications du champ de production culturelle en architecture**

Le travail de Lipstadt sur le concours vise à en faire un objet d'étude à travers le cadre du champ de production culturelle. Elle avance une série d'exemples permettant de discerner la présence équivoque d'un champ de production.

Elle commence par faire mention d'un concours dont l'objet était la réalisation d'un mémorial pour les vétérans de la guerre du Vietnam aux Etats-Unis. Particularité de la procédure : 1421 concurrents proposent un projet. Lipstadt narre alors la manière dont les jurés ont été capable de distinguer, malgré l'anonymité requise selon les modalités du jugement, les propositions « amateurs » des propositions professionnelles tout en identifiant les approches des grandes écoles d'architecture de l'époque. Elle finit par rapporter les propos d'un membre du jury : « *what appeared to be expressed first was . . . architectural allegiance, rather than any interpretation of the memorial programme itself* ». <sup>6</sup> (Lipstadt, 2003, p.410).

Ce qu'elle démontre par cet exemple c'est l'existence effective d'un *espace des possibles* caractérisé par la mise en avant dans le jugement de certaines propositions au détriment d'autres parce que ces *autres* ne respecteraient pas les us imposés par le *pôle dominant du champ*. Nous retrouverons plus loin dans les résultats des traces similaires attestant de l'existence de plusieurs *espaces des possibles* reliés aux contextes géographiques au sein desquels s'inscrivent les procédures.

L'approche du champ de production nous force à déconstruire le rôle du juré comme une figure impartiale et objective : le juré serait ainsi pris dans les mêmes logiques que les concurrents. Il est souvent lui-même

---

<sup>6</sup> Traduction de l'auteur : « *Ce qui est apparu à la suite du jugement, ce qui a été exprimé c'était ... davantage une forme d'allégeance architecturale plutôt qu'une interprétation pertinente du programme* »

concurrent dans d'autres concours. Il serait un agent comme un autre, situé en position de pouvoir et conséquemment en mesure de déterminer la teneur de l'*espace des possibles*. Il en viendrait ainsi à pousser naturellement des propositions qui vont dans le sens de sa propre pratique et à écarter toute proposition qu'il juge étrangère. Nous vérifierons plus loin comment le positionnement d'un acteur entre le rôle de juré et de concurrent peut constituer un avantage significatif.

Pour Lipstadt, le moment du jury dépasse ainsi de loin l'enjeu du simple objet du concours. Il serait un moment d'affrontement entre acteurs en position de pouvoir pour l'*autorité culturelle*.

Même si l'*espace des possibles* est coloré par les allégeances de ceux occupant les places de pouvoir, Bourdieu n'exclut cependant pas des moments de renversements, caractérisés par l'humiliation des installés qui est concomitante à la consécration d'un profane. Une inversion de la gravité du champ qu'il appelle le *carnaval*. Ces épiphénomènes, dont Lipstadt énumère quelques exemples dont le musée juif à Berlin qui consacre Daniel Libeskind, fonctionneraient comme des moteurs de l'*illusio*. Grossi par la médiatisation et les débats houleux que le choix d'un tel objet suscite, le récit de la victoire de David sur Goliath apparaît de manière disproportionnée aux yeux des agents occupant des positions précaires. Si bien que l'exploit du jeune berger leur semble reproductible par l'unique force de leur volonté. Cette ouverture relative qui caractérise le champ sera notamment constatée par l'analyse quantitative menée plus loin.

L'approche du champ de production culturelle semble avoir fait ses preuves pour analyser finement les dynamiques des jeux de pouvoirs entre architectes. Une lacune subsiste cependant sur un aspect constitutif de la profession : celui de la matérialité. Quel est son rôle ? Comment s'insère-t-elle dans les logiques de jeux de pouvoir d'une profession dont la finalité est la construction même du réel ? Plus largement, la question du rôle des non-architectes (animés et inanimés) dans la définition des facteurs d'inclusion/exclusion reste peu abordée via le cadre du champ de production culturelle. Les architectes ne sont pas autonomes dans leur entreprise de construction du réel, ils doivent de plus en plus s'adjoindre l'aval d'autres agents situés hors-champ. La présence de ces acteurs placés au-delà de l'*illusio* et possédant leur propre rationalité force à creuser plus loin dans les ressources théoriques pour que soit prise en compte leur agentivité<sup>7</sup> dans les logiques d'inclusion/exclusion.

---

<sup>7</sup> Néologisme français traduit du concept d'« *agency* » désignant la capacité d'action d'un acteur au sein d'une structure sociale donnée. Un haut degré d'agentivité désignant un acteur autonome, un bas degré d'agentivité désignant un acteur soumis aux structures sociales.

## **Le concours en action**

Strebel et Silberberger (2017) font usage du concept de « *Science en action* » développé par Latour dans son ouvrage éponyme (1989). L'originalité dans la reprise du travail de Latour réside dans la définition du concours non comme un simple outil de planification territoriale monolithique mais comme un assemblage mouvant au gré des actions des acteurs y participant. Plutôt que de considérer le concours comme une simple interface de filtrage entre bons et mauvais projets, Strebel et Silberberger tendent à le faire apparaître comme une médiation, la différence fondamentale entre les deux perceptions se situant dans la prédictibilité du filtre et l'entropie de la médiation.

Les inputs, soit les concurrents, les jurys, les organisateurs ne suffiraient donc pas à expliquer les outputs (les résultats), soit le rapport du jury, la planche des prix, la mise à l'écart de certains projets. Pour expliquer de manière précise la causalité entre inputs et outputs, la recherche doit donc se focaliser sur le concours, non plus comme un filtre mais comme un médiateur-modificateur de projets. Le concours pris sous l'angle de la médiation permet de considérer la procédure comme un moyen d'arbitrer entre les intérêts des acteurs participant mais aussi comme un moyen de légitimer et d'acter des inclusions/ exclusions qui ont cours dans le champ.

## **Le concours entre-monde**

Après avoir établi que le concours est un médiateur-modificateur, se pose la question de la genèse des règles qui constituent la procédure. Pourquoi une composition particulière de jury ? Pourquoi une procédure anonyme ? Pourquoi le recours à une procédure sélective ?

L'hypothèse défendue par Volker (2017) utilise la théorie des mondes développée par Boltanski et Thévenot (1996) pour expliquer la teneur du jugement et du cadre du concours lui-même. Ces deux facteurs seraient ainsi expliqués par une négociation entre monde professionnel (acteurs économiques), monde civique (acteurs issus de procédures démocratiques) et monde de l'inspiration (architectes). La procédure fait ainsi figure d'assemblage entre différentes parties ayant négocié les conditions qui vont permettre de définir les outputs – soit les résultats du concours. Certains aspects constitutifs du programme vont ainsi transparaître comme des marqueurs de la présence de certains régimes d'action : l'anonymat assurerait de l'aspect démocratique de la procédure (régime civique), les critères de jugement assureraient la présence de certaines qualités architecturales (régime de l'inspiration), les concours sont ouverts à l'international dans l'optique de réaliser un marché libre (régime du marché).

Il faut noter que l'assemblage entre ces différents régimes se fait en deux temps : d'abord celui de la fabrication du programme regroupant critères et règles liés à une procédure spécifique ; puis celui du jugement qui interprète et applique les critères et règles définis dans le programme. Nous verrons plus loin la manière dont ces deux étapes constituent des moments stratégiques d'exclusion/inclusion (avant-concours et jugement).

L'étude des jurys de concours sous l'angle de la théorie des régimes d'actions varie considérablement de celle qui découlerait d'une analyse circonscrite au champ de production culturelle : le jugement dépasserait ainsi la simple interface qui évaluerait les « bonnes pratiques » des projets proposés en leur octroyant un mandat ou un prix. Envisagé sous cet angle extérieur au champ, le processus conduisant au jugement exerce une forme de médiation entre des acteurs qui répondent à des rationalités différentes, parfois même opposées.

Nous le verrons plus loin, le jugement est un moment central dans l'explication des mouvements à l'intérieur du champ. Mais comment envisager l'analyse de ce processus si les deux manières de regarder cet objet particulier semblent s'opposer ? L'articulation de ces deux cadres constituera un facteur explicatif majeur dans la justification des dynamiques d'inclusion/exclusion qui seront analysées dans le volet empirique du présent travail.

## **De l'auteur au réseau**

Le moment jugement n'est pas l'unique temporalité dont la perspective se voit renversée par le cadre théorique de la science en action. Le statut des agents eux-mêmes est questionné. Sont-ils les seuls auteurs de leurs travaux ? Toujours dans la science en action, Latour (1989) fait mention des acteurs invisibles, ceux dont les connaissances ne se voient pas traduites directement dans la réalité mais qui toutefois produisent des apports indispensables pour l'avancement de la discipline. Le déficit de traduction dans la réalité occulte ainsi l'existence de ces inconnus pourtant indispensables.

L'approche de Latour consiste à avancer que le producteur de faits s'appuie sur cette myriade de « petits » acteurs, présents à l'intérieur et à l'extérieur du monde scientifique et dont le travail serait indispensable à la création de faits. Pour illustrer le rôle de ces acteurs invisibles, Latour fait mention du géologue Charles Lyell, auteur d'une théorie sur l'uniformitarisme en géologie. Pour émettre sa théorie Lyell avait dû s'appuyer sur le travail gratuit de milliers de contributions issues d'observations de géologues « amateurs », des particuliers dont il souhaitait qu'ils « *offrent leurs collections, mais en restant à l'extérieur,*

*sans ajouter leur grain de sel par leurs commentaires ou leurs théories »* (1989, p.360). Cette foule désordonnée pilotée par Lyell, devient une véritable ressource : composée de nombreuses personnes s'étant rendues disponibles, elle n'a ni prétention salariale, ni capacité ou volonté à influencer sur le débat scientifique. Cette multitude, bien que créatrice de ressources, ne reçoit pas pour autant des marques de reconnaissance ou même de dédommagement. Elle ne fait l'objet d'aucun égards malgré son utilité manifeste.

Latour démontre par cet exemple que *« la production de faits « durs » est facilitée par le travail collectif accompli par de nombreux chercheurs à plein temps et des amateurs dévoués qui creusent les roches, explorent les fonds des fossés tectoniques et des gorges, découvrent des territoires et accumulent d'énormes collections de roches »* (1989, p.362) En d'autres termes, la science productrice de faits s'appuie à la fois sur les connaissances passées encore non-traduites mais aussi sur des réseaux d'amateurs non-rétribués pour leur apports.

Et si le monde du concours d'architecture possédait sa propre multitude amateur, ces mêmes collectionneurs de roche ?

L'hypothèse défendue par Latour consiste à avancer que la connaissance n'est pas produite de manière monolithique par les seuls acteurs créateurs de faits scientifiques (modèle de diffusion) mais qu'elle est bien créée par l'interaction complexe entre acteurs intérieurs et extérieurs au champ étudié (modèle de traduction). Dans le modèle de diffusion, la science est créée par les scientifiques et diffusée sous la forme d'articles, textes de vulgarisation, etc.... Dans le modèle de traduction, plus complexe, la connaissance est créée de manière dynamique par le truchement de l'interaction entre acteurs variés : issu du monde scientifique ou pas, humain, comme non-humain. Le modèle de traduction tend ainsi à déconstruire la figure de l'auteur qui, bien qu'il émerge comme figure de proue d'une traduction donnée, serait tout à fait incapable de réaliser ses œuvres et découvertes sans s'appuyer sur un réseau complexe constitué d'acteurs humains et non-humains. Dans sa liste d'auteurs emblématiques, Latour mentionne Diesel, Napoléon, Curie et Pasteur. Mais nous pourrions nous intéresser aussi à des architectes. Le Corbusier, par exemple, n'aurait pas pu émerger comme figure majeure de l'époque moderne sans l'assemblage non-humain que représente le béton, sans l'intérêt du secteur économique pour ce matériau, sans les besoins de reconstruction rapide d'après-guerre ou encore ou encore sans le soutien du régime de Vichy.

Le modèle de traduction soutient ainsi que l'auteur émerge au milieu d'un contexte constitué d'acteurs humains et non-humains aux intérêts variés,

placés dans une temporalité qui rend possible leurs actes. Comme Barthes (1968) et Foucault (1969) avant lui, Latour proclame, sans utiliser les mêmes mots, la « mort de l'auteur » : aucune œuvre n'est réductible à son auteur mais elle est le produit direct d'assemblages socio-matériels sujets à une forme importante de contingence.

Ici, les approches latouriennes et bourdieusiennes se complètent : il est fort intéressant de constater que les amateurs et les invisibles sont utilisés, repris par des figures d'auteurs qu'ils contribuent à construire. Encore faut-il comprendre quelles sont les représentations qui motivent l'action parfois totalement désintéressée des invisibles. Une explication est rendue possible par la mobilisation du cadre de champ de production culturelle : la multitude créatrice est mobilisée/ se mobilise pour des raisons qui relèvent de l'*illusio*.

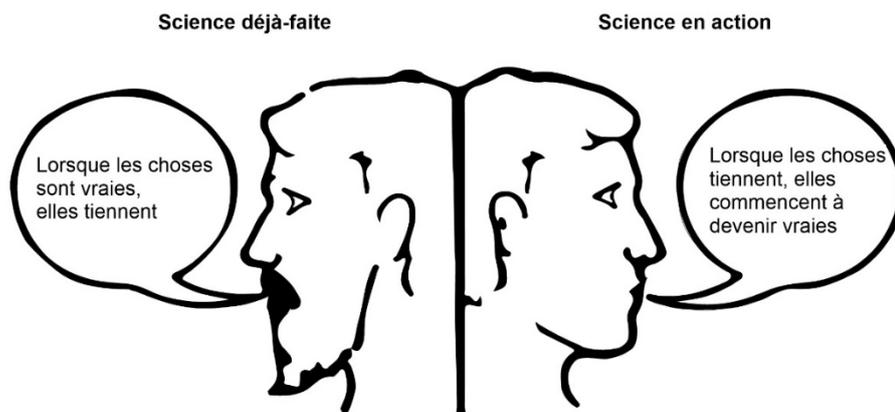


Figure 1: Quatrièmes paroles de Janus ( Latour, 1989, p.47).

### **L'isolement ou l'incapacité à mobiliser le réseau**

Latour utilise l'exemple du chercheur isolé avec l'histoire d'un chercheur brésilien, Joao Dellacruz. Ce dernier avait pour but la fabrication d'une puce qui allait permettre la mise en place d'une filière d'ordinateurs 100% brésiliens destinés aux autorités et à l'armée. Après cinq années de recherches infructueuses, Dellacruz n'a toujours pas écrit une ligne de sa thèse. Son laboratoire est maintenant désuet. Il est incapable de rivaliser avec les laboratoires japonais qui produisent désormais une puce cent fois plus puissante que son prototype. La pratique de Dellacruz n'est pas simplement considérée comme mauvaise ou fausse, c'est bien pire : elle n'est pas suivie – elle n'a ni opposant, ni défenseur.

« Joao n'intéresse personne » (1989, p.124).

Le propre de la science est de susciter les controverses. Une théorie controversée apporte aux débats et fait avancer les connaissances du

champ dans lequel elle s'inscrit. Une théorie non-suivie ne participe pas directement à l'avancement du débat scientifique et ne représente ainsi qu'une dépense de ressources ne produisant pas de résultats valorisables immédiatement par son auteur.

Ce concepteur isolé se retrouve, comme le mentionne Latour, dans une situation d'attrition :

« [...] il ne sait plus ce qui est objectif ou subjectif. Il lui arrive la même chose que Robinson Crusoé sur son île : les frontières entre le rêve éveillé et les perceptions s'estompent, car il n'y a plus aucune possibilité de distinguer les faits [...]. Joao sent qu'il n'est plus dans la course et que chaque jour qui passe l'en éloigne davantage. Il lui est désormais impossible de se lancer dans une nouvelle recherche. Son matériel est trop vieux, les Japonais trop avancés, son savoir n'est plus à jour. Joao deviendra un ancien ingénieur, parvenant tout juste à joindre les deux bouts par des leçons particulières et par la publication d'articles de vulgarisation scientifiques » (Latour, 1989, p.122).

Ce cas démontre l'importance de plusieurs paramètres constitutifs d'un réseau socio-matériel permettant de construire une pratique scientifique pertinente :

- Les instruments utilisés, soit les moyens de production de la science doivent être à jour ;
- Les thèses défendues par le chercheur doivent être diffusées et discutées dans son champ et/ou sa profession ;
- Les travaux de recherche doivent être sujets à controverses ou s'inscrire dans des controverses en cours ;
- Le savoir du chercheur doit être à jour avec les controverses en cours dans son champ ;
- Le chercheur doit bénéficier de capitaux pour sa subsistance et le maintien de ses moyens de production. Ces capitaux peuvent être captés à l'extérieur ou à l'intérieur du champ étudié ;
- Le chercheur doit effectuer un travail de mobilisation d'alliés endogènes et/ou exogènes au domaine qu'il étudie pour légitimer son approche.

Sans la conjugaison de ces éléments le chercheur se voit progressivement isolé par phénomène d'attrition. « *Moins on s'intéresse à son atelier, moins il en sait et moins il apprend. Au lieu de reprendre des expériences avec de nouveaux objets susceptibles par la suite de créer des liens entre les groupes qui peuvent y trouver un intérêt, Joao sombre et sort de son laboratoire les mains vides* » (Latour, 1989, p.372).

Les architectes, eux aussi, ont de larges *laboratoires*, des controverses, des moyens de capter des ressources extérieures (petits mandats privés) et intérieurs (mandats issus de concours) au champ. Les entretiens semi-directifs ainsi que les observations de terrain ont été structurés autour des

paramètres listés ci-dessus afin d'évaluer la qualité de mobilisation du réseau des acteurs étudiés.

Le travail de Latour nous renseigne donc sur trois types de marginalités au sein du champ scientifique que nous pouvons mobiliser, par analogie, au champ architectural. Celui du producteur de connaissances qui n'arrive pas directement à traduire l'objet de ses recherches dans la réalité mais qui participe indirectement à la fabrication de celle-ci. Celui du chercheur isolé, incapable de faire en sorte que ses thèses soient seulement discutées, pris dans un phénomène d'attrition au sein duquel il possède, sait, expérimente, toujours moins. Celui des petites mains, des chercheurs « amateurs » dont les données sont captées mais qui ne possèdent pas d'influence sur le traitement de celles-ci. Les résultats discutés plus loin tendront à identifier des parallèles et similitudes entre ces différents types d'acteurs et les catégories d'agents au sein du monde de l'architecture.

Les processus d'exclusion/ inclusion ont pour effet le maintien d'une position donnée au sein du champ ou une mobilité accrue vers les positions valorisées. L'apport de la théorie de l'acteur-réseau permet d'identifier des facteurs propres aux assemblages : un manque de mobilité sera observé, par exemple, chez des agents situés dans des positions précaires (chercheur isolé, petite main, chercheur invisible).

Un dernier détour par la sociologie culturelle me permettra de préciser les facteurs relevant de l'expérience autour du concours tout en effectuant une deuxième liaison entre champ de production culturelle et théorie de l'acteur-réseau.

### **L'auteur comme construit expérientiel**

Dans l'approche sociologique culturelle, Violeau (2006) développe, dans la continuité du travail de Lipstadt, une série d'observations sur les conditions d'accès au champ pour les jeunes architectes. Pour lui, la compétence de l'architecte ne peut s'obtenir que via l'expérience concrète des thèmes et des personnes. Les ouvrages littéraires et monographiques n'apporteraient qu'une compréhension superficielle de ce qui constituerait la « bonne pratique » :

*« ... [l'architecture serait] une culture savante relativement codifiée, une culture « professionnelle », enseignée en aparté, règle de conduite au sein du monde des architectes. Il s'agit en fait d'une familiarité avec les thèmes, les personnes et les institutions qui mobilisent à un moment donné l'intérêt et les investissements du pôle dominant de la profession » (2006, p.195).*

Il soutient ici que les ressources expérientielles permettraient aux architectes d'adapter leurs pratiques aux règles de conduites édictées par

les agents en position de domination. On retrouve ici la notion d'*espace des possibles* de Bourdieu. Ce que sous-entend ce passage c'est que la qualité architecturale n'est de loin pas un fait immuable mais bien une construction sociale – une subjectivité, qui se mouvrait au gré des changements du pôle dominant au sein du champ de production. Une subjectivité en capacité de s'ériger en objectivité par la traduction dans le réel qu'opère l'architecture.

Ainsi, la pertinence en architecture relèverait davantage d'une série d'expériences difficiles à reproduire et diffuser tant et si bien qu'elles représenteraient de réelles ressources (expérientielles) nécessitant d'être distribuées, ou pas, à l'intérieur du champ. Selon Violeau, ces ressources sont de natures variées et peuvent s'obtenir à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre officiel. Ainsi, des actes officiels telles que la participation à un jury ou l'organisation d'un concours permettraient à un architecte donné de préciser sa pratique pour l'adapter au champ des possibles qu'il a pu observer. Les expériences officieuses, moins riches, peuvent avoir lieu dans le cadre personnel, autour d'un café, à parler d'architecture avec un confrère, durant des conférences, parfois également dans le cercle familial. Ces expériences, les architectes les intègrent dans leurs pratiques de manière plus ou moins consciente. Elles participent à l'émergence de l'architecte-auteur. C'est précisément le point sur lequel latouriens et bourdieusiens peuvent s'entendre : l'auteur est lui-même un réseau constitué d'expériences passées avec des humains et des non-humains qui orientent considérablement sa manière de pratiquer son *habitus* professionnel. Fréquenter un architecte cantonal ou une éminente jurée affecte le type de projet qu'un architecte proposera dans le cadre d'un concours.

L'un des enjeux spécifiques du travail de recherche préfiguré sera d'identifier et décrire ces assemblages, notamment dans leur qualité à induire certaines pratiques architecturales, validées ou invalidées par les instances de consécration spécifique, dans ce cas précis ; les jurys.

### **Mobiliser la multitude – améliorer les pratiques**

Les productions de la chaire « *de recherche du Canada en architecture, concours et médiations de l'excellence* », dirigée par J.-P. Chupin, s'intéressent principalement au concours comme outil de création de concepts et d'idées architecturales innovantes. Elles traitent aussi des différentes méthodologies de diffusion par lesquelles les projets défendus dans les concours peuvent être médiatisés (Chupin et al., 2015).

Bienveillante à l'égard des candidats malheureux, l'approche de ces chercheurs canadiens consiste à considérer l'ensemble des propositions

comme des *architectures potentielles* (Chupin et al., 2002): elles contiennent des idées qui n'ont pas su convaincre dans un contexte donné mais qui pourraient être réutilisées, valorisées, reproduites dans d'autres. L'hypothèse défendue par la chaire consiste à avancer que la médiatisation à large échelle des propositions émises lors d'un concours aura pour effet d'améliorer les pratiques et la réflexion des acteurs au sein du champ architectural (Adamczyk, 2004). La notion de médiatisation comme moyen direct d'amélioration des pratiques renvoie au caractère itératif du projet d'architecture. Les réflexions sur l'implantation, les matériaux, les concepts sont ainsi partagés à large échelle et servent de base aux réflexions futures d'autres architectes dans d'autres contextes.

Considérer les non-retenus et valoriser leur apport n'a pas pour seul effet de flatter l'ego meurtri des candidats malheureux: une approche opérationnelle qui diffuserait sans barrière des projets non-primés permettrait aux architectes de mieux comprendre les décisions d'un jury tout en bénéficiant de la richesse des propositions des autres candidats. En d'autres termes, la diffusion permettrait de créer une ressource expérientielle particulière permettant d'adapter une pratique donnée à un espace des possibles donné – une ressource permettant d'améliorer concrètement les pratiques de tous. En cela, on peut estimer que cette hypothèse particulière renvoie à reconnaître et valoriser les apports des géologues amateurs pilotés par Lyell dans l'exemple de Latour (1989) vu plus tôt.

L'enjeu localisé sur les questions d'architecture potentielle sera celui d'identifier le degré de diffusion des projets malheureux, primés et lauréats ainsi que les temporalités et les conditions à observer pour y avoir accès. Suivant l'argumentaire de Chupin, un accès facilité aux architectures des autres praticiens permettrait la construction d'une ressource expérientielle propre à faciliter l'inclusion des agents qui y ont accès. La question de la diffusion devient donc un enjeu majeur pour (1) la compréhension de la décision (2) l'amélioration globale des pratiques corollaires à la diffusion des approches de tous. Nous verrons par la suite qu'aucun de ces objectifs n'est rempli par le concours tel que pratiqué en Suisse-romande.

## **Transformer la quantité en qualité**

L'*architecture potentielle* ne limite pas ses effets aux simples architectes. Selon les chercheurs canadiens, les MO publics comme privés ont tout intérêt à bénéficier d'un large choix de propositions pour la construction de leurs commandes: le concours serait un moment réflexif majeur au sein duquel les institutions clientes sont amenées à questionner leur identité même. La construction, l'agrandissement, la rénovation d'un bâtiment abritant un MO donné lui permet alors de se redéfinir spatialement dans

les logiques urbaines, de s'adapter aux enjeux actuels, de performer ou d'anticiper les changements à venir. Selon Meuwly, la procédure en Suisse possède une qualité toute particulière :

« *les concours sont une occasion de reformuler entièrement une question. En apportant de nouveaux éléments sur la table, ils permettent à la collectivité d'accumuler un **patrimoine culturel** composé de projets et de réalisations d'une envergure absolument exceptionnelle* » (Meuwly, 1995)

On comprend ici que le volume important de propositions constitue une qualité en soi car elle permet aux MO de pouvoir se situer dans un cadre composé de propositions occupant un spectre large de ce qui est concrètement possible (du farfêlu au procédurier en passant par le taquin ou l'iconoclaste, ...). La multitude serait également un patrimoine culturel qu'il faudrait être en mesure de valoriser.

Comme l'ont théorisé Hegel puis Marx, la quantité passée un certain seuil devient qualité (1812, 1867). La qualité ici recherchée est celle, pour les MO, de bénéficier de l'externalisation d'un processus de recherche et développement (R&D) dont ils n'ont pas à payer l'entier des frais : la profession étant parfaitement disposée à travailler gratuitement dans le cadre de concours grâce notamment au phénomène d'*illusio* décrit plus tôt.

Ce constat, qui tend à identifier le concours d'architecture comme un moyen de faire advenir chez le MO ce processus réflexif et son orientation vers la R&D, explique certainement ce qui rend le champ de production culturelle du concours si particulier : même les candidats malheureux jouent un rôle dans le processus, ils permettent d'envisager des potentialités, des réalités alternatives. La question qui apparaît en filigrane de cette réflexion sur l'utilité de la quantité, revient à comprendre comment le champ procède pour attirer cette multitude de projets (dynamique inclusive) afin de lui permettre d'atteindre sa *masse critique*, tout en rejetant fermement l'immense majorité (dynamiques d'exclusion). L'enjeu localisé sur la question du volume sera de comprendre comment se déploie formellement cette logique en apparence contradictoire.

## **Le cercle de la distinction**

Le travail de Biau sur le concours d'architecture est extensif. Outre son intérêt pour la mise en avant des particularités locales des concours d'architectures dans la région géographique européenne, elle a développé une série d'observations sur la progression des architectes par le biais des instances de consécration. Dans la lignée des travaux de Lipstadt et Bourdieu, elle en identifie les principales en proposant une modélisation sous forme de spirale. L'accumulation d'expériences conjuguée aux signes de distinction conférés par les différentes instances de consécration permettent de progresser vers le centre, vers les positions dominantes (Biau, 2000 et 2020 ; Biau et Sinéus, 2007). Dans cette représentation du parcours de l'architecte, le commencement est déterminé par le début des études, le choix ou l'imposition d'une école. La chercheuse mentionne en effet que certaines écoles préparent de manière ciblée leurs élèves à concourir dans les procédures ouvertes en vue d'obtenir des mandats publics. Cette préparation s'opère notamment par la mobilisation d'enseignant.e.s qui ont orienté leurs pratiques en direction du concours d'architecture. La figure de la spirale prend tout son sens lorsqu'on considère qu'après le passage par plusieurs instances de consécration, un architecte revient de manière naturelle dans des instances qu'il a fréquentées plus tôt, mais cette fois avec une capacité à juger des bonnes et mauvaises pratiques – avec une capacité de domination culturelle. Un architecte reconnu qui accède au statut d'enseignant transmettra ses expériences à ses étudiants et les orientera significativement vers ce qu'il considère comme des bonnes pratiques de l'architecture. Dans une certaine mesure, Biau, avec sa modélisation en spirale, suggère également que les architectes devenus jurés présentent les mêmes pratiques : leurs expériences passées et leurs représentations subjectives s'imposent sous forme de jugement objectif aux nouveaux praticiens devant faire leurs preuves (Biau, 2000). Bourdieu mentionnant ces circuits de consécration avancera qu'ils sont :

*« ... d'autant plus puissants qu'ils sont plus longs, plus complexes et plus cachés, aux yeux mêmes de ceux qui y participent et en bénéficient [...]. Plus la structure est méconnaissable, plus l'effet de croyance est grand »* (Bourdieu in Biau, 2000).

Le travail de recherche effectué par Biau constitue une base pour le présent travail qui s'inspira notamment de sa manière de recourir de manière complémentaire aux méthodes quantitatives et qualitatives.

## POSITIONALITE & INTUITIONS

L'origine des réflexions que j'ai entreprises sur le concours d'architecture dépassent le simple cadre de ce travail de recherche. Ayant moi-même été architecte au sein de structures de toute taille et indépendant durant quelques années, j'ai eu le privilège d'expérimenter directement le vécu d'un gagnant, d'un perdant, d'un juré. J'entends, par le biais de ce travail de recherche, dépasser les simples constatations opérées durant ma précédente vie d'architecte, comprendre, au-delà des préjugés développés par mon propre vécu, comment fonctionne ce monde si particulier du concours par l'observation des dynamiques qui y ont cours.

Je mets en garde ici le lecteur. Comme auteur du présent travail, je suis moi-même pris dans les dynamiques que j'entends décrire. Mon approche est donc de toute évidence colorée par une série d'expériences qui m'amènent elles-mêmes aux présentes réflexions. Outre l'impossibilité d'atteindre une quelconque forme de neutralité axiologique, ma qualité d'architecte m'a permis un contact facilité avec mes homologues lors des différentes expériences de terrains. La pratique concrète du terrain depuis mes jeunes années m'a permis également de formuler de manière facilitée les hypothèses de départ présentées ci-dessous.

### Hypothèses de départ – Structuration du champ

Comme envisagé par Lipstadt (2003), je partirai de l'hypothèse que les architectes participant à des concours dans le contexte Suisse romand sont engagés dans des logiques de champ de production culturelle dont la présence supposée suggère l'existence des éléments constitutifs vus plus tôt, à savoir :

- Des agents, certains situés dans des positions de force, d'autres dans des positions précaires ;
- Des positions ;
- Une *illusio*, soit une raison collective et individuelle de perpétuer l'institution du concours ;
- Une forme de capital spécifique permettant la distinction des agents au sein du champ, certainement l'expérience ;
- Des instances de consécration répartissant ledit capital spécifique entre les agents ;
- Un espace des possibles induit par les acteurs occupant des positions de force.

Suivant la modélisation de la spirale du chemin de distinction proposé par Biau (2020), je proposerai une première classification des agents selon les deux catégories suivantes qui seront mobilisées tout au long de la recherche :

- *Les agents périphériques* ; soit les individus ou organisations qui ne présentent pas un haut degré de distinction au sein du champ de production culturelle étudié et qui, concomitamment, n'exercent que peu d'influence sur l'espace des possibles (agentivité faible). L'occupation d'une position périphérique pourrait coïncider avec une forme de restriction d'accès à des rôles valorisés et la circonscription du domaine d'action à la simple participation non-primée aux concours ouverts. Les places périphériques peuvent également être assimilées aux expériences décrites par Latour (1989) concernant la multitude d'acteurs-amateurs et celle du chercheur isolé.
- *Les agents centraux* ; soit les individus ou organisations qui présentent un haut degré de distinction au sein du champ de production culturelle étudié et qui exercent des activités valorisées permettant un haut degré d'influence sur l'espace des possibles (agentivité haute). L'occupation d'une position centrale pourrait coïncider avec une capacité accrue à osciller entre les différents rôles (candidat, juré, lauréat, primé, président du jury, organisateur).

La modélisation en spirale permet de situer approximativement les agents. Elle permet également d'envisager leur déplacement vers le centre ou vers l'extérieur du champ. L'enjeu principal de ce travail de recherche sera de proposer des facteurs permettant d'expliquer comment les agents se meuvent vers l'extérieur (dynamique d'exclusion) ou vers l'intérieur (dynamique d'inclusion) de la spirale pendant les procédures de concours ouvert.

Les normes SIA qui régulent l'organisation de concours (SIA142-143) ne comportant pas de règles particulières empêchant la création de monopole ou d'oligopole, on peut décemment présumer qu'une petite part des agents concentre l'essentiel des ressources symboliques et économiques.

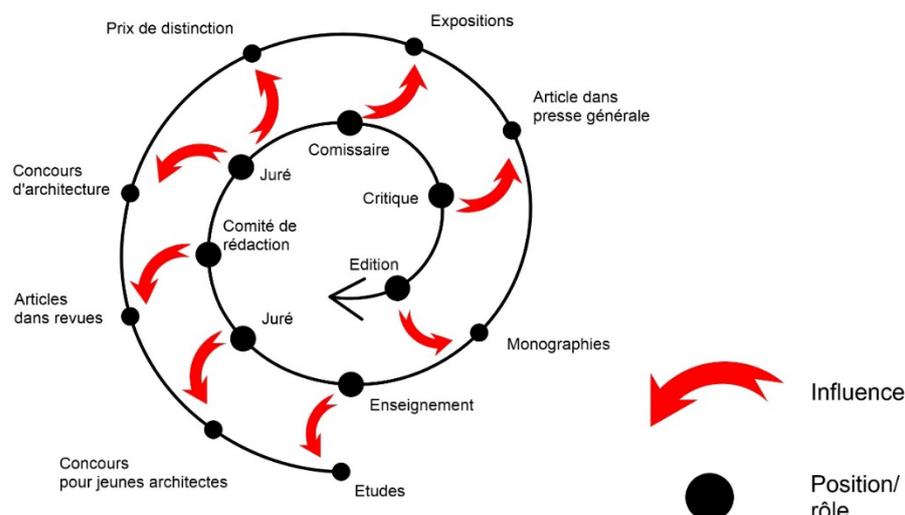


Figure 2: Modélisation du chemin de distinction décrit par Biau (2020) revisité.

## CADRE THEORIQUE

Le prochain chapitre présente le cadre théorique, fruit d'un assemblage entre les différents éléments évoqués dans la revue de la littérature. L'enjeu de chacun des sous-chapitres est d'identifier précisément les éléments qui feront l'objet de la recherche empirique du présent travail.

### La matérialité du champ de production

Le champ de production culturelle du concours est loin d'être dématérialisé. Il interagit avec des éléments matériels qui structurent considérablement *l'espace des possibles*. D'une part, la pratique architecturale s'inscrit dans un contexte matériel constitué d'outils de conception et de reproduction, d'espaces, de maquettes, de planches. D'autre part, l'architecture elle-même entend opérer au sein d'un contexte matériel pour en modifier la teneur. Ce constat sur l'impossibilité d'opérer une analyse qui serait circonscrite au plan immatériel du simple espace social entraîne la nécessité de :

- Considérer la possibilité de l'existence de facteurs matériels ayant pour effet des dynamiques d'inclusion/ exclusion.
- Considérer que ces facteurs matériels puissent exercer des influences à tous les stades du processus de concours et même au-delà.

Dans la perspective ANT, chaque acteur est lui-même un réseau. Cette affirmation semble tout à fait banale lorsqu'on s'attèle à la description d'une entreprise constituée de plusieurs employés occupant des rôles différenciés. Elle révèle cependant toute sa complexité lorsqu'on considère l'individu lui-même comme un réseau :

*« The argument is that Pasteur was not a single entity, not just a body and a soul. Or rather it is that he was much more than a body who interacted with other bodies. That, instead, he was a combination of a great number of different elements which produced Pasteur-the-great-researcher. So the argument is also that outside this network Pasteur-the-great-researcher did not exist at all. To put it simply, **Pasteur was a network** »* (Callon et Law, 1997: p.169).

Au-delà de la figure démiurgique de l'architecte-auteur, la perspective ANT permet de l'envisager comme des assemblages complexes entre humains et non-humains (Cochoy et Calvignac, 2014). Comme l'être humain qui, prenant le volant d'une voiture devient automobiliste et adopte de fait une série de comportements propres à la vitesse, au poids du véhicule et à la sécurité, le simple architecte devient davantage quand il est placé dans un assemblage socio-matériel constitué de logiciels, de matériaux, d'espaces, d'autres architectes et surtout de bâtiments qu'il a lui-même construits. L'approche ANT apporte donc un complément matériel au cadre

du champ de production culturelle. Elle permet d'analyser, à l'échelle micro, les interactions socio-matérielles à l'intérieur même de l'agent. Elle permet de comprendre comment la figure de l'auteur, que recherche Bourdieu, est construite.

La combinaison de cadres théoriques entre acteur-réseau et champ de production culturelle n'est pas exclusive à ce travail et a déjà été mobilisée pour des travaux de recherche visant par exemple à décrire la manière dont la matérialité permet aux agents de prendre position au sein du champ (Albertsen & Diken, 2004 ; Bennett, 2007 ; Buzelin, 2005 ; Dominguez Rubio & Silva, 2013 ; Lang, 2019). Ainsi, Dominguez Rubio et Silva ont étudié la façon dont les œuvres d'art contemporaines et leurs caractéristiques matérielles influent sur la mobilisation d'acteurs de champs différents dans leur acquisition, leur maintenance et leur restauration. D'après Lang (2019), les productions issues du champ, en plus de présenter certaines matérialités, « consolident » les acteurs pour les transformer en auteurs. Les artefacts matériels, résultats du travail de la personne qu'il étudie, (R. Abbas<sup>8</sup>) tendent à construire son existence en tant qu'autrice :

*« [...] the-author would not exist if it were not for the objects in the form of books, reviews, videos, and programmes. The more such objects can be created, the more secure the existence of Abbas-the-author »* (Lang, 2019, p. 438).

## **Plusieurs mondes en présence**

Comme l'ont démontré Chupin (2016), Biau (2000,2020) et Meuwly (1995), l'intérêt pour le concours d'architecture ouvert dépasse le champ d'attraction du monde de l'architecture. Nous avons pu constater par le travail de Volker (2017) que d'autres régimes d'actions peuvent présenter un intérêt à perpétuer ce modèle particulier de mise en concurrence. Le régime économique met en évidence l'intérêt qu'un grand nombre de propositions externalise une forme de R&D architecturale, le régime civique y voit également une opportunité d'effectuer une médiation entre autorités, utilisateurs et architectes. Finalement, nous l'avons vu par le commentaire tiré de Frochaux (2021a), les experts du monde de l'environnement et des changements climatiques se font progressivement une place au sein des jurés, depuis une dizaine d'années environ. Il est donc envisageable que ces différents régimes d'action connexes au champ architectural puissent être mobilisés dans les logiques d'inclusion/exclusion. La présence d'une multitude de régimes d'action suppose qu'il existe également une certaine manière de procéder à l'assemblage des

---

<sup>8</sup> Autrice syrienne née en 1984, Lang s'intéresse dans son étude à la manière dont ses productions matérielles lui ont permis d'intégrer le champ de production culturelle littéraire occidentale.

subjectivités en présence et une certaine distribution du pouvoir dépassant le simple comptage numérique des agents en présence. L'approche de la théorie des mondes développée par Boltanski et Thévenot (2008) s'avère donc ici nécessaire afin de comprendre les logiques de justification de l'exclusion qui s'opèrent en dehors du simple monde des architectes. Un tel assemblage de cadres théoriques est relativement éprouvé par les expériences sociologiques passées. Il a notamment fait ses preuves dans le cadre des travaux de Amblard (2004).

## **Agent et/ou Acteur**

Une difficulté apparaît lorsque l'on se confronte à l'entreprise d'assembler deux cadres théoriques émanant de deux courants sociologiques qui, de surcroît, se sont longtemps affrontés au sein du champ de la sociologie française. Sans pour autant tomber dans des considérations épistémologiques, il est important d'opérer le distinguo entre les objets désignés par les deux auteurs, soit l'agent du champ de production culturelle et l'acteur de la théorie de l'acteur-réseau :

- L'agent est à considérer comme une entité qui agit au sein d'un espace social donné et qui se soumet aux règles propres à l'espace où il intervient. L'architecte étudié n'est donc pas à considérer comme entièrement libre de ses choix et agissements, il est soumis aux règles structurelles qui régissent jusqu'à ses propres ambitions.
- L'acteur n'est pas moins déterminé ; Le cadre ANT envisage que l'individu est un assemblage constitué d'humain et de non-humain, de matériel et d'immatériel. L'hypothèse principale reliée à la notion d'acteur-réseau est que l'individu est déterminé par la nature de son réseau socio-matériel qu'il va tendre à reproduire – l'explication de ses comportements et stratégies est donc à placer en corrélation directe de son réseau.

L'acteur et l'agent proposent donc deux couleurs de déterminisme : L'un déterminé par la pratique artistique, l'autre considérant l'interaction entre monde social et monde matériel. La notion de reproduction diffère également de manière sensible ; les actions de l'agent tendent à reproduire la structure sociale dans laquelle il est placé (son jeu), les actions de l'acteur tendent à reproduire les conditions matérielles de son propre réseau. Le volet qualitatif du présent travail utilisera les deux notions en considérant qu'un individu est à la fois acteur et agent et que ses comportements sont attribuables de manière partagée à sa qualité d'acteur et/ou d'agent.

## METHODOLOGIE

La méthode retenue pour le présent travail présente des similarités avec les travaux des deux auteurs principaux mentionnés dans le cadre théorique : Latour et Bourdieu. Les deux approches seront combinées et tendront à se compléter par itération dans l'analyse empirique.

Pour commencer l'incursion sur le terrain, j'ai d'abord effectué une récolte de données quantitatives regroupant la majeure partie des données issues de la participation des acteurs aux concours ouverts qui ont eu lieu en Suisse romande durant les 10 dernières années. Les données récoltées concernaient le rôle (non-primé, primé, lauréat, juré, ...), le type de concours (ouvert, sélectif, sur invitation), l'année, le nombre de concurrents ainsi que d'autres données subsidiaires. La base de données ainsi créée fut utilisée pour : 1) identifier des groupes en fonction de leurs expériences 2) identifier leurs caractéristiques ainsi que les acteurs représentatifs desdits groupes. L'objectif était essentiellement descriptif. J'ai cherché à donner une première idée de la structuration du champ notamment par l'identification des dynamiques de domination.

Le deuxième temps de ce travail fut celui de l'exploration. En effet, après la récolte et le traitement des données quantitatives, j'ai participé à de multiples expériences de terrain (n=4) en tant que juré ou observateur passif. J'ai également, sur la base des acteurs identifiés par la méthode quantitative, effectué 12 entretiens semi-directifs (d'une durée moyenne de 60 minutes) avec un panel d'acteurs issus des différents groupes. Lors de ces entretiens j'ai adopté une méthode relevant de l'anthropologie. A l'invitation de Latour j'ai donc « suivi les acteurs » sur les lieux de jugement, dans leurs bureaux, durant leurs déplacements ou leurs pauses. Les expériences de terrain, quelle que soit leur forme, ont été rendues en utilisant plusieurs méthodes (notes, enregistrements et retranscriptions audios pour les entretiens).

La pratique concrète du terrain, l'observation des acteurs et de leurs systèmes logiques m'ont permis d'entrouvrir la boîte noire du concours d'architecture pour comprendre le fonctionnement de cette institution particulière. Ma devise fût d'analyser les faits plutôt que la théorie comme le préconisait déjà Quatremère de Quincy<sup>9</sup> dans son encyclopédie de l'architecture :

---

<sup>9</sup> Antoine Chrysostôme Quatremère dit Quatremère de Quincy est né en 1755 à Paris fût architecte, théoricien de l'architecture et député royaliste. Il est auteurs du célèbre « dictionnaire de l'architecture » dans lequel il développe et décrit notamment les bases de fonctionnement du concours d'architecture, ses avantages et inconvénients à l'aune de la Révolution.

*« [...] Le concours est une des institutions qui pour être bonne doit se considérer plutôt pratiquement dans les effets que théoriquement dans les principes. » (1788, p.36)*

Quand on ouvre une boîte noire, on en découvre toujours plusieurs autres. Durant mes observations de terrain, j'ai été confronté à des expériences qui m'ont amené à en ouvrir cinq – cinq boîtes correspondant à des moments-clés d'exclusion et d'inclusion. Elles représentent également des étapes de vie du projet d'architecture, avant la construction. Le rendu de mon exploration est structuré autour de ces 5 moments-clés dont je proposerai des « freeze-frames » (Latour et Yaneva, 2013).

Même s'il y en a certainement davantage, voici les cinq moments-clés que j'ai pu identifier et que j'aborderai plus loin :

- L'avant-concours ;
- Le jugement ;
- Le rapport du jury ;
- Le vernissage ;
- L'architecture.

La description des dynamiques entrantes et sortantes durant ces moments-clés permettront notamment de comprendre quel est le rôle du concours d'architecture dans la construction des positions centrales ou périphériques des acteurs vues comme des assemblages et d'identifier les facteurs qui forment ces différentes expériences.

L'explication des dynamiques en cours dans ces différentes temporalités se fera via un aller/retour entre traitement de données quantitatives et qualitatives. Je procéderai également par itérations hypothétiques : les constats effectués lors de l'ouverture d'une boîte noire seront ensuite repris dans la suivante pour étayer, modifier, invalider l'interprétation des faits proposés initialement.

Le chapitre suivant, comme annoncé, fournit un premier constat sur la stratification du champ par le biais de la méthode quantitative.

## VOLET QUANTITATIF

Les prochains sous-chapitres auront pour objet la quantification des expériences d’auteurs de projets primés et non-primés. Comme précisé, les résultats présentés sont issus d’une base de données ciblant tous les cantons romands sur une période de 10 ans (2013-2023).

### *Libellés*

Les libellés suivants illustrent les expériences de concours recensées dans la base de données :

**LAUREAT** : Nombre d’observations avec obtention d’un premier rang dans un concours d’architecture sur procédure ouverte et sélective ou sur un mandat d’étude parallèle.

**NOMINE** : Nombre d’observations avec obtention d’un prix du jury

**JURE** : Nombre d’observation en tant que juré

**NONPRIME** : Nombre d’observations de participation à un concours sans obtention de distinction.

**SELECT** : Nombre de participations dans une procédure sur sélection ou sur invitation

### *Ordres de grandeurs des rôles*

Sur un nombre total de 249 concours, on identifie le chiffre de 11 922 participations au total en tant que lauréat, nommé, sélectionné, invité ou non-primé.

La répartition de ces différents rôles se présente comme suit :

	Nombre d’observations	Part d’observation
LAUREAT	297	2.49%
NOMINE	1121	9.41%
JURE	3571	29.95%
NONPRIME	6190	51.92%
SELECT	743	6.23%

*Tableau 1 ; observations de tous les rôles*

Les ordres de grandeurs ne dévoilent rien de particulier. Ils correspondent aux rapports que l’on peut observer au sein d’un même concours qui aurait lieu sur le canton de Vaud : pour une quarantaine de participants on compte ainsi une demi-douzaine de nominés et un lauréat.

Ces premiers chiffres nous permettent néanmoins d’envisager déjà l’ampleur du volume de propositions non-primées. Si ces solutions non-primées devaient s’inscrire dans la fourchette basse du temps de réalisation d’un projet (500 heures / projet si l’on reprend les estimations données durant les entretiens), les 6190 projets concernés représenteraient ainsi approximativement 3’100’500 heures de travail

d'architecte soit un investissement d'un demi-milliard (CHF) sur une durée de 10 ans (moyenne de rémunération à 145.-/heure). Cette première donnée démontre la forte attraction qu'exercent les concours d'architecture. Elle est plus forte que les pertes financières observées par la profession. Un signe avant-coureur de désintéressement et un signe faible, à ce stade, de l'existence effective d'un champ de production culturelle.

Les statistiques descriptives de participations des 4778 auteurs dans la totalité des rôles vont comme suit :

	LAUREAT	NOMINE	JURE	NONPRIME	SELECT
Moyenne	0.06	0.23	0.73	1.30	0.12
Médiane	0	0	0	1	0
Maximum	6	24	35	47	8
Minimum	0	0	0	0	0
Ecart-type	0.35	0.95	1.65	2.60	0.33
Variance	0.12	0.91	2.74	6.78	0.10

Tableau 2 ; statistiques descriptives des tous les rôles

Ces premiers retours statistiques tendent à démontrer que l'échantillon d'expériences du concours est fortement clivé. Les signes suivants sont à considérer comme significatifs à cet égard :

- Les maximums sont très éloignés de la médiane et de la moyenne indiquant qu'il existe des bureaux affichant des participations particulièrement importantes dans chacun des rôles
- La moyenne et la médiane sont relativement peu éloignée indiquant que les moyennes reflètent l'expérience de la majorité des acteurs.
- Ces moyennes étant relativement faibles, on peut comprendre que les rôles de lauréat, de nominé, de juré et de sélectionné sont concentrés sur une très petite part des acteurs.
- L'écart-type et la variance, permettent de comprendre que le facteur présentant la plus grande dispersion est la participation en tant que non-primé. Cela indique qu'il existe une variété relativement importante d'expériences en tant que non-primé.

## Pratiques dispersées

Le clustering des données agrégées des 4778 acteurs engagés dans les concours d'architecture ont permis d'identifier 4 types d'expérience de concours qui sont représentatifs. Les prochaines pages permettront de discuter la qualité et la quantité de ces expériences. L'identification des types d'expériences n'étant pas la finalité de ce travail, les sous-chapitres qui suivront celui-ci auront pour but de relier les expériences constatées avec une série de données qualitatives qui préciseront la nature des assemblages socio-matériels inhérents aux quatre types.

	Prolifiques (1)	Eminents (2)	Multitude (3)	Isolés (4)
Moy. des expériences non-primées	18	4.2	0.9	5.5
Moy. des nominations (PRIX > 3)	2.2	1.2	0	0.6
Moy. des nominations (PRIX < 3)	2.3	1.4	0	0.4
Moy. des procédures sélectives	2.4	2.5	0	0.4
Moy. juré	2.4	8.7	0.4	0.4
Moy. lauréat	1.2	0.9	0	0.2
Moy. du nombre de concurrents par procédures auxquelles le bureau participe	44	19.2	45.5	51.3
Ratio non-primé / lauréat	14	4.7	29	26
Période d'activité moyenne (en année)	9	8.1	0.78	5.6
% des bureaux de la catégorie actuellement en activité	100%	93.9%	39.5%	75.5%
NB de bureaux dans la catégorie	35	64	3689	222
Fonds moyens récoltés par acteur via l'exercice du concours (CHF)	192'930.-	149'830.-	5275.-	42'570.-
Représentativité	0.87%	1.6%	92%	5.53%

Tableau 3 ; statistiques des clusters d'affectation

### Catégorie 1 – Les prolifiques

Elle représente environ 0.87% des expériences de concours en Suisse romande soit 35 bureaux. Les *prolifiques* ont pour particularité de présenter la valeur la plus haute à la fois pour le nombre de participations non-primées, de nominations, de sélections et d'expériences en tant que lauréat. En moyenne, cette catégorie participe à 14 procédures de tout type pour être lauréat une seule fois. Le nombre moyen de concurrents par expérience est élevé. C'est une indication que ce type de bureaux a tendance à participer à un grand nombre de procédures affichant un haut degré de participation. La stratégie de ce type de bureaux semble ainsi être de participer à un maximum de procédures dans tous les rôles afin d'obtenir quelques succès notables. Une première identification des bureaux concernés a montré que cette catégorie désigne les grands bureaux qui ont émergé au début des années 2000 et qui sont connus dans les cantons romands. Tous les acteurs identifiés dans cette première

catégorie sont encore en activité en 2023. La catégorie 1 est celle qui remporte le plus de concours numériquement parlant tout en affichant la deuxième moyenne de participation en tant que juré.

### *Catégorie 2 – Les éminents*

La catégorie 2 rassemble des bureaux qui semblent opter pour une stratégie différenciée en termes de participation. Elle obtient la deuxième moyenne la plus importante en termes de nomination et de lauréat et affiche le plus haut taux de participation en tant que juré. La catégorie 2 affiche sa spécificité, dans le faible nombre de propositions non-primées. En effet, en observant le ratio entre expériences non-primées et lauréates, on remarque une valeur nettement plus faible (4.7) que pour les 3 autres catégories. Le nombre de concurrents moyen par procédure auxquels les *éminents* participent affiche là encore une valeur très faible en comparaison des 3 autres catégories. Cela signifie que les *éminents* ont tendance à avoir peu de contradicteurs face à eux lorsqu'ils participent à un concours en tant que candidat. Comme pour les bureaux de la catégorie 1, ceux de la catégorie 2 affichent un taux d'activité important : une très forte proportion des acteurs de ce type est toujours en activité à ce jour.

Deux facteurs sont mobilisables pour expliquer le très fort ratio de succès de cette catégorie. D'une part, les moyennes de participation comme candidat en procédure sélective sont relativement élevées ce qui augmenterait mathématiquement les chances pour les bureaux de cette catégorie d'être nommés. D'autre part, il est envisageable que le très fort taux de participation comme juré permettent aux *éminents* de mieux comprendre le fonctionnement des jurys et in fine d'adapter leurs pratiques en conséquence. Les données empiriques présentées plus loin tendront à valider cette hypothèse.

### *Catégorie 3 – La multitude*

Catégorie la plus nombreuse, elle est caractérisée par une faible moyenne tout rôle confondu. Il s'agit d'acteurs qui s'engagent sur une ou deux procédures, surtout en tant que juré ou candidat et qui ne réitèrent pas ou peu leur expérience. Un survol des nombreux représentants de la catégorie de la multitude permet d'opérer quelques constats préliminaires sur leur identité. Un grand nombre d'acteurs de cette catégorie s'avère être des architectes semblant opérer depuis des pays étrangers : l'Italie, l'Espagne et la France sont particulièrement représentés. En outre, une majorité des représentants de cette catégorie semblent être des personnes physiques qui participent à titre individuel, parfois avec l'aide d'un ou deux collaborateurs.

#### Catégorie 4 – Les isolés

La quatrième catégorie comprend un nombre relativement élevé de bureaux. Comparativement à leurs confrères de la catégorie des *éminents*, les *isolés* peinent à réaliser des projets nominés ou lauréats : ils affichent des taux de réussite à peine plus élevé que les membres de *la multitude* et ne sont pas mieux représentés dans les jurys. Les *isolés* ont pour particularité de présenter le deuxième taux d'activité le plus faible : seul 75% des bureaux identifiés sont toujours actifs. Ils présentent par contre une longévité relativement importante.

#### Identification des lauréats

Dans plus de 60% des cas, les concours sont remportés par des acteurs situés en position périphérique (*la multitude* et les *isolés*) du champ. Mais c'est une donnée à relativiser fortement car ces deux catégories rassemblent près de 97% de la part totale des acteurs. Les agents positionnés vers l'intérieur du champ (les *éminents* et les *prolifiques*) représentent seulement 2.5% de la part totale des participants mais gagnent 32% des procédures.

Comme envisagé dans les hypothèses, une part restreinte d'acteurs monopolise près de la moitié des mandats publics remportés à l'aide de concours ouverts. Cette concentration ne signifie pas pour autant que les agents périphériques ne sont pas en mesure de remporter des procédures ou d'être nominés, c'est même le phénomène inverse qui est observé si l'on s'en tient aux valeurs absolues. La théorie du champ nous permet de comprendre que pour alimenter *l'illusio*, notamment chez les nouveaux agents, le champ doit être un espace au sein duquel un retournement du monde est possible. Un retournement caractérisé par l'humiliation de l'installé qui est concomitante de la consécration du nouveau venu. Le volet qualitatif du présent travail discutera l'éventualité qu'un tel retournement constitue un moteur majeur pour justifier la participation des catégories périphériques.

Les prochains sous-chapitres viseront à préciser la distribution du tableau ci-dessous en renseignant davantage les profils des 4 catégories.

Cluster	Nb. Lauréat en procédure ouverte	%	Représentativité
Les Prolifiques	34	21.79%	0.87%
Les Eminents	16	10.25%	1.6%
La Multitude	65	41.67%	92%
Les Isolés	41	26.28%	5.53%

Tableau 4 ; statistiques de répartition des lauréats dans les clusters d'affectation

## Précision sur les seconds clusters d'affectation

La fiabilité de l'attribution des catégories est validée par les moyennes de silhouettes totales constatées pour l'échantillon de 4010 acteurs : pour rappel, la valeur de silhouette (colonne de la moyenne dans le tableau ci-dessous) peut être comprise entre -1 et 1. Une valeur proche de 1 indique que le cluster est éloigné des autres et que les expériences en son sein sont homogènes. Une valeur de -1 indique une non-accordance de l'entité au cluster assigné. Une valeur de 0 indique que l'entité est ambiguë et qu'elle appartient potentiellement à deux clusters voisins.

Cluster	Effectif des observations	Moyenne	Minimum	Maximum
Prolifiques	35	0.259	-0.093	0.463
Eminents	64	0.275	-0.061	0.491
Multitude	3689	0.769	0.060	0.855
Isolés	222	0.301	-0.001	0.522
Total	4010	0.731	-0.093	0.855

Tableau 5 ; statistiques de silhouettes des clusters d'affectation

Malgré la moyenne générale significative (0.731), on peut constater que les catégories qui comptent les effectifs les moins nombreux tendent vers le 0, indiquant que certains des acteurs en leur sein présentent des similarités avec des membres d'autres catégories. En conséquence et afin d'ajouter une nuance à la distribution effectuée, une analyse des proximités de l'ensemble du panel a été effectuée et a permis d'identifier les occurrences essentielles de porosités entre clusters qui seront présentées dans les prochains sous-chapitres.

### Les Eminents

L'analyse des silhouettes des entités appartenant à la catégorie des *éminents* fait état d'une proximité immédiate à la *multitude* ainsi que d'une proximité secondaire avec les *isolés*. Le premier voisin se repère notamment par le faible taux de participation commun qui caractérise les deux catégories. Le deuxième voisin se constate lorsqu'un acteur de la catégorie des *éminents* participe davantage que la moyenne observée dans sa catégorie. La distribution observée (60-40) renseigne donc du niveau d'activité des *éminents* : les *éminents-multitude* participent peu en tant que non-primé et les *éminents-isolés* sont plus actifs.

Double affiliation	Nombre d'observations	Part d'observations
Eminent-Multitude	39	60%
Eminent-Isolé	25	38.46%
Eminent-Prolifique	1	1.54%

Tableau 6 ; double affiliation avec la catégorie des éminents

## La Multitude

La catégorie de la *multitude* est celle affichant la plus grande cohérence d'ensemble ; elle possède des similarités évidentes avec la catégorie des *isolés*, une proximité qu'on peut expliquer par la faible capacité des deux catégories d'occuper les rôles de juré, de lauréat ou de primé. Il reste toutefois intéressant de noter que certains acteurs présents dans la catégorie de la *multitude* sont en réalité des architectes parfois très médiatiques (p. ex. Botta, de Portzamparc, Hadid, ...). L'explication d'une telle catégorisation s'explique notamment car les données récoltées ne concernent que les cantons romands, des acteurs qui seraient installés à l'internationale ou dans d'autres cantons apparaissent donc de manière faussée comme des nouveaux-arrivants. On constate toutefois que ces acteurs particuliers sont parfois membres de jurys et se voient ainsi assignés à la catégorie des *éminents* comme deuxième cluster (720 observations soit près de 20% du panel de la catégorie). Nous verrons plus loin, dans la partie traitant de la composition des jurys, le rôle spécifique que jouent ce type d'acteurs.

Double affiliation	Nombre d'observations	Part d'observations
Multitude-éminent	720	19.75%
Multitude-isolé	2924	80.25%

Tableau 7 ; double affiliation avec la catégorie de la multitude

## Les Isolés

L'analyse des silhouettes de la catégorie des *isolés* démontre que la catégorie voisine principale est celle de la *multitude*. Comme évoqué plus tôt, la proximité entre les deux clusters s'explique par la faible capacité à occuper des rôles valorisés. Une proximité directe peut être établie entre les *isolés* et les *prolifiques* lorsqu'un acteur de la catégorie présente un degré particulièrement élevé de participation et/ou une obtention de prix. La proximité avec les *éminents*, se caractérise par la participation de l'acteur à plusieurs jurys, collèges d'experts ou encore organisations de concours. Les acteurs présents dans cet entre-deux avec les *éminents* et les *prolifiques* sont donc ceux qui s'appêtent à muter vers ces catégories plus valorisées qui occupent une position centrale dans le champ. On peut toutefois constater que cette part d'acteurs sur le point d'émerger est relativement faible (13.21%).

Double affiliation	Nombre d'observations	Part d'observations
Isolé-éminent	7	3.08%
Isolé-multitude	197	86.78%
Isolé-prolifique	23	10.13%

Tableau 8 ; double affiliation avec la catégorie des isolés

## Les Prolifiques

L'analyse de silhouette des *prolifiques* démontre une proximité importante avec les *isolés* avec qui ils partagent un taux de participation important. Il est intéressant de constater qu'il n'existe que peu de porosité avec la catégorie des *éminents*. Cette absence relative de représentants entre les deux catégories valorisées qui sont composées des *prolifiques* et des *éminents* démontre que leurs expériences du concours sont notablement différentes. Nous verrons dans la partie qualitative du travail en quoi les stratégies de ces deux types d'acteurs divergent.

Double affiliation	Nombre d'observations	Part d'observations
Prolifique-éminent	1	2.86%
Prolifique-isolés	34	97.14%

Tableau 9 ; double affiliation avec la catégorie des prolifiques

## Répartition des lauréats dans les catégories précisées par les doubles affiliations

La description plus fine des catégories initiales permet de jeter un deuxième regard sur la composition des expériences de lauréat et plus largement des performances des différentes catégories. Le tableau ci-dessous fait état des disparités que l'on peut observer en termes de distribution des lauréats au sein des catégories précisées (double affiliation). Cette précision permet notamment de comprendre que les lauréats qui étaient placés dans la catégorie de la *multitude* se répartissent équitablement entre les membres de la *multitude-isolée* et de la *multitude-éminente*. Comme nous l'avons vu plus haut, les membres de cette dernière catégorie sont particuliers. Elle est principalement composée d'architectes connus provenant de milieux géographiques qui n'ont pas été pris en compte dans la récolte de données (Suisse allemande, Tessin et étranger) mais qui participent aux concours suisses comme jurés ou plus rarement comme participants. Les bureaux présentant cette double affiliation sont donc davantage à envisager comme faisant partie intégrante des élites de la profession contrairement à ceux de la *multitude-isolée* qui rassemble de très jeunes bureaux.

L'analyse des performances de chaque catégorie (part totale observée/part d'observation en tant que lauréat) fait état d'une efficacité très importante des catégories d'acteurs centraux : les *prolifiques-isolés*, les *éminents-isolés* et les *prolifiques-éminents* surperforment largement si on les compare aux membres des *isolés* et de la *multitude*.

La précision des doubles affiliations permet enfin de comprendre les équilibres de probabilité d'issues des concours en termes de lauréat : dans environ 47% des cas, les lauréats seront issus d'une catégorie périphérique (marquées avec une \* dans le tableau ci-dessous) soit environ 80% des acteurs. Dans 53% des cas, les lauréats seront issus d'une catégorie qu'on peut davantage caractériser par un fort ancrage au sein de la profession, en Suisse romande comme à l'international.

Double affiliation	Nombre d'observations en tant que lauréat	Part d'observation en tant que lauréat	Part totale des acteurs	Performance (Observation lauréat/représentativité)
Eminent-Multitude	17	5.41%	0.97%	5.57
Eminent-Isolé	36	11.46%	0.62%	18.48
Isolé-Eminent*	22	7%	0.75%	9.34
Isolé-Multitude*	46	14.65%	4.92%	2.97
Isolé-Prolifique*	12	3.82%	0.57%	6.70
Prolifique-Eminent	6	1.91%	0.02%	95.5
Prolifique-Isolé	56	17.83%	0.85%	20.97
Multitude-Eminent	51	16.24%	18.30 %	0.88
Multitude-Isolé*	68	21.66%	73.09 %	0.29

Tableau 10 ; Précision des lauréats en fonction des catégories de double affiliation

## Stratification du champ – une modélisation

L'affinement des catégories et la prise en compte des porosités principales entre clusters présentés aux sous-chapitres précédents peuvent être modélisés selon le schéma ci-dessous qui fait état des mobilités et des positions entre les catégories.

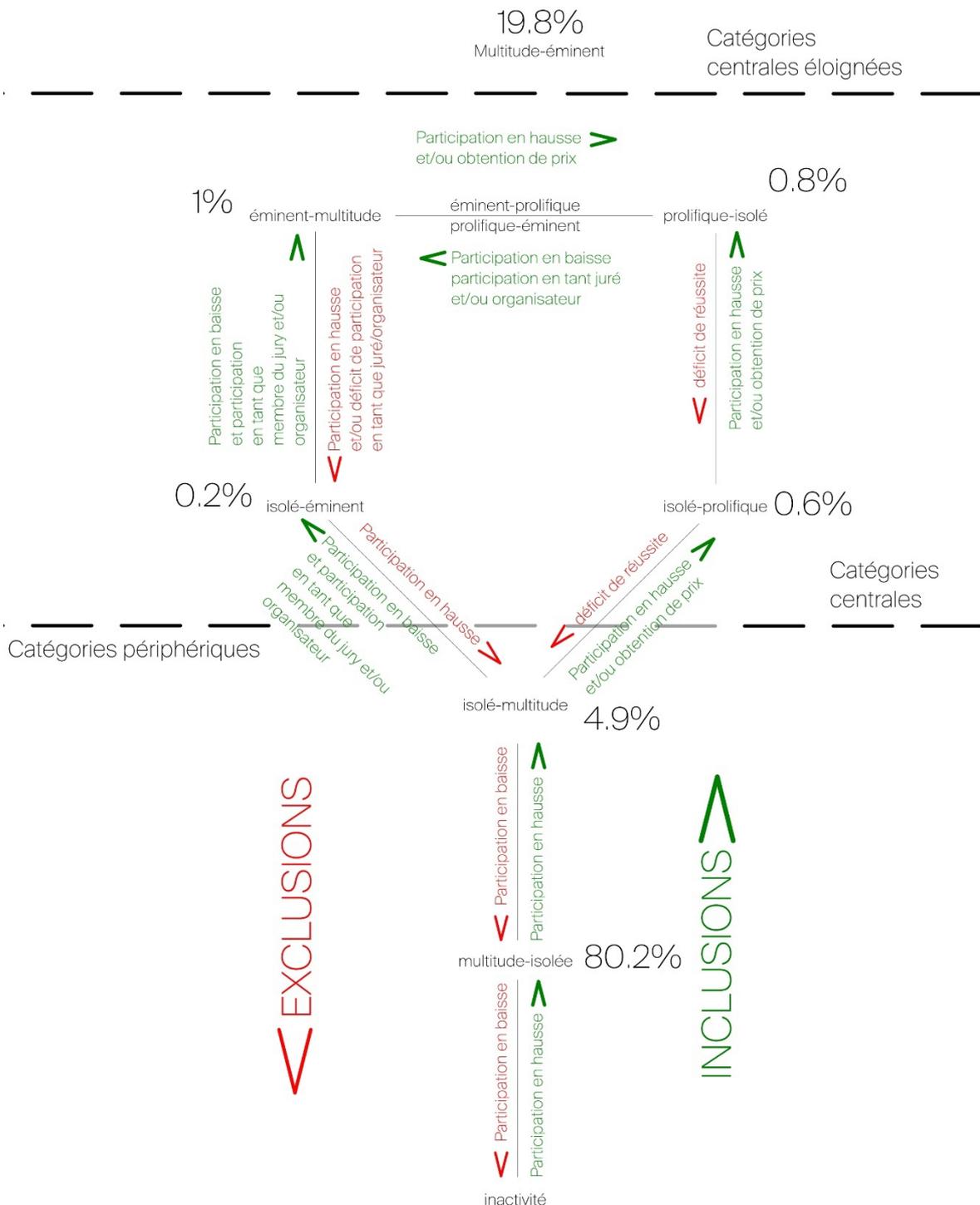


Figure 3 ; modélisation des mobilités à l'intérieur du champ

## Stratification du champ – premier constats

Comme évoqué plus tôt, l'hypothèse établissant une stratification du champ constitué d'expériences hétérogènes est validée par l'approche quantitative. Des expériences de concours homogènes auraient eu pour effet l'émergence d'une ou deux catégories seulement. Il existe donc des différences, des disparités, à l'intérieur du monde du concours d'architecture en Suisse romande qui sont confirmées, par exemple, par les différentiels de performances et de rémunération entre catégories d'acteurs (Tableau 3). L'existence d'une stratification des expériences suppose en corolaire l'existence de facteurs d'inclusions/ exclusions qui seront renseignés par le volet qualitatif du travail.

Même si les hypothèses doivent être davantage étayées par des observations qualitatives, cette première incursion permet néanmoins d'établir des corrélations positives et négatives entre certains rôles. Les *éminents* et les *prolifiques*, par leur participation importante aux jurys et leur capacité à remporter des procédures prouvent qu'il existe des corrélations entre ces deux indicateurs. Notons toutefois qu'à ce stade il est difficile d'établir la relation de causalité de manière certaine. Il est donc nécessaire de poser les interrogations suivantes : l'architecte participant à un grand nombre de jurys est-il plus à même de remporter des procédures ? Ou serait-ce l'inverse : c'est le lauréat qui aurait davantage de chance d'être recruté comme juré ? Malgré cette incertitude, ce qui reste toutefois certain, c'est que les agents périphériques ont peu – voire pas – accès aux expériences du jury et présentent des chances bien moindres d'être nommés ou de gagner une procédure.

On constate également que malgré le fait qu'il existe des lauréats issus des agents périphériques, ces derniers ne sont pas pour autant mobilisés dans des collèges d'experts. Cela pose la question des critères d'accessibilité aux jurys qui dépassent vraisemblablement la simple obtention d'un prix. Le volet qualitatif permettra d'identifier ces critères additionnels.

L'examen du centre de chaque catégorie montre une deuxième corrélation importante : l'un des facteurs qui expliquerait la réussite dans un concours semble être le nombre d'expériences déjà réalisées. Plus un candidat participe à des procédures, plus il a de chances de gagner. Dans une grande majorité des cas, si un bureau compte plus de 12 participations, il est statistiquement assuré d'en remporter au moins une même s'il n'a encore jamais été nommé. Il passe ensuite dans la catégorie des *prolifiques*. A plusieurs reprises cependant des aberrations statistiques ont été constatées où un bureau affichait une participation très importante (plus de 12 participations sans nomination) sans jamais obtenir de prix tout en étant classé dans la catégorie des *prolifiques*. Le constat à tirer de ces observations est important : plus on participe, plus on a de chance de gagner. Mais alors, pourquoi certains bureaux s'arrêtent en route ? Pourquoi observe-t-on un si fort taux de décrochage chez les acteurs périphériques ? Ces questions seront notamment abordées dans le

chapitre suivant qui traitera des facteurs d'inclusion/exclusion qui se développent déjà dans une temporalité qui précède le début d'un nouveau concours.

D'autres tableaux ayant recours aux données quantitatives seront utilisés dans les chapitres suivants, notamment pour illustrer les résultats des procédures, la composition des collèges d'experts ainsi que les candidats éliminés durant les premiers tours de jugement. Les catégories observées seront utilisées pour situer les auteurs des citations issues du matériel qui a été récolté durant les entretiens et les observations de terrain.

## **1<sup>er</sup> MOMENT D'EXCLUSION/INCLUSION : L'avant concours**

Avant de concourir sur une procédure ouverte, le concurrent est confronté à la fois à une série d'obstacles et à des facteurs facilitateurs qui, une fois conjugués ensemble, peuvent induire une participation concrète ou un abandon tacite. Cette temporalité préliminaire est critique pour comprendre notamment la manière dont un grand nombre d'acteurs est poussé naturellement vers la participation. Pour renseigner des facteurs incluant et excluant les agents à ce stade, j'aurai recours à 3 grands axes qui permettront d'identifier et classer les régimes de justification d'une participation :

- Savoir participer ;
- Vouloir participer ;
- Pouvoir participer.

### **Savoir participer**

#### *Diffusion*

Chaque procédure de concours est annoncée à la fois sur les plateformes de la SIA et celle des marchés publics (OMPR). Aucune barrière majeure n'a été identifiée par les participants dans des bureaux suisses à propos de la diffusion de la donnée de base du concours. Un organisateur m'a indiqué que parfois la diffusion se ferait même « trop » bien :

*« Lors du dernier concours qu'on a organisé, on a eu trois Pritzker<sup>10</sup>, trois bureaux japonais, trois mexicains sur une procédure ouverte pour un bâtiment d'importance moyenne, c'était du jamais vu ».*

*(Item #1 ; acteur n°1833, éminent)*

---

<sup>10</sup> Prix annuel décerné depuis 1979 à un.e architecte dont les réalisations ont été jugées remarquables par la fondation émettrice dudit prix (Fondation Hyatt). Il est considéré de manière consensuelle comme le « prix Nobel » de l'architecture.

## Lecture du contexte

Parmi les obstacles susceptibles de faire renoncer à une procédure, c'est la connaissance de la langue qui est le plus souvent mentionnée :

*« L'immense majorité des données de concours ne sont pas traduites et la langue de la procédure est celle qui doit être utilisée dans les textes, étant seul je n'ai pas les capacités à concourir en Suisse allemande ».*

*(Item #2 ; acteur n°397, isolé)*

La langue des procédures est systématiquement l'une des langues nationales. Il n'existe pas de traduction en anglais des données de concours. La participation requière ainsi une connaissance relativement importante de la langue, notamment sur les questions légales et techniques dont la connaissance est nécessaire pour la lecture du cahier des charges mais également pour l'écriture des textes de présentation de la proposition. Cet obstacle concret tend à circonscrire la participation à des acteurs faisant partie de la francophonie dans le cas de la Suisse romande, le même constat semble tout aussi effectif entre le Tessin et l'Italie.

Notons cependant qu'il n'est pas suffisant de connaître la langue utilisée dans la procédure pour être capable d'y participer. Des spécificités locales dans le contenu du programme peuvent empêcher la participation d'agents extérieurs – ou plutôt réduire considérablement leurs chances de succès sans pour autant que ce déficit de chances soit directement maîtrisable par les candidats. Un architecte parlera de sa difficulté à concourir dans des procédures zurichoises par exemple :

*« On a vu apparaître en 2010 une multitude de concours de logement à Zurich, c'étaient toujours les mêmes participants. In fine on s'est retrouvé avec des réflexions extrêmement pointues, très zuricho-zurichoises. Pour des bureaux extérieurs, il était tout à fait impossible de pénétrer ce microcosme quand bien même il s'agissait de concours ouverts. Leur ouverture était donc relative. ».*

*(Item #3 ; acteur n°99, éminent)*

Le programme du concours est considéré par les architectes comme une question qui leur serait posée. Cette question nécessite l'usage d'un langage, d'un système de symboles, d'une connaissance contextuelle qui doivent être partagés par les participants, sans quoi leur réponse risque d'être étrange ou absurde. Un architecte cantonal a ainsi parlé d'un projet mexicain qui l'avait marqué tant il était acontextuel :

*« Il s'était trompé sur les données climatiques de la Suisse, il nous a fait un projet d'une immense qualité architecturale, sans fenêtre, sans porte, sans isolation. En somme un magnifique projet d'école ouverte... Complètement inadapté ».*

*(Item #4 ; acteur n°1833, éminent)*

Ce cas extrême ainsi que l'évocation du contexte zurichois tendent à démontrer que la question posée dans le cahier des charges n'est pas suffisante pour aborder l'entière des problématiques reliées à un concours. La mobilisation d'une compréhension plus large du contexte est nécessaire pour participer de manière pertinente et avoir une chance de gagner. **Une grande partie de la compréhension de la question est donc tout à fait exogène au concours lui-même.** Une partie des acteurs seraient donc exclus notamment parce qu'ils n'auraient pas la même pratique du contexte que les agents locaux :

*« Tous les architectes du monde entier peuvent participer [...]. En procédure ouverte, on a constaté que les deux tiers des projets étaient totalement à côté des réalités particulières et souvent complexes qui sont propres au contexte cantonal. Cela concerne en grande partie des bureaux étrangers. On les comprend, il faudrait presque 6 mois à temps plein pour maîtriser finement la réglementation et les dynamiques spatiales en cours ».*

*(Item #5 ; acteur n°4020, éminent)*

La capacité de lecture fine du contexte encadrant le concours semble donc être une caractéristique présente chez les acteurs locaux qu'ils tireraient de leur proximité avec le milieu dans lequel ils entendent intervenir. Cette caractéristique tend à communiquer une première information sur les types d'assemblages socio-matériels qui sont en mesure de gagner des procédures : les assemblages retenus sont en majeure partie reliés au contexte particulier de la Suisse. Le cas valaisan est emblématique de ce constat : en 8 ans de concours d'architecture pourtant exclusivement ouvert, les lauréats retenus sont exclusivement suisses et majoritairement valaisans.

### *Anticiper le volume des propositions concurrentes*

L'une des autres incertitudes majeures dans le choix de participer ou non, et qui n'est pas liée au contenu du cahier des charges, provient de la difficulté à apprécier le nombre de bureaux concurrents susceptibles de participer. Il semble être communément acquis qu'un nombre élevé de propositions fait considérablement augmenter le standard des rendus et fait naturellement baisser les chances pour un bureau d'être nommé :

*« Lorsque vous êtes face à 100 autres bureaux, il y a plus de chance qu'il y ait de très bons projets que dans le cas où vous en auriez 10. Donc fatalement on pourrait gagner un concours à 10 participants avec un projet moyen alors que ça serait impossible sur un concours à 100 ».*

*(Item #6 ; acteur n°\*\*\*\*, prolifiques)*

*« ... si vous faites un concours à côté d'une centaine d'autres pour une petite école avec 4 classes, vous savez que si vous ne faites pas quelque chose de particulier, qui est réglé à un niveau supérieur, vous n'avez aucune chance de gagner ».*

*(Item #7 ; acteur n°397, isolé)*

Les organisateurs de concours ne communiquant pas sur le nombre de propositions qu'ils reçoivent, ce facteur est difficilement contrôlable à l'avance par les concurrents. Il semble cependant commun pour les procédures ouvertes d'atteindre un très grand nombre de participants. Ainsi, la seconde nature d'un candidat habitué est d'envisager le volume de travail supplémentaire comme un *a priori*. Le volume de participation attendu relève donc d'une forme de connaissance du contexte. Il pousse les concurrents qui savent appréhender ce paramètre à mobiliser toujours plus de ressources et d'efforts vers les concours qu'ils souhaitent remporter.

### *Lire la composition du jury*

La connaissance de la composition du jury fait également partie du contexte du concours. Elle exercerait une influence majeure sur le déroulement et les résultats de la procédure. Les architectes interrogés dans le cadre de ce travail ont été unanimes pour dire que la composition du jury est un facteur décisif pour envisager ou non leur participation à un concours :

*« Il faut être sûr que le jeu mérite l'investissement, que le jury soit assez compétent et aie une certaine forme d'affinité avec votre manière d'aborder les sujets ».*

*(Item #8 ;acteur n°99, éminent)*

Cet aspect de la question n'est pas facile à décrypter. Certains participants ne sont pas en mesure d'interpréter la composition d'un jury et de transformer cette compréhension en une contrainte avec laquelle ils pourraient jouer, au même titre qu'ils peuvent jouer avec une hauteur maximale de bâtiment ou une distance minimale au parcellaire voisin. Ce manque de lisibilité concerne évidemment d'abord les agents situés au-

delà des limites géographiques de la Suisse, mais pas uniquement. Un jeune architecte local avancera que :

*« Si tu veux t'adapter aux jurys, déjà il faut connaître ses membres. Mais où est-ce que je vais les rencontrer moi ? Je regarde bien entendu la composition mais elle me fait le même effet que si je lisais un journal en coréen ».*

*(Item #9 ;acteur n°3950, isolé)*

Ainsi, l'acteur qui sera capable d'identifier un jury qui lui serait hostile aura tendance à tempérer son investissement dans le concours voir à renoncer totalement à y participer. L'acteur qui serait incapable de discerner les pratiques de chacun des membres n'est pas en mesure de faire un tel calcul. Cette difficulté à décoder la liste des jurés et à en percevoir les contraintes a été surtout identifié du côté des acteurs périphériques. Les expériences en tant que juré ou organisateur, à l'inverse, permettent de lire ces contraintes implicites pour les transformer en données.

### *Synthèse – une difficulté à lire les contraintes implicites*

Les cahiers des charges constitués par les MO et leurs conseillers, bien que souvent exhaustifs et bien rédigés, tendent à faire apparaître le marché comme ouvert alors qu'il l'est relativement moins dans les faits.

Cette première incursion qualitative montre qu'un certain nombre de paramètres comme le volume des propositions, la connaissance du contexte, la connaissance du jury constituent une signalétique, un langage qui n'est pas interprétable universellement mais dont certains acteurs centraux détiennent les clés de compréhension et d'appréciation. L'effet concret de ce manque de lisibilité des contraintes, c'est la participation de candidats qui ne possèdent ni les codes, ni les ressources et qui n'ont pas été en mesure de comprendre à l'avance que leur chance de réussite serait faible. Dans ce cas, le processus d'exclusion s'opère en deux temps. Le manque de lisibilité général peut être vu d'abord comme un facteur d'inclusion : le candidat va estimer, avec son manque de connaissance du contexte que ses chances sont raisonnables. Il va donc participer et produire un projet. Mais ensuite, comme le suggère l'exemple du projet mexicain évoqué ci-dessus, sa proposition va être sommairement étudiée puis rejetée rapidement lors du second moment qui est celui du jugement.

De manière différenciée, les *prolifiques* et les *éminents* sont mieux équipés pour analyser et comprendre les symboles implicites relevant des obstacles évoqués. Cette meilleure appréciation des chances leur permettrait d'optimiser leur participation en évitant de mobiliser des

ressources inutilement. Cette compétence provient de leur expérience accrue dues aux participations passées en tant que candidat, juré ou organisateur. Par « expérience accrue », j’entends ici particulièrement l’expérience des personnes : connaître un confrère juré et savoir ce qu’il pense des différentes pratiques sont des connaissances critiques pour optimiser un projet ou pour renoncer totalement à une participation qui paraîtrait perdue d’avance. Une telle capacité d’optimisation a surtout été constatée chez les *éminents* dont le nombre de participations rapporté au nombre de fois où ils sont lauréats est particulièrement intéressant (Tableau 3). Nous verrons, plus loin dans la partie « pouvoir » que cette optimisation est salutaire car les ressources nécessaires à la participation à un concours sont considérables et toujours plus importantes au fil des années (Biau et Sinéus, 2017).

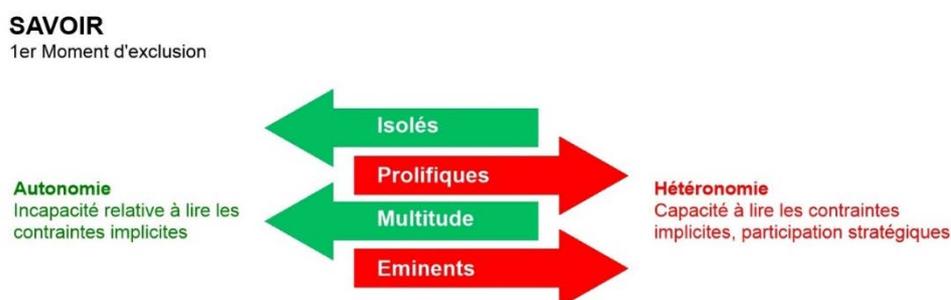


Figure 4 : Bilan des inclusions/ exclusions pour les items liés aux connaissances

## Vouloir participer

Les résultats identifiés dans cette section sont en grande partie attribuable à l’effet d’*illusio* mais également aux rationalités plus ancrées dans les réalités collectives. Notons également que cette section est celle qui présente la plus grande diversité de résultats. Les observations récoltées proviennent d’une variété d’acteurs importante puisque certains sont jurés, concurrents, organisateurs voire représentants du MO.

### La compétition

La métaphore sportive a été mentionnée à de multiples reprises durant les entretiens ; le concours ouvert a donc été comparé à un Tour de France, un championnat d’athlétisme, un tournoi de tennis. L’intérêt spécifique de la procédure pour ceux qui ont mobilisé cette image consistait à avancer que les modalités d’une mise en concurrence forceraient les candidats à donner le meilleur d’eux-mêmes.

*« La compétition j’aime quand même bien ça. En gardant un pied dans le monde du concours on est moins auto-référentiel, moins autosatisfait, forcément parce qu’on se confronte toujours à 50 ou*

*100 autres bureaux ; donc on est bien obligé de se tenir au courant de ce qui se fait pour être meilleur que les autres »*

*(Item #10 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

Outre l'aspect sportif, c'est parfois l'analogie avec le monde économique qui a été mobilisée :

*« Si vous êtes fabricant de pompes à vélo, que vous construisez des pompes qui font 45 kilos et que vous vous demandez pourquoi vous ne les vendez pas, il vous suffit d'aller voir la concurrence pour constater que vous êtes à côté de la plaque. Ce fabricant de pompes à vélo, il va mourir. Et c'est tant mieux ! C'est lourd une pompe de 45 kilos. Pour le concours c'est exactement la même chose. »*

*(Item #11 ; acteur n°99, éminent)*

La mise en concurrence aurait donc deux aspects constitutifs qui la rendent pertinente et enviable. D'une part l'émergence de meilleures propositions induites supposément par la compétition. D'autre part, la disparition ou la mort des acteurs qui ne se sont pas adaptés au marché. Les parentés darwiniennes des deux précédentes affirmations ont eu encore plus d'écho lorsqu'un juré a avancé, en regardant la maquette d'un concurrent malheureux, les propos suivants :

*« Tu vois lui il n'aura rien. Il a passé 500 heures sur ses planches mais on les regarde une minute. C'est ça le monde de l'archi : Survival of the fittest ».*

*(Item #12 ; un membre du jury)*

Pour expliquer ce tropisme en direction de la compétition, les architectes adeptes de métaphores ont évoqué l'influence de leur formation dans les hautes-écoles et écoles polytechniques qui sont des terreaux fertiles pour cultiver l'esprit de compétition :

*« Lors des ateliers, il y a 20 personnes qui travaillent sur le même sujet et il y a l'inévitable moment des notes ... Ce sont déjà les premiers concours ».*

*(Item #13 ; acteur n°\*\*\*\*, prolifique)*

Notons toutefois que l'attrait et la comparaison avec le sport et les théories économiques libérales n'ont pas été plébiscitées par l'ensemble des informateurs. En effet, une minorité a émis des doutes quant à la capacité du concours à faire émerger des solutions vraiment intéressantes du fait, précisément, de leur caractère compétitif. Certains ne voyaient pas du tout l'intérêt de la compétition et occultaient cet aspect dans leurs propres motivations à concourir.

### *Garder une pratique à jour*

La notion de maintien d'une pratique adaptée au contexte est revenue à de multiples reprises même chez les acteurs n'affichant pas un amour forcené pour la compétition. Elle concernait notamment :

- Les logiciels de dessin, de modélisation 3D/2D et de traitement d'image soit une maîtrise des moyens de productions.
- Les processus de création du projet soit la capacité de mener à bien une réflexion adaptée au contexte spatial et temporel dans lequel s'inscrivent les concours.

Le deuxième point semble être particulièrement partagé au sein des bureaux qui présentent une certaine ancienneté dans le champ. Un responsable de bureau depuis une vingtaine d'année a ainsi soutenu que :

*« On a également envie de savoir si on est encore dans le coup, si on n'est pas à côté de la plaque dans notre référentiel architectural. Est-ce qu'on se pose les bonnes questions ? La question se pose vraiment, est-ce que notre génération d'architectes détient encore les réponses ? J'ai l'impression que ce n'est pas le cas forcément quand on voit les résultats de qui gagne actuellement ».*

*(Item #14 ; acteur n°140, isolé-prolifique)*

A de multiples reprises, les informateurs ont évoqué le besoin de participer pour « ne pas être à côté de la plaque » ou « pour rester frais » dans leur réflexion. Un architecte cantonal détaillera à quel point cet aspect du concours lui semblait primordial pour maintenir un écosystème innovant :

*« Les petits jeunes qui crèvent de faim, ils vont passer 800 heures sur leurs projets. Ça force les dinosaures à être à la hauteur. Maintenant le débat a changé de teneur, entre les nouveaux moyens de modélisation, de dessin 3D mais aussi avec les débats sur l'énergie, le développement durable ; ça force les vieux à se tenir au courant. S'ils ne le font pas, un jeune le fera à leur place ».*

*(Item #15 ; acteur n°4020, éminent)*

Le concours perçu sous cet angle inciterait ainsi à une certaine émulation entre les candidats de générations différentes. Elle permettrait aux MO de bénéficier de meilleurs résultats et aux architectes installés de garder leurs pratiques à jour. Certains acteurs semblent même envisager que les procédures ouvertes sont taillées pour les jeunes bureaux :

*« Les jeunes peuvent laisser libre-court à leur imagination dans ce genre de procédures, c'est très fécond. Dire également que ces procédures mettraient de côté les grands bureaux, c'est en partie vrai. **Mais la procédure n'est pas faite pour eux.** Les jeunes ne se sont pas encore confrontés aux normes, aux conservatismes, au côté davantage politique du concours et c'est une qualité qui est*

*nécessaire pour remettre en question certains automatismes que nous avons en tant que « vieux » architectes »*

*(Item #16 ; acteur n°4020, éminent)*

On peut ici mesurer l'affirmation qui viserait à établir que la procédure ouverte serait « faite » pour les jeunes, auquel cas on assisterait au moins à un rapprochement entre représentativité des catégories périphériques et le nombre de leurs membres lauréats (voir tableau 10). La qualité des propositions des jeunes bureaux semble double cependant. Elles permettraient de garder les « vieux » éveillés tout en constituant autant de lauréats potentiels. Le précédent item fait également état de la différence dans la teneur même des propositions de ces candidats nouveaux-venus. Elles présenteraient des originalités qui peuvent être reconnues par les jurys. Cette hypothèse se vérifie dans les faits via les données quantitatives observées plus tôt. Dans 60% des cas le lauréat est un agent périphérique du champ (voir tableau 10).

Les nouveaux acteurs injectés dans le concours fonctionneraient donc comme de véritables épouvantails empêchant les « vieux » acteurs de se reposer sur leurs lauriers.

### *Gérer la complexité*

Au-delà d'un certain budget et pour un MO public, la loi sur les marchés publics rend obligatoire l'organisation d'une mise en concurrence, par le concours notamment. La grande majorité des programmes complexes comme les universités, les hôpitaux, les musées, les salles de spectacles étant réalisées par des acteurs publics, l'accès à de tels mandats passe majoritairement par le concours. Le concours s'est donc imposé dans le contexte suisse comme une porte d'entrée incontournable pour réaliser des objets complexes. Les architectes qui souhaitent ainsi pratiquer leur profession dans un cadre similaire à celui observé durant leurs études, lesquelles privilégient l'expérience fournie par des programmes complexes, sont donc tacitement encouragés vers l'exercice du concours.

Du côté des agents périphériques, l'argument de la gestion de la complexité est mobilisé sous l'angle de la compétence. Le moment du concours est l'occasion de quitter les mandats plus simples pour montrer aux clients potentiels leur compétence à « gérer la complexité » :

*« Pour me consoler, vu que je ne gagne pas, je me dis que c'est intéressant intellectuellement parce que ça me permet de faire un projet plus gros. Du coup, maintenant, je sais organiser un projet à 40 millions même si je n'en ai jamais construit. Ça donne pas mal*

*d'expérience. A force d'en faire, je ne suis pas arrivé au stade où je gagne ne serait-ce qu'un prix mais au moins je sais faire un projet de cette taille ».*

*(Item #17 ; acteur n°4350, isolé)*

### **Accéder au statut d'auteur**

Durant leurs études, les architectes se voient octroyés de grandes libertés sur leurs manières d'aborder les questions posées via la donnée d'un atelier de projet. A de multiples reprises, les architectes ont évoqué leur désir de reproduire ces moments de liberté totale au travers de leur expérience du concours :

*« Vous dessinez des chiottes toute la journée, vous vous faites emmerder par un ingénieur sécurité parce que votre barrière est à 97cm au lieu de 100, vous faites une villa pour un client désagréable dans le haut valais... L'architecture de tous les jours c'est très loin de ce qu'on fait pendant les concours. Le concours c'est le rêve. C'est le moment où vous pouvez devenir l'auteur, où vous prenez des vraies décisions ».*

*(Item #18 ; acteur n°4020, éminent)*

Cette recherche de l'autonomie, qui reste selon Bourdieu le signe distinctif du champ de production culturelle, est nourrie par une forme de ressentiment envers la pratique quotidienne du métier qui semble décorrélée du contenu promulgué par l'enseignement dans les hautes-écoles et écoles polytechniques en Suisse :

*« Au poly on ne vous apprend pas à faire autre chose que du concours. C'est comme si on avait oublié dans nos formation 90% de ce qui fait la profession. Combien d'architectes vont réaliser un musée dans leur vie ? 1 sur 5000, certainement moins. Et pourtant les étudiants en architecture ont tous fait un musée au moins une fois. Mais combien ont dessiné une salle de bain, un calepinage de buanderie ou dimensionné une chaudière? ».*

*(Item #19 ; acteur n°397, isolé)*

La perception commune des architectes interrogés tend ainsi à concevoir le moment des études comme une temporalité où les jeunes prétendants au titre d'architecte se familiarisent davantage avec le monde feutré du concours que celui de l'architecture de tous les jours qui autorise un degré d'autonomie bien moindre. Le concours permet ainsi aux plus nostalgiques de se replacer dans une chronotopie particulière – rémanence de l'époque de leur autonomie estudiantine – entre rêve et réalité, au sein de laquelle leur vision est totalisante, hégémonique :

*« Je veux bouger ce mur-là, je vais pouvoir le faire. Je veux mettre un giga lac en plein milieu de mon site et une tour de 30 étages. Si mon discours est cohérent alors je peux le faire. Même si ça me disqualifie je vais le faire. Le concours c'est aussi et surtout du plaisir ».*

*(Item #20 ; acteur n°4020, éminent)*

Comme l'atteste l'item précédent, les notions de rentabilité et de risque semblent ne pas atteindre certains acteurs qui voient dans leur participation forcenée aux concours une manière d'assurer un futur prospère que leur sacrifice permettrait de convoquer. Une manière d'aborder la profession sous un angle bien éloigné des considérations stratégiques observées chez les acteurs centraux.

*« Dans l'art c'est la même chose. On fait de la peinture, de la sculpture en tant qu'auteur jusqu'à ce que quelqu'un donne de l'argent pour qu'on le fasse. Il y a ce phénomène de faire des choses pour compte d'auteur pour prouver qu'on existe. Et un jour ces souffrances finiront bien par payer ».*

*(Item #21 ; acteur n°\*\*\*\*, prolifique)*

La souffrance et le don de soi sont deux valeurs qui semblent également provenir des enseignements et des récits structurés autour des grandes figures de l'architecture :

*« le concours est une offrande à l'Architecture »<sup>11</sup>.*

On aperçoit ici que les acteurs adoptent des croyances sur leurs pratiques dans lesquelles l'intérêt général et le leur se rencontrent en un point précis : celui des concours ouverts. Finalement, l'autonomie d'action et l'engagement de l'architecte quand il se place en tant qu'auteur lui confèrent non seulement un pouvoir total sur son projet mais le rendent également pleinement responsable de ses décisions – son autonomie artistique s'accompagne de responsabilités. Certains architectes semblent particulièrement apprécier ces moments qu'ils considèrent comme plus intenses et gratifiants comparativement à la routine du simple travail salarié :

*« La pratique du concours c'est plein de moments intenses, de pics d'émotions : le moment de rendre le projet, le moment de la remise des prix, ou le moment où le jury t'appelle pour te dire à quelle place tu es. C'est peut-*

---

<sup>11</sup> Citation attribuée à Louis Kahn par Lipstadt (2009)

être aussi pour ça qu'on s'inflige autant de travail gratuit, c'est pour vivre ces moments de tension ».

(Item #22 ; acteur n<sup>o\*\*\*\*</sup>, prolifique)

### Se distinguer

Une part importante des acteurs interrogés mentionnent un besoin de se distinguer dans un monde professionnel hautement compétitif. Ce besoin d'atteindre une position de distinction semble déconnecté de toute considération économique, en particulier pour les membres des catégories périphériques. La volonté de se distinguer s'accompagne de l'ambition de progresser dans la hiérarchie de la profession :

*« On accède à un autre statut quand on gagne des prix, un statut que je n'ai pas et que je cherche. Vis-à-vis des autres architectes, le fait de gagner des prix permet de se distinguer. C'est pour ça que je continue. Quand un bureau gagne beaucoup de prix, il est valorisé par les autres - tu accèdes à ce club fermé des architectes primés ».*

(Item #23 ; acteur n<sup>o4350</sup>, isolé)

*« Les premiers jours, ceux où on s'est inscrit avec un ami, on a trouvé un architecte qui était d'accord de signer les plans pour nous, un paysagiste également. Nous étions en deuxième année, même pas encore architectes. Je nous voyais déjà réussir, gagner ce concours et devenir des étoiles montantes de l'avant-garde. Je n'en dormais plus la nuit tant ça m'obsédait. Nous avons fait le concours sur nos vacances et nous avons été écarté au premier tour ».*

(Item #24 ; acteur n<sup>o3329</sup>, isolé)

L'ambition de faire partie des élites semble être une fin en soi. Elle ne semble pas être motivée par l'appât d'un gain financier important. Elle est davantage une quête de reconnaissance pour les acteurs en situation périphérique du champ comme le démontre l'item précédent. On peut également constater que le désintérêt relatif porté au capital économique s'accompagne d'un focus sur la nécessité d'être primé (gagner un prix) ou de gagner un concours pour se distinguer et intégrer une élite donnée. En cela, on peut comprendre que la reconnaissance obtenue (en tant que nommé ou lauréat) par un bureau constitue une forme de capital spécifique propre au champ étudié.

La volonté des auteurs de se distinguer serait donc reliée à l'ambition d'intégrer un cercle restreint, celui d'une intelligentsia qui détiendrait les clés de la pertinence et du savoir-faire en architecture. Le cercle de ceux qui détiennent la clé des bonnes et des mauvaises pratiques. Comme l'attestent les items précédents, les ambitions visant à intégrer ces hautes sphères semblent toucher une frange spécifique des interlocuteurs appartenant à la catégorie des *isolés*. L'ambition d'intégrer

les hautes sphères de la distinction exige la mobilisation de forces considérables. Aussi certains apparaissent comme fatigués après plusieurs participations. Cette remarque est à conjuguer aux taux d'activité observés durant le volet quantitatif: 25% des *isolés* n'ont plus d'activité de concours à ce jour :

*« Le fait de ne jamais avoir eu de prix ça influence beaucoup ma manière de voir les choses. Plus que de ressources, je suis à la recherche de validation. Mais au bout d'un moment je n'aurai simplement plus les moyens pour financer cette quête. [...] finalement les faibles bénéfiques que je fais sur une villa, je les réinjecte dans un concours, au bout d'un moment ce modèle ne sera tout simplement plus soutenable ».*

*(Item #25 ; acteur n°4350, isolé)*

### *Etre proche du but*

Les acteurs qui avaient eu l'opportunité d'être nominés et de recevoir un prix lors d'une procédure ont tous fait état du caractère grisant de cette expérience :

*« Lorsque tu arrives deuxième : tu as la niaque. Tu te dis que tu étais proche, que ta réflexion était bonne et ça te motive à continuer, à t'inscrire au prochain concours pour le gagner ».*

*(Item #26 ; acteur n°140, isolé-prolifique)*

La nomination n'est ainsi pas uniquement à considérer sous un angle économique. Bien entendu, les nominés reçoivent une compensation pour leur travail. Mais elle est souvent bien inférieure aux sommes investies. Là où la nomination joue un rôle important dans la décision de déposer un projet dans le cadre d'un concours, c'est dans le gain de motivation et de perspectives qu'elle procure. La nomination démontre ainsi le caractère spécifique de la pratique du candidat nominé. Il est sur la bonne voie et son hypothèse a été discutée. Elle a été suivie par certains, peut-être rejetée par d'autres. Mais au moins, elle a été discutée dans le détail. La nomination, l'obtention d'un prix contribuent donc bien à la constitution d'une forme de capital spécifique qui est propre au champ.

### *Accéder à la commande publique*

A la suite des entretiens, il apparaît que l'obtention d'un mandat public grâce à un concours constitue ce que Violeau (2006) appelle un point de passage obligé vers les instances de consécration suivantes. En d'autres termes, un architecte qui souhaiterait progresser et se distinguer au sein du monde des architectes suisses est amené à faire des concours pour réaliser cette ambition. Les mandats privés semblent en effet frappés du sceau de l'arbitraire :

*« Dans le privé on ne sait jamais vraiment pourquoi les gens vous choisissent. Quelqu'un va arriver chez vous et dire, « j'aime bien ce que vous faites ». Mais finalement personne n'y connaît rien à l'architecture. C'est donc très arbitraire en réalité ».*

*(Item #27 ; acteur n°149, éminent)*

La commande publique aurait ainsi la qualité de ne pas mettre en doute la validité de l'attribution du mandat, ce qui constitue l'un des buts initiaux de la procédure telle que développée après la Révolution française : aller au-delà de l'intrigue pour attribuer les mandats (Quatremère de Quincy, 1788). Notons également que le précédent item mobilise l'idée du caractère ésotérique de la discipline : seuls ceux qui font de l'architecture seraient en capacité de la comprendre. Le concours valide donc l'approche architecturale du candidat en mettant de côté toutes les méfiances possibles à son égard. Le projet a été choisi par des pairs, sur l'unique base du travail que le candidat a fourni et non sur ce que Quatremère de Quincy appelait dans son encyclopédie de l'architecture « l'intrigue » (1788), soit la capacité d'un architecte à obtenir des mandats sur la base de manipulations socio-politiques plutôt que sur base de ses seules compétences.

Outre les questions relatives à la validation par des pairs, il apparaît que les projets réalisés dans le cadre de mandats privés sont particulièrement dépréciés par les architectes de concours. Un architecte, membre de la commission d'architecture chargée de valider les mises à l'enquête, illustre ce schisme entre mandats privés et publics de la manière suivante :

*« Je peux vous dire que le niveau des projets que je vois en commission d'architecture est infiniment plus mauvais que celui des projets écartés au premier tour d'un concours lambda. Il n'y a pas photo, c'est très rare de voir passer des bons projets dans les permis de construire délivrés. Avec les collègues on a parfois envie de retirer le titre d'architecte à des personnes qui nous soumettent des demandes de permis de construire. On en est là. Je dirais que le moins bon des candidats dans un concours est dans le haut du panier de la qualité architecturale des permis de construire ».*

*(Item #28 ; acteur n°2067, éminent)*

L'origine de cette dépréciation est facilement identifiable. Dans des mandats privés les architectes ne sont pas dans le même rapport de force vis-à-vis des mondes économiques et politiques : les budgets sont sensiblement moins élastiques, les contraintes réglementaires moins

malléables et les clients moins expérimentés. L'agentivité du régime architectural est bien faible.

Le constat du concours comme point de passage obligatoire est étayé par les deux précédents items. L'action double de la qualité et de la validation des pairs rend le concours davantage légitime aux yeux des architectes. La participation au concours est ainsi perçue comme la voie principale vers la distinction au sein du champ, dans le contexte Suisse romand.

### *Attirer les jeunes architectes*

Il semble commun pour les très grandes structures d'engager leurs forces dans des procédures, sans pour autant que les remporter soit la finalité recherchée :

*« Certes, nous participons à des concours mais ça n'est plus notre manière de dégager des mandats. Dans l'absolu nous nous fichons des résultats parce qu'on sait très bien que la procédure dysfonctionne. En réalité on participe à des concours pour attirer les jeunes architectes qui sont très souvent motivés par ça ».*

*(Item #29 ; acteur n<sup>o\*\*\*\*</sup>, prolifique)*

La finalité recherchée dans ce type de motivation n'est donc plus un mandat mais le recrutement de jeunes forces qui seraient davantage soumises aux croyances et logiques générées et alimentées durant les études d'architecture. On peut constater également que les agents ayant évoqué ce type de propos affichent une très grande expérience de la procédure et semblent précisément moins touchés eux-mêmes par ces mêmes croyances – **L'expérience, pour eux, a remplacé la croyance.**

### **Synthèse – Vouloir**

L'analyse des différents items démontre qu'il existe de nombreuses raisons pour un architecte de participer à des procédures de concours et ce malgré l'injonction à mobiliser des ressources sans être rémunéré. Notons toutefois que les items récoltés ne sont pas représentatifs de la totalité de la profession. Il s'agit bien de propos de personnes qui participent – ou ont participé – à des concours. L'*illusio* apparaît néanmoins de manière concrète dans l'ensemble des items mobilisés précédemment : la compétition, l'accession au statut d'auteur, la distinction vis-à-vis de l'architecture réalisée en mandat privé, la consécration des pairs sont autant de facteurs qui donnent une raison aux agents de participer sans compter. Pour progresser dans le champ les agents sont encouragés à effectuer l'acte, économiquement désintéressé, de la participation. A ce stade, ces facteurs sont inclusifs pour une majorité d'architectes. L'*illusio* les aspire vers la participation.

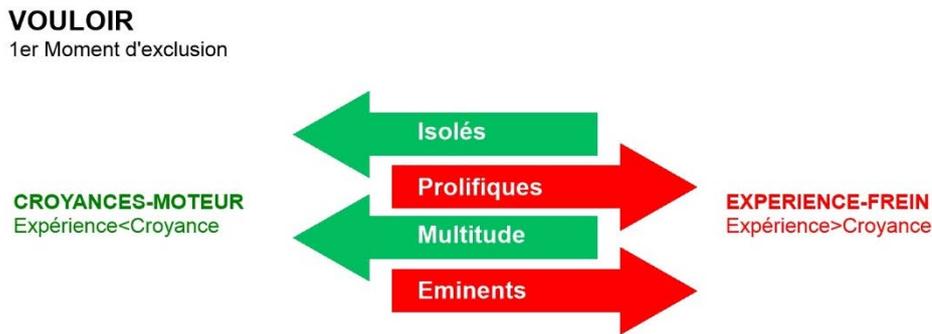


Figure 5 : Bilan des inclusions/ exclusions pour les items reliés à la volonté de participer

## Pouvoir participer

Les conditions d'accès au concours d'architecture sont légalement déterminées par la SIA. Il est ainsi nécessaire de pouvoir justifier l'obtention d'un grade ou d'un titre auprès d'une école d'architecture reconnue en Suisse comme à l'étranger. Les entretiens ont toutefois montré que plusieurs conditions implicites touchant les acteurs situés à la périphérie du champ peuvent faire office de barrières à l'engagement.

### *Possession et maîtrise des moyens de production*

Comme évoqué plus tôt, les architectes participent également au concours pour garder un niveau de pratique qui soit à jour par rapport à l'utilisation des différents outils de concours. Pour participer, le candidat doit non seulement maîtriser les outils rudimentaires pour la fabrication du projet mais doit aussi parfois les posséder. Les logiciels de modélisation 2D comme 3D ne sont pas des plus abordables et comportent chaque année des mises à jour que les architectes doivent intégrer dans leurs pratiques. Les intitulés de concours étant de plus en plus exigeants quant au volume et la qualité des livrables (Biau et Sinéus, 2017), d'autres logiciels doivent parfois être mobilisés en sus, notamment pour traiter les questions énergétiques.

Les moyens de production ne sont toutefois pas circonscrits au domaine du software ; les impressions, les essais de maquette, la maquette finale ont des coûts d'acquisition, de consommable et de maintenance dispendieux. Si bien que beaucoup d'architectes mobilisent des acteurs tiers dans les deux situations suivantes :

- L'architecte ne possède pas la maîtrise des outils permettant une production de qualité ;
- L'architecte ne possède pas les moyens de production.

La première situation est fréquente, pour des bureaux de toute taille. Elle concerne en grande majorité les visualisations 3D qui vont souvent faire l'objet de mandat auprès de bureaux spécialisés. Il en est de même pour la fabrication de la maquette de concours sur laquelle les candidats sont particulièrement attentifs car elle constitue le premier objet qui va être jugé lors du premier tour :

*« Une maquette de concours, c'est au bas mot 3000.- d'investissement. Je n'ai pas cet argent. Donc je fais ma maquette seul. Mais forcément ça se voit. Je pense que les jurés comprennent très rapidement qu'une maquette artisanale indique la présence d'un candidat peu doté ».*

*(Item #30 ; acteur n°397, isolé)*

Certains acteurs acquièrent parfois les moyens de production eux-mêmes ou s'entourent d'employés qui les maîtrisent afin d'éviter les marges que les tiers facturent dans tous types de productions :

*« C'est assez con, mais la qualité de rendu est essentielle. Si vous ne passez pas par une maquette professionnelle, vous êtes cuits. Une des raisons pour lesquelles je peux concourir c'est que maintenant je produis tout en interne. Si je devais payer le maquetiste, les visualisations 3D, l'impression ça me couterait beaucoup trop cher ».*

*(Item #31 ; acteur n°397, isolé)*

L'acquisition des moyens de production et des compétences associées permet donc un gain de productivité ainsi qu'une économie substantielle sur le coût des livrables. Elle permet également aux candidats possesseurs de bénéficier du caractère itératif de la fabrication du livrable :

*« Imprimer une planche c'est un investissement. On n'a pas d'imprimante AO ici donc on a recours à un imprimeur et les tarifs sont élevés. Donc on ne va pas pouvoir faire des essais d'impression pour voir l'équilibre des couleurs, les épaisseurs de traits ou même juste la lisibilité de l'ensemble. Ça serait utile de faire des jeux d'essai, des maquettes d'essai, des rapport énergie d'essai. Ça permettrait de corriger nous-même des erreurs que le jury va forcément voir ».*

*(Item #32 ; acteur 3329, isolé)*

La possession des moyens de production ne permet donc pas uniquement de contourner la survalorisation marchande des livrables. Elle permet également d'engager un processus itératif propre au projet d'architecture en permettant aux auteurs de procéder à un jugement avant le jugement de façon à améliorer la qualité de leur proposition.

Les acteurs identifiés dans les catégories périphériques semblent être peu dotés de moyens de production pour les maquettes et les impressions grands formats. A l'inverse, les acteurs des catégories centrales semblent davantage en mesure d'obtenir les machines et les employés qualifiés pour les faire fonctionner. Ainsi l'absence de moyens de production ou de maîtrise de ces derniers peuvent constituer un frein majeur à l'engagement des études dans un concours donné. D'autant plus que la qualité des livrables, des maquettes aux visualisations, se doit d'afficher un certain degré de maîtrise, sans quoi le projet se perdra dans la multitude des autres propositions. Ce n'est ainsi pas la simple maîtrise des outils qui est considérée comme nécessaire mais bien une maîtrise professionnelle, de qualité supérieure.

Les images données à voir par les rendus sous toutes leurs formes sont l'aboutissement de processus itératifs facilités par l'infrastructure pilotée par les auteurs de projets. C'est ce que Latour appellerait un « laboratoire » (1989). Le perfectionnement du laboratoire, soit la possession de moyens de production multiples permet un plus grand nombre d'itérations, d'essais non déterminants qui permettent de préciser des éléments du projet avant de le soumettre à la décision fatale du jury. Certains projets complexes, quand bien même accessibles à des jeunes acteurs, affichent des degrés de complexités tels que le recours à un grand nombre d'itération semble indispensable.

Un grand nombre d'itération requiert la mobilisation d'un laboratoire complet. De fait, la complexité de fond (nature des projets) mais également de forme (multiplication des livrables et des expertises) observée par Biau et Sinéus (2017) privilégie toujours plus les « laboratoires » qui possèdent des expertises et compétences larges – de fait détenus par les catégories centrales.

### *Posséder les ressources économiques*

Outre les questions relatives aux moyens de production, nous avons déjà pu constater plus tôt dans le document que la participation à un concours mobilisait un volume important de ressources de temps et/ou d'argent. Pour dégager ces ressources, les architectes interrogés ont fait état de plusieurs pratiques qui leur permettaient d'absorber les éventuelles pertes liées à la participation à un concours.

Les catégories périphériques n'étant pas en mesure de valoriser efficacement leur participation aux concours, il leur est nécessaire de mobiliser des stratégies pour capter des ressources économiques en

dehors du champ lui-même<sup>12</sup>. Certains vont chercher ces ressources dans les mandats privés : les villas individuelles, les commandes non-soumises aux concours, la production d'images, ... Certains architectes salariés de bureaux vont participer à des concours sur leur temps libre tout en profitant des infrastructures du bureau. D'autres vont avoir recours à des activités sans aucun lien avec l'architecture, notamment dans les domaines de la vente, du service, de la livraison, ... Plus généralement, on observe dans toutes les catégories une certaine inclination à ne pas compter ses heures, à « offrir », de manière contrainte ou délibérée, les heures passées sur le concours.

Il est constaté, de manière générale également, que les architectes de toutes catégories ont recours à des employés engagés sur la base de contrats précaires, notamment des stagiaires en études ou en début de cursus HES<sup>13</sup>.

*« Je ne suis pas encore très rentable : j'ai deux stagiaires. L'année passée j'avais une architecte qui sortait de l'école. Elle était payée aux tarifs de la convention collective mais c'était trop cher pour moi. Elle est partie pour des raisons perso. Après je me suis dit que c'était mieux pour mon équilibre financier d'avoir deux stagiaires. Moi je n'arrive pas à me payer au niveau de la convention collective. Je suis très très en dessous (4700.-/mois). Le bureau n'est pas encore vraiment rentable ».*

*(Item #33 ; acteur 3329, isolé)*

D'autres pratiques contractuelles évoquées durant les entretiens concernaient des contrats qui ne respectaient pas les conventions collectives, notamment sur la valorisation des salaires et les heures supplémentaires. Bien qu'elles aient été évoquées à de multiples reprises, le recours à ces formes illégales de travail dépasse le cadre de ce travail de recherche et n'ont donc pas été analysées en détail.

Finalement, il a été observé chez les acteurs en position centrale, le recours à des méthodes de valorisation qui ont trait au concours en lui-même. Les *éminents* profitent de leur participation aux jurys pour « renflouer les caisses », cette dernière étant rémunérée à hauteur d'environ 2000.- /jour. Du côté *des prolifiques* la participation aux jurys est également importante mais ces derniers semblent davantage miser sur l'obtention de grands mandats via leur participation forcenée. L'obtention de ces grands mandats permet aux architectes d'anticiper de manière

---

<sup>12</sup> Il faut repenser ici à M. Dellacruz qui, pour payer ses frais de laboratoire, donnait des cours d'appui en mathématiques

<sup>13</sup> Acronyme de « Haute-Ecole Spécialisée », organismes publics d'enseignement supérieurs habilités notamment à dispenser des formations en architecture. Les hautes-écoles en Romandie sont situées à Genève et Fribourg.

assurée des revenus qui vont leur permettre de participer sans grand risque à des concours dans le futur :

*« Lorsqu'on était un jeune bureau, on faisait des petites commandes à 4-5 millions de francs et tout à coup après avoir gagné des concours on est passé à des budgets de l'ordre de 30 millions. Là ça donne une masse de travail et de rémunération qui permet de voir beaucoup plus loin. La temporalité devient très différente. Ce sont des processus longs mais qui sont assurés en termes de rémunération. Donc on peut faire des vrais plans de paiement. On n'a pas à courir après chaque petite affaire et ça : ça permet de dégager du temps, pour les associés en particulier, afin de faire des concours en y consacrant le temps nécessaire ».*

*(Item #34 ; acteur n°140, isolé-prolifique)*

L'obtention de grands mandats par le truchement du concours permet ainsi aux architectes de concentrer leur attention et leur temps sur le concours et moins sur l'obtention de mandats privés qui sont peu valorisés par la profession. Elle permet de « faire tourner » leur structure.

*« Une machine de concours ce n'est pas facile à faire démarrer. Mais une fois que vous en gagnez un, même de taille moyenne, vous lancez votre activité. Alors vous en faites d'autres et vous gagnez plus facilement parce que votre structure de travail est organisée autour de ça et, surtout, vous comprenez comment ça marche ».*

*(Item #35 ; acteur n°2067, éminent)*

Les agents dans la catégorie des *prolifiques* ainsi que les *éminents* ont pour particularité de se nourrir de valorisation provenant directement du monde des concours. Une fois obtenue cette valorisation leur permet de consacrer efficacement leur attention sur le concours tout en les autorisant à procéder à l'extension de leur « laboratoire » en se dotant de moyens de production adéquats et de salariés compétents. C'est une particularité exclusive dont les effets dépassent la simple notion d'économie et que j'aborde dans la section suivante.

### *Posséder les ressources expérientielles*

Les acteurs rencontrés ont, à des multiples reprises, procédé à des descriptions de leur façon d'aborder les problématiques de concours. La diversité des situations dans lesquelles l'architecte est amené à intervenir le pousse à développer des compétences qui sont difficilement transmissibles par la théorie. Comme constaté par Arab (2004) auprès d'architectes montpelliérains, il est particulièrement difficile pour un architecte d'expliquer sa pratique du projet sans recourir à des exemples qui l'illustreraient. Arab en conclut, comme Violeau (2006), que le métier d'architecte relève davantage d'une pratique que d'un réseau de savoirs

théoriques appliqués à un contexte. A l'inverse, c'est davantage le contexte qui forme les acteurs. Un contact prolongé avec le terrain coïncide donc avec des pratiques architecturales appropriées et pertinentes.

*« On n'apprend pas à être architecte sur les bancs de l'école, ça se saurait. Tant que vous n'avez pas gagné une fois et expérimenté les dédales de la décision, vous participez au hasard. C'est presque comme jouer avec une machine à sous [...] Par la suite vous comprenez comment les jurys marchent et là vous ne gagnez plus par hasard ».*

*(Item #36 ; acteur n°815, un isolé-éminent)*

La ressource de l'expérience est donc difficile à transmettre par un autre facteur que l'expérience elle-même. Nonobstant la formation d'architecte qui fait la part belle à « l'atelier de projet » comme interface principale de transmission des connaissances, l'expérience y est bien limitée quantitativement et qualitativement. **La ressource de l'expérience est rare donc de fait distribuée / répartie au sein du champ.** Cette répartition semble toutefois être frappée du sceau de l'inégalité de traitement. Pour ce qui est de l'expérience de concours, comme vu précédemment, elle s'acquiert par des participations répétées, dans des rôles différenciés, dont l'observation est circonscrite aux catégories centrales du champ.

Lors des entretiens, un architecte lausannois m'a parlé de la manière dont son expérience d'organisateur de concours l'avait aidé à amender sa manière de faire un projet, ce qui lui avait permis de remporter un mandat pour une grande institution publique avec un projet qu'il qualifiait lui-même de « *moins attirant que le deuxième prix* ». Selon lui, l'expérience obtenue en tant que juré lui a été bénéfique car elle lui a permis d'adopter une pratique stratégique du concours. L'identité des jurés, leur nombre, leur profession, l'histoire du MO et son rapport aux précédents mandants sont de nombreux aspects qui forment un contexte qu'il a été en mesure de lire et de traduire dans son projet lauréat. Cette pratique stratégique du projet serait en partie mobilisée de manière consciente par les acteurs qui ont accès aux expériences de juré, d'organisateur, de président de jury ou d'expert :

*« Dans la pratique des concours, oui on se souvient du déroulé de nos anciens jurys. Ça guide énormément notre pratique, si bien que, oui effectivement, ceux qui ont une pratique et une expérience du jury ont un avantage. Mais ils le méritent d'une certaine manière ».*

*(Item #37 ; acteur n°815, un isolé-éminent)*

La notion d'avantage compétitif né d'une participation à un jury est revenue à de multiples reprises notamment auprès des architectes cantonaux qui reconnaissent unanimement l'existence d'une problématique :

Si la participation à un jury représente un avantage concurrentiel, comment encore prétendre que l'institution du concours serait calibrée pour les jeunes architectes ?

Les conditions d'accès aux jurys semblent effectivement verrouillées pour les acteurs périphériques. Ces derniers ne répondent pas aux critères des organisateurs de concours qui semblent relativement homogènes entre les cantons. Dans le canton de Genève, ces critères sont clairement établis par l'architecte cantonal pour les concours de l'Etat et de la Ville qui possède sa propre *formule magique* :

- Le jury devrait être paritaire en termes de genre (nous verrons plus loin que cette exigence n'est de loin pas respectée) ;
- Au moins deux régions linguistiques doivent être représentées.
- Si possible, un juré devrait venir de l'étranger ;
- Un juré devrait être une personnalité type Pritzker, professeur émérite, théoricien éminent, ... ;
- Chaque juré professionnel doit avoir « fait ses preuves » et gagné ou avoir été primé lors d'un concours récent ;
- Le juré doit être doté de capacités d'écoute, de synthèse, de médiation.

Les deux derniers critères posent un souci majeur pour l'inclusion des catégories périphériques qui se voient doublement exclues : d'une part par le manque de résultats lors de procédures récentes et d'autre part car leurs capacités d'écoute et de médiation sont tout à fait inconnues des organisateurs de concours. Ce dernier critère s'avère fatal pour les catégories périphériques. Les capacités sociales recherchées étant difficiles à évaluer à l'avance par les organisateurs, ces derniers auront donc tendance à recourir à des personnes qu'elles connaissent déjà :

*« En général j'essaie d'avoir dans mes jurys des personnes que j'ai déjà fréquentées préalablement ou dont on me dit qu'elles sont **coopératives**. Parce que si les gens se tirent dans les pattes, c'est insupportable et vous pouvez vous retrouver avec un jugement qui prime un très mauvais projet à la fin ».*

*(Item #38 ; acteur n°2067, éminent)*

L'exclusion des acteurs périphériques peut être constatée de fait par l'observation que leurs moyennes de participation aux jurys sont les plus faibles (Tableau 3). Le caractère secret des délibérations empêche également toute personne tierce de prendre connaissance par elle-même de la teneur des débats. L'expérience du jury reste donc, dans une écrasante majorité des cas, verrouillée et inaccessible. Même dans le cadre de cette recherche, je me suis vu refusé l'accès à de multiples reprises sans pour autant qu'un argumentaire cohérent me soit opposé. Ce verrouillage pourrait expliquer, du moins en partie, la si grande efficacité des catégories centrales lorsqu'elles participent à un concours

(tableau 3). Ouvrir un jugement au public permettrait une distribution aisées de la ressource expérientielle que constitue la participation au jury.

### *Mobiliser des alliés.*

La rationalité et la logique tendraient à préjuger que les procédures de concours ouvert présentent la qualité d'être facilement accessibles. Concomitamment, on attendrait des procédures « sur sélection » qu'elles soient plus exigeantes quant aux critères de participation. Les échanges avec les acteurs parfois renversé ces présupposés. Les acteurs situés en périphérie du champ ont exprimé à de multiples reprises les difficultés qu'ils pouvaient avoir face aux procédures ouvertes qui demandaient de plus en plus fréquemment le recours à des experts de professions connexes : ingénieur civil, paysagiste, ingénieur en environnement, ... . Les architectes ayant identifié comme frein ce recours contraint aux experts ont notamment pointé les questions de rareté desdits experts et parfois leur manque d'intervention dans les projets étudiés :

*« Sinon je m'étais intéressé à un concours ouvert avec une équipe pluridisciplinaire. Je n'ai pas pu constituer d'équipe, c'était trop de travail. Parfois ça prend plus de temps de constituer l'équipe que de faire le projet quand on n'a pas de références. J'ai fait un concours à Bure. Là il fallait tous les ingénieurs CVSE (Chauffage, ventilation, sanitaire, électricité). Ils voulaient aussi un électricien EPF ce qui est relativement rare. J'ai finalement monté une équipe que je n'ai pas sollicitée ».*

*(Item #39 ; acteur n°397, isolé)*

Le manque de références construites ainsi que la rareté des professions recherchées par le MO fonctionne donc, dans une partie des cas, comme un obstacle important pour des acteurs situés dans des positions périphériques. Le recours aux équipes pluridisciplinaires pose également un problème d'engagement pour ces mêmes acteurs :

*« C'est difficile de trouver des paysagistes, des ingénieurs. J'ai l'impression que si un ingénieur a le choix il ira vers un bureau qui gagne des concours. Si je m'inscris seul j'ai toujours le loisir de me retirer à tout moment pour causes perso ou pro. S'il y a des spécialistes avec moi, je vais être contraint de continuer ».*

*(Item #40 ; acteur n°4350, isolé)*

La fabrication d'un projet relève d'un processus itératif. L'architecte n'a que peu de visibilité sur le nombre d'itérations qu'il devra produire. Simultanément il n'est pas certain d'arriver à une proposition finale qu'il jugerait convaincante. Dans ces conditions, s'adjoindre une ribambelle d'acteurs devient un calcul compliqué qui dépossède l'architecte de sa liberté à se retirer d'un concours. De telles alliances avec des acteurs

extérieurs au champ nécessitent également une certaine expérience de la collaboration avec des mandataires techniques que les petites structures n'ont souvent pas.

La tension née de la mobilisation d'acteurs extérieurs, n'ayant que peu assimilé les règles du jeu du champ de production culturelle du concours d'architecture, s'exprime notamment quand il est question de l'investissement en temps et en capitaux. Le dernier item faisait état d'une forme de retenue à mobiliser réellement les mandataires techniques, leur participation se limitant à une signature attestant de la fiabilité du projet. L'absence de perspective tend à limiter la participation de bureaux qui n'auraient pas la capacité d'être primé, ces derniers ayant des scrupules à mobiliser des forces extérieures au champ.

*« C'est sympa de mobiliser un ingénieur-structure pendant une semaine pour un concours. Mais ça me gêne de ne pas pouvoir le payer ensuite si on ne gagne pas ».*

*(Item #41 ; acteur n°397, isolé)*

Il s'agit là d'un paradoxe presque amusant. Les architectes n'ont aucun mal à offrir de leur temps et de leur énergie pour mener un projet de concours. Mais le même désintéressement ne peut évidemment pas être aussi naturellement attendu de la part d'un mandataire technique. Cette gêne à appliquer les règles du champ à des acteurs externes agirait ainsi comme une barrière supplémentaire à la participation.

Notons également que les procédures sélectives sont parfois beaucoup plus permissives dans les faits quant aux conditions à respecter pour pouvoir participer. Un MO cantonal a ainsi mentionné l'exemple d'un grand ouvrage où les 40 candidats inscrits à la présélection avaient tous été retenus malgré leur absence de référence pour un objet similaire.

## Synthèse

Les items récoltés dans le volet du « pouvoir participer » démontrent qu'il existe des freins matériels forts à la participation. Ces freins ne sont pas toujours totalement anticipés par les acteurs en position périphérique. Ils omettent de tous les prendre en compte dans l'arbitrage qui précède leur décision de participer à un concours ou non. En outre, les membres de la *multitude* et les *isolés* ne sont pas au fait de l'avantage concret que donne la participation à un concours comme juré ou organisateur. A l'inverse, les structures des acteurs centraux (*éminents* et *prolifiques*) sont à la fois dotées d'expériences de concours particulières et de laboratoires offrant de multiples moyens de production et des compétences qui leur permettent d'optimiser leur résultat.

« \*\*\*\*\*, c'est typiquement un bureau qui a construit son économie sur la capacité à gagner des concours. Parce que leur premier bureau c'était vraiment une chambre de bonne. C'est parti de là et c'est devenu une machine de guerre en quelques années. L'entier de leur structure est pensé autour du concours ».

(Item #42 ; acteur n°2067, éminent)

Par la distribution des ressources expérientielles, économiques et matérielles on peut ainsi constater une forte disparité entre les capacités de pouvoir participer : certaines structures sont devenues des « machines de guerre » et se retrouvent en concurrence avec des « jeunes qui bricolent dans leur appartement ».

### POUVOIR

1er Moment d'exclusion

#### LABORATOIRE

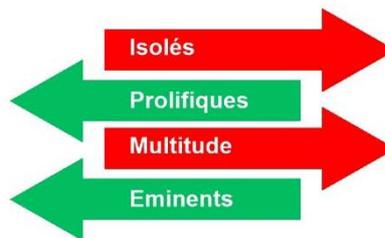
Sur-développé

#### RESSOURCES ECONOMIQUES

Captation depuis l'intérieur du monde du concours

#### RESSOURCES EXPERIENTIELLES

Développées



#### LABORATOIRE

Sous-développé

#### RESSOURCES ECONOMIQUES

Captation depuis l'extérieur du monde du concours

#### RESSOURCES EXPERIENTIELLES

Limitées

Figure 6 : bilan des exclusions/ inclusions pour les items liés à la capacité concrète des acteurs à participer.

## Synthèse – Obstacles et facilitateurs avant participation

A ce stade de l'analyse de la procédure, on peut constater qu'il existe un nombre limité de facteurs qui s'avèrent décisifs, notamment pour les acteurs périphériques. Néanmoins, on peut aussi remarquer qu'il existe une asymétrie quant à la lecture des chances réelles de remporter une procédure : les entretiens ont démontré que les acteurs périphériques ne possédaient pas certains types d'expérience qui leur permettrait d'arbitrer leur choix de participer ou non de manière raisonnée. Un acteur périphérique se lance donc souvent dans un concours avec une compréhension partielle du milieu dans lequel il intervient, notamment sur :

- Le contexte spatial : ses spécificités climatiques, topologiques ;
- Le contexte politique et social ;
- Les potentiels concurrents, leurs moyens, leurs pratiques, leurs avantages concurrentiels ;
- Le volume de propositions concurrentes ;
- La composition du collège d'experts.

La relative opacité de ces aspects de la procédure conduit les acteurs des catégories périphériques à s'engager dans des participations qui sont surtout guidées par l'*illusio* dont les différents aspects constitutifs ont été mis en lumière dans la partie consacrée au « vouloir participer ». Pour les acteurs identifiés comme *isolés* ou faisant partie de la *multitude*, la volonté est un moteur qui tend à occulter les difficultés potentielles associées aux connaissances (savoir) et aux capacités concrètes (pouvoir). Chez les acteurs identifiés comme *éminents* ou *prolifiques* ce sont davantage les connaissances (savoir) qui vont pousser les acteurs à s'engager et beaucoup moins la nécessité de se distinguer car, pour eux, une forme de consécration a déjà été atteinte.

Ce que démontre ce constat, établi via la mobilisation d'items représentatifs, c'est que l'*illusio* fonctionne comme facteur d'inclusion au concours : elle attire les participants. Mais elle n'attire pas de manière homogène. Elle cible surtout les agents périphériques qui vont opérer sur la base de leur volonté en omettant qu'ils n'ont pas toujours les capacités concrètes qui leur permettraient de réaliser leurs ambitions. Les capacités concrètes relèvent du savoir et du pouvoir, elles constituent en réalité l'assemblage socio-matériel des agents : les expériences emmagasinées, les rapports étroits aux espaces construits et sociaux, les moyens et forces de production mobilisables. L'action de l'*illusio* semble donc bien moindre auprès des *éminents* et des *prolifiques* qui semblent bien plus disposés à évaluer concrètement leurs chances tout en adaptant leurs stratégies de participation et de conception.

## **2<sup>ème</sup> MOMENT D'EXCLUSION : LE JUGEMENT**

La consultation des acteurs des catégories des *prolifiques* et des *éminents* ainsi que les diverses observations de terrain menées durant des procédures de jugement ont permis de faire émerger des moments spécifiques de traduction au sein du jugement. Les prochains sous-chapitres traiteront des différentes manières d'aborder et de juger les propositions des candidats ainsi que les facteurs constitutifs des résultats du jugement. Notons qu'il n'existe pas de norme stricte régissant le déroulé des jugements et le fonctionnement des jurys. Des us et pratiques existent cependant et semblent relativement homogènes entre les cantons.

### **Les tours d'élimination**

Dans l'ensemble des jurys auxquels j'ai eu le privilège d'assister ainsi que ceux dont on m'a narré le déroulé, la durée des débats était fixée d'avance pour le premier tour d'élimination. Indépendamment du volume de propositions reçues, les jurés sont encouragés à respecter un certain horaire pour consulter et débattre des projets. Dans la majorité des cas, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours d'élimination sont réalisés lors d'une première journée. Le deuxième jour sert davantage à choisir les lauréats et les primés. Le budget temps de délibération est donc fixe et pour cause, la mobilisation d'un jury est coûteuse et requiert une logistique toujours plus importante à mesure que les propositions se font nombreuses. Ainsi, que le jury dispose de 10 ou 100 propositions n'a pas réellement d'impact sur la durée du premier tour d'élimination :

*« Le déroulement est toujours le même. Aux premiers tours on juge d'abord les questions d'insertion urbaine et de morphologie, via la maquette. Ces premiers tours sont assez rapides. Qu'il y ait 20 ou 100 c'est plus ou moins le même temps ».*

*(Item #43 ; acteur n°4019, un éminent)*

De l'aveu des jurés interrogés, ce manque d'élasticité du temps alloué au premier tour pourrait les entrainer à mettre de côté des projets qui présenteraient des approches non-conventionnelles tant sur la forme que sur le fond. C'est pourquoi, à tout moment, un juré peut demander à repêcher un projet éliminé plus tôt. Il doit pour se faire, en principe, réunir la majorité simple des voix pour remettre en lice un projet donné. Malgré l'existence de cette possibilité, elle reste relativement peu utilisée, ce qui laisse certains types de projet sur le bas-côté :

« ...Il y a des risques de passer à côté de « perles mal polies » sur des grands volumes de propositions. A l'inverse on pourra davantage s'attarder sur les propositions quand il y en a peu et donc accorder de l'importance à ces candidats maladroits ».

(Item #44 ; acteur n°99, un éminent)

Sans grande surprise, les candidats appartenant à des catégories périphériques sont plus facilement susceptibles de voir leur projet jugé étrange, incohérent ou inadapté. Ce constat est rendu possible par l'observation détaillée de 20 concours représentatifs et des candidats encore en lice après le 1<sup>er</sup> tour d'élimination : les acteurs des catégories périphériques sont tendanciellement les auteurs de ces projets incompris et rapidement écartés.

Le premier tour d'élimination est dans l'écrasante majorité des cas le tour qui fait tomber le plus de têtes. Dans le tableau ci-dessous tiré d'un des 20 concours étudiés, c'est 80% des projets qui ont été écartés au premier tour d'élimination. Notons que dans la majorité des situations étudiées, les représentants des catégories périphériques sont davantage touchés que leurs confrères *éminents* et *prolifiques*.

	NB initial de concurrents	NB en lice après 1er tour	NB en lice après 2ème tour	NB en lice après 3ème tour
Prolifiques	13	4	3	2
Eminents	4	3	3	1
Multitude	40	3	2	0
Isolés	14	4	3	2

Tableau 11 ; Nombre d'acteurs restant en lice au fil des tours d'élimination, selon les quatre catégories

## **L'architecte, acteur clé du premier tour d'élimination**

Les entretiens et observations de terrains ont démontré que ce premier tour est largement piloté par les architectes qui vont mener les débats et orienter significativement les autres partis en présence comme constaté dans les travaux de Kazemian & Rönn (2009) :

*« Quand tu fais un jugement, tu pars toujours du général pour aller vers le particulier, sur le premier et le deuxième tour ce sont surtout les architectes qui s'expriment. On est dans des rapports de volume, on est dans des thématiques de formes urbaines, de projet architectural, de circulations, d'accès. A priori les utilisateurs et les politiques sont moins au fait de ces thématiques. Ils s'expriment davantage après les premiers tours ».*

*(Item #45 ; acteur n°4020, éminent)*

Ce premier tour d'élagage semble donc unanimement s'opérer via des critères relevant de la sensibilité architecturale des praticiens en présence. Ces critères paraissent parfois relativement ésotériques aux yeux des jurés non-professionnels. Ainsi, lors d'un jury, un membre s'exprime sur un projet lors du premier tour d'élimination :

*« Vous voyez ce projet, c'est comme s'il y avait plusieurs auteurs qui se sont partagés le travail. Il n'y a pas de cohérence de forme entre le rez-de-chaussée et les étages, comme si c'étaient des projets tout à fait différents. Le dessin comporte également des approximations. C'est un problème majeur et selon moi il faut l'écarter ».*

*(Item #46 ; retranscription des paroles d'un membre du jury)*

En soi le projet qui était en train d'être décrit par le membre du jury était constructible, fonctionnel, intéressant sur certains points. Des jurés non-professionnels et des experts l'avaient même relevé en première lecture. Les jurés ont toutefois décidé de l'éliminer car les architectes lui avaient trouvé des défauts majeurs, selon eux. Un tel exemple se répétant souvent dans les jurys, il est nécessaire de comprendre un peu mieux quelles sont les dynamiques qui permettent aux architectes d'imposer leurs visions aux autres jurés et surtout aux jurés non-professionnels à ce stade du jugement. A de multiples reprises, les interlocuteurs ayant participé à des jurys ont décrit les premières heures comme un temps de formation éclair pour les membres du collège non-professionnels :

*« Le jury c'est deux jours de formation accélérée à l'architecture pour les membres non-professionnels ».*

*(Item #47 ; acteur n°4020, éminent)*

Les professeurs en charge de cette formation accélérée ne sont autres que les architectes. Ces derniers vont mener les débats durant le premier tour et orienter les discussions vers les thèmes qu'ils identifient à ce stade

comme pertinents. Lors du premier tour d'élimination, les architectes vont souvent être distribués dans plusieurs petits groupes qui vont être chargés de discuter une partie des projets proposés. Chaque groupe va disposer de quelques minutes pour discuter d'un projet. Dans l'immense majorité des cas, j'ai pu constater que les personnes qui prenaient la parole étaient des architectes, très souvent des hommes. Les jurés non-professionnels, à ce stade vont avoir tendance à suivre les avis des architectes, même quand l'argumentaire paraît faible ou ésotérique.

Comme évoqué plus tôt, plus le nombre de propositions est important, plus les critères de mise à l'écart s'avèrent stricts. On comprend facilement qu'une proposition n'a pas la même valeur si elle est placée face à 5 ou 50 autres. Dans une situation à 50 propositions, les jurés n'auront pas besoin de justifier précisément leurs raisons pour éliminer un projet. Dans la situation à 5 propositions, le jury devra être attentif au volume des arguments et à leur validité car, dans ce cas, éliminer un projet c'est se soustraire 1/5<sup>ème</sup> des possibilités. Au stade du premier tour d'élimination, le nombre important de participations semble donc avoir pour effet de réduire la qualité et la quantité des argumentaires nécessaires pour justifier l'élimination d'un projet donné. Un phénomène dit « d'utilité marginale décroissante » :

*« Quand tu dois juger un concours à 60 propositions pour une petite école dans le Haut-Valais, tu ne vas pas t'emmerder. Tu dois te retrouver à la fin du premier tour avec 15 projets. Donc tu vas avoir la main très lourde avec le bouton rouge. Si tu vois une imperfection, une approximation, un doute, tu élimines ».*

*(Item #48 ; acteur n°4020, éminent)*

*En posant les vraies questions, celles de l'architecture, on peut déjà éliminer beaucoup de propositions. Après, je pense que les experts et les utilisateurs permettent de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre ».*

*(Item #49 ; acteur n°3909, isolé-éminent)*

Le volume des propositions semble donc exercer une influence directe sur la manière d'envisager le jugement : un grand volume permet au jury d'être plus exigeant et de sélectionner uniquement les projets qui s'accordent le mieux à la sensibilité des acteurs professionnels en présence. Le phénomène inverse a également été identifié :

*« Dans un concours avec moins de participants, ces projets justes mais maladroits passeraient. Dans le cas d'occurrence d'une procédure recueillant une participation large, le nombre de propositions influence beaucoup leur exclusion ou leur maintien ».*

*(Item #50 ; acteur n°99, éminent)*

Comme évoqué par le biais du concept de seuil de perception hegelien, on comprend qu'un grand nombre de propositions opère un changement qualitatif majeur sur la teneur des débats ayant cours dans les jurys. Ce que l'atteinte de ce seuil permet dans le cadre du premier tour d'élimination, c'est une mise à l'écart ne nécessitant pas une charge de justification complète. Les critères des architectes, aussi ésotériques soient-ils, sont ainsi considérés par les autres jurés comme suffisants et légitimes pour entraîner l'élimination d'un projet donné.

Si les mises à l'écart du premier tour sont en majeure partie justifiées par des arguments relevant de la sensibilité architecturale des praticiens en présence, on peut alors considérer que cette étape constitue un élagage des projets qui sont hors de *l'espace des possibles* du champ architectural étudié. Un *espace des possibles* dont les caractéristiques sont déterminées par les jurés professionnels en présence, soit par le *pôle dominant* du *champ de production culturelle*. Concomitamment, il a été constaté à de multiples reprises que les jurés non-professionnels souffraient dès le début du jugement d'une forme de fatigue décisionnelle qui s'expliquerait par le trop grand nombre de propositions en lice :

*« Sur le premier tour je ne savais tout simplement pas distinguer une bonne d'une mauvaise proposition. C'était très dur de rentrer dans un projet - notamment parce qu'on n'avait pas le temps de tous les regarder et que lire un plan ça nous prend du temps, ce n'est pas notre métier. Donc forcément dès le moment où on n'a pas le temps on fait confiance à celles et ceux qui ont une expertise. Sans les architectes on n'y serait tout simplement pas arrivé ».*

*(Item #50 ; un juré non-professionnel)*

L'item précédent démontre qu'il existe une forme de confiance envers les architectes lors du premier tour qui semble être accordée en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- 1) facteur temps non-élastique ;
- 2) nombre important de propositions ;
- 3) faible capacité de lecture des projets ;
- 4) expertise limitée sur les critères utilisés.

Un « jeu » auquel s'adonnent les architectes était l'hypothèse établissant que le premier tour est celui de la définition de *l'espace des possibles*. Lors des entretiens avec des architectes pratiquant les collèges d'experts, plusieurs ont fait part de leur « capacité » à anticiper les projets qui seraient primés :

*« J'arrive toujours plus tôt aux jurys. Je m'installe et je fais un premier tour des projets en faisant un jugement préliminaire. Je mets des smileys dans mon carnet. En principe, je repère toujours ceux qui vont être primés ».*

*(Item #51 ; acteur n°4019, un éminent)*

J'ai pu moi-même vérifier cette hypothèse lors de mes observations. Ainsi sur des procédures à 40, 60 et 15 projets, j'ai été en mesure de repérer à l'avance les projets qui seraient primés avec un taux de réussite de 90%. Si le temps du jugement fonctionnait efficacement comme un temps de médiation entre les acteurs en présence, l'exercice de l'identification anticipée des projets qui seront primés s'avérerait bien plus difficile à réaliser pour les architectes.

Les interlocuteurs ont également fait état de leur satisfaction presque systématique quant aux résultats des premiers tours. Ils jugeaient en majorité que les mises à l'écart étaient à la fois satisfaisantes et intégralement justifiées :

*« Franchement, après l'élimination des 40 projets pour ce concours j'avais plus grand-chose à faire. Je pouvais tout à fait vivre avec les 6 projets qui nous restaient ».*

*(Item #52 ; acteur n°4019, un éminent)*

Comme dit plus tôt, la *multitude* et les *isolés* sont beaucoup plus susceptibles de voir leur projet exclu lors du premier tour de jugement. Simultanément, on peut constater que la proportion des projets des *prolifiques* et surtout des *éminents* qui restent en lice est très élevée, à ce stade de la procédure. **Cette double observation démontre qu'il existe un rapport entre la catégorie d'agents que l'on observe et le sort des projets qu'ils produisent.** Les projets des *prolifiques* et des *éminents* sont manifestement adaptés à l'espace des possibles, là où les projets des acteurs périphériques vont tendanciellement apparaître moins pertinents.

La question suivante est celle de la composition du jury dont les membres déterminent le caractère de cet *espace des possibles*. Si les architectes qui participent aux jurys exercent une telle influence, alors il est nécessaire de mieux les connaître afin d'identifier pour quelles raisons ils tendent à écarter les projets des acteurs des catégories périphériques.

## Composition des jurys

En analysant la composition de différents jurys, on constate une sous-représentation des *isolés*<sup>14</sup>. Les raisons d'un tel phénomène ont été évoquées plus tôt dans la partie consacrée à l'expérience. Pour avoir accès à un collège d'experts, les architectes doivent démontrer qu'ils répondent à certains critères qui ont trait à la langue, au genre, à l'expérience et aux capacités de médiation. Les *isolés* et une grande partie de la *multitude* sont caractérisés par leurs faibles capacités à produire des projets qui seront primés. Ils sont donc très peu mobilisés comme juré. Inversement, on peut observer sans surprise que les *prolifiques* et les *éminents* participent plus fréquemment. On peut donc constater que les projets qui, proportionnellement, sont le moins mis à l'écart durant les premiers tours ont été élaborés par des membres des catégories qui sont les mieux représentées dans les jurys.

Nom du concours	Eminents	Multitude	Isolés	Prolifiques	Non-affecté	Total
Ecole Verdeil, Payerne	5	1	0	1	5	12
EMS Castel Notre-Dame à Martigny	2	10	0	0	5	17
Extension de l'école de Meiner	2	5	0	0	2	9
Groupe scolaire, Communaux d'Ambilly	3	4	0	0	3	10
Haute-école de santé à Genève	5	3	0	0	3	11
Nouveau groupe scolaire « Le Rolliet »	7	7	0	1	2	17
Deux salles de sport et collège à Neuchâtel	1	3	1	0	2	7
Établissement médico-social St-Joseph, Sâles	4	1	0	0	5	10
Centre scolaire, Champagnes	2	3	1	1	6	13
... total d'observation	650	1745	170	112	1040	3717
Part d'observation	17.49%	46.95%	4.57%	3.01%	27.98%	100%

Tableau 12 ; Composition des jurys en fonction des catégories

<sup>14</sup> Déjà observables dans les moyennes (tableau 3).

	Nombre d'observations en tant que juré	Part d'observations en tant que juré
Eminents-Multitude	394	10.6%
Eminents-Isolés	243	6.54%
Eminents-Prolifique	13	0.35%
Multitude-Eminents	161	4.33%
Multitude-Isolés	1584	42.62%
Isolés-Eminents	40	1.08%
Isolés-Multitude	104	2.80%
Isolés-Prolifique	26	0.70%
Prolifique-Eminents	20	0.54%
Prolifique-Isolés	92	2.48%
Non-affecté	1040	27.98%

Tableau 13 ; Précision sur la composition des jurys en fonction des catégories

Il est ressorti plus tôt, toujours dans le volet sur l'expérience, que les agents restent persuadés qu'il suffirait d'être nommé lors d'un concours pour « lancer la machine » et construire un assemblage capable de gagner des concours dans le futur. Un tel assemblage est notamment constitué de l'expérience en tant que juré qui apparaît souvent après les premiers prix décrochés. Les observations quantitatives et qualitatives des activités des *éminents* ont révélé quatre facteurs qui expliquent comment elles contribuent à construire ce qui va devenir leur « machine de guerre » :

- La participation aux jury représenterait un avantage concurrentiel pour l'expérience qu'elle apporte ;
- Les jurés sont rémunérés à la journée pour leur participation.
- La sélection des jurés s'opère sur la base de la réussite dans des procédures précédentes.
- La sélection des jurés s'opère sur la base des expériences passées en tant que juré.

De telles observations valident l'hypothèse selon laquelle il suffirait de gagner une fois pour commencer à construire un assemblage socio-matériel « qui gagne » et dont la finalité serait d'une part, de participer aux concours et d'autre part, d'influer sur *l'espace des possibles* par le truchement de la tenue du rôle de juré. Ces deux objectifs n'évoluent cependant pas en vases clos. Ils communiquent étroitement dans ce que l'on peut désigner comme « **boucle de rétroaction juré/lauréat** ».

L'observation de la chronologie des expériences des *éminents* valide cette hypothèse. La participation à un jury serait à la fois cause et conséquence du succès en tant que candidat. Cette rétroaction, constatée par les chiffres, peut être expliquée d'autant de manières qu'il y a d'expériences. On relèvera tout de même que la toile de fond de cette explication réside dans la capacité de l'agent à étendre son réseau sur le plan matériel, relationnel, économique ou expérientiel. L'aspect de l'après-concours

traité au chapitre suivant détaillera ces différentes ressources et la manière dont elles sont distribuées.

Notons également qu'il n'existe qu'un nombre extrêmement limité d'*éminents* ayant émergé entre les années 2013 et 2023. La grande majorité d'entre eux étaient déjà actifs au début des années 2000. On peut également constater, comme illustré dans le tableau ci-dessous, que les expériences en tant que juré ou lauréat se mélangent. Il reste ainsi difficile d'identifier la genèse de ces phénomènes de rétroaction avec la collection actuelle de données. Sur la base des informations disponibles, on peut néanmoins affirmer avec certitude qu'il n'existe pas d'*éminents* ayant émergé récemment et que le type d'expérience du concours acquise en tant qu'*éminent* ne pourra pas être reproduite à dessein par des agents autres dans un futur proche. Les *éminents* occupent l'espace. Ils sont encore tous en activité à ce jour (tableau 3).

Acteur n°980	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Candidat en procédure ouverte	1		1						
Nominé						1	1		1
Lauréat	1				1				
Juré	2	3		1	3	1	3	2	
Sélectionné ou invité		2		1	2				

Tableau 14 : Représentation de la trajectoire de l'acteur n°980, éminent

Acteur n°2162	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Candidat en procédure ouverte		1		1				2	2		1
Nominé	1	1		2				1		1	
Lauréat			1	1	1						
Juré	1		1	1		3	2		1		1
Sélectionné ou invité				2				1		1	

Tableau 15 : Représentation de la trajectoire de l'acteur n°2162, éminent

## Composition des jurys - une sous-représentation de femmes

Outre le rôle des expériences passées en tant que juré ou candidat, l'un des facteurs majeurs d'exclusion aux collèges d'experts est lié au genre. Comme le montrent les tableaux ci-dessous constitués à partir de l'échantillon des concours étudiés ; les femmes ne représentent que 27% des jurés. Ce constat est d'autant plus accablant que la situation ne semble pas s'améliorer au fil des années. L'année courante ne fait pas exception. Les cas sont nombreux de jurys presque exclusivement composés d'hommes.

La consultation des compositions de jury démontre également que les femmes mobilisées sont très souvent les mêmes. Selon les estimations permises par la base de données, 15 femmes concentreraient la moitié des observations en tant que jurée (environ 400).

Genre	Nombre d'observations	Part des observations
Femme	912	27%
Homme	2465	73%

Tableau 16 ; Composition, selon le genre, des jurys de concours d'architecture en Suisse romande, période 2013-2023



Figure 7: un jury masculin pendant le délibéré, © DALE /Vincent Lusser

## Les deuxièmes et troisièmes tours d'élimination

Pour la suite du concours, on observe un changement dans le traitement des projets encore en lice. Il est commun lors d'un premier tour de procéder à l'élimination d'une majorité de propositions. Les projets ayant survécu à ce premier filtre voient leurs chances de succès renforcées de deux manières distinctes :

- (1) Leur approche a été validée par les pairs lors du premier tour ce qui atteste de leurs qualités (facteur endogène) ;
- (2) L'effet de rareté causé par l'élimination d'une majorité de projets les protègent désormais contre une mise à l'écart arbitraire. Il incombera donc à celui qui veut écarter un projet à ce stade, la responsabilité de mobiliser quantité et qualité d'arguments qui justifient l'éventuelle mise à l'écart (facteur exogène).

Les jurés non-professionnels, après les premiers tours d'élimination sont unanimement plus impliqués à mesure que le processus de jury progresse :

*« Sur le deuxième tour ça a été beaucoup plus facile pour nous de juger. On a eu le temps de se pencher sur les propositions et de développer notre argumentaire et nos critères. Pour nous, le vrai jury a commencé à ce moment ».*

*(Item #53 ; Un juré non-professionnel)*

*« Après le premier tour, c'est vraiment aux utilisateurs et aux politiques de décider plus précisément ce qu'ils veulent. Nous on pouvait parfaitement accepter les 10 projets qui nous restaient. Le premier tour permet d'éliminer, les tours suivants permettent de choisir. C'est exactement l'inverse d'une élection présidentielle chez nos voisins français ».*

*(Item #54 ; acteur n°815, un isolé-prolifique)*

A mesure que le jury progresse vers la décision finale, on observe donc un glissement du rapport de force des architectes vers les jurés non-professionnels. Ces derniers vont ainsi voir leur capacité à influencer sur le jugement passer de la marginale à centrale. De nombreux items valident un tel glissement du rapport de force en faveur des agents non-professionnels :

*« On dit souvent que le deuxième prix c'est le choix des architectes. Dans les derniers tours la profession ne peut pas se permettre de faire la diva. Finalement ce sont les utilisateurs qui vont pratiquer l'architecture. C'est donc à eux de décider ».*

*(Item #55 ; acteur n°815, un isolé-prolifique)*

L'analyse des dynamiques des délibérés montre donc que l'intitulé linéaire des temporalités de jugement (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> tours) ne signifie pas qu'elles sont équivalentes entre elles, du point de vue de la qualité du jugement et des agents qui pilotent le processus. On passe ainsi d'un jugement ayant pour objectif l'élimination à un jugement ayant pour finalité le choix. Ces constats empiriques permettent de valider l'hypothèse suivante : Le *pôle dominant* du *champ de production culturelle* piloté par les catégories centrales tend à exclure, lors d'une première temporalité, les projets considérés comme étant hors de l'*espace des possibles*. Après l'atteinte d'un seuil critique de propositions restantes (aux alentours de 10-15 au maximum), ce sont les autres régimes d'action en présence qui influencent concrètement la suite du jugement. Ces régimes d'action extérieurs aux rationalités du *champ de production* varient en fonction de la composition des jurys. Mais on retrouve tendanciellement des caractéristiques propres :

- Au régime civique (les politiques) ;
- Au régime domestique (les utilisateurs) ;
- Au régime marchand (les économistes de la construction) ;
- Au régime de l'industrie (les ingénieurs civils, les techniques) ;
- Au régime particulier du développement durable.

Cette articulation des temporalités dans les processus de jugement n'est pas intelligible. Elle est à peine conscientisée par la plupart des agents, même par ceux qui y participent directement, de l'intérieur, si bien que lors de tous les entretiens avec les acteurs de la catégorie des *éminents*, chacun a communiqué la fierté d'atteindre à chaque fois une décision à l'unanimité sans qu'un vote formel du jury soit nécessaire. Cet état de fait fut souvent utilisé pour justifier la pertinence et les qualités du projet lauréat et/ou du jury. L'atteinte d'un consensus général entre les régimes d'action ne semble pourtant pas être due aux compétences en négociation des uns et des autres mais plutôt de l'articulation tacite des temporalités du jugement. Elle revient à **superposer les régimes d'action sans les faire s'affronter directement**. Plutôt que de définir un niveau égal d'agentivité pour chaque régime d'action, le jury organise une répartition du pouvoir de décision par les temporalités successives des tours du jugement. Le récit d'un président de jury renforce l'hypothèse que cette superposition tacite existe et que son non-respect est vecteur d'un grand inconfort pour la profession :

*« Les utilisateurs en présence (dans le jury) ont fonctionné comme un parlement, c'était tout à fait inhabituel. Durant les débats ils ont agi en tentant de construire des majorités à chaque étape du jugement. Nous, en tant qu'architecte, on était placé en minorité face aux experts et aux utilisateurs. On n'a pas du tout l'habitude de fonctionner comme ça et pour moi le résultat a été un désastre. En principe les utilisateurs et les politiques suivent davantage l'avis de la profession lors des premiers tours ».*

*(Item #56 ; acteur n°4019, un éminent)*

On peut observer via l'item précédent que lorsque l'agentivité des régimes d'action est distribuée équitablement dès le début de la procédure, les architectes tendent à la percevoir comme dysfonctionnelle et inefficace. Le pôle dominant de la profession semble donc accoutumé au mode de fonctionnement tendant à placer l'architecture comme hégémonique dans la définition de l'espace des possibles. Si bien que toute remise en question de son autorité par des régimes d'actions autres est perçue comme une menace :

*« Les services traitant de l'environnement et du climat m'ont explicitement demandé de donner un droit de veto aux experts en développement durable. Ils pourraient alors décider d'éliminer un projet sur la seule base du développement durable. Pour moi c'est un contresens. Ce n'est pas normal qu'une profession ait le droit de vie ou de mort sur un projet sans consulter les autres ».*

*(Item #57 ; acteur n°4019, un éminent)*

L'item précédent illustre la nature intériorisée des dynamiques de jugement réelles. Si un pôle du jury possède et exerce actuellement ce « droit de veto » jugé anti-démocratique, c'est bien celui des architectes, via les dynamiques évoquées durant le premier tour du jugement. Malgré le déficit démocratique né de ce que nous avons observé, la qualification du jury pour assurer un jugement démocratique est toutefois reconnue par les MO et les organisations professionnelles. Ils évoquent notamment le concours comme le garant d'une médiation entre des acteurs variés. C'est ce qui en fait sa qualité :

*« Dans un concours d'architecture, il y a un jury. La façon dont on le compose est une contribution à une forme de démocratie participative. Pour nous, c'est une manière d'adresser le volet social du développement durable ».*

*(Item #58 ; acteur n°1833, un éminent)*

Nonobstant les intentions louables des MO publics, on peut constater dans les faits qu'une composition de jury équilibrée et représentative du point de vue des expériences, des rôles ou encore du genre n'assure néanmoins pas le partage concret de la capacité de décision. Un partage inégal de cette agentivité entraîne la mise à l'écart prématurée de certains projets qui ne pourront pas bénéficier d'un réel débat tandis que d'autres s'avèrent plus conformes aux représentations des seuls architectes en position de domination. Le rôle du président du jury est manifeste dans la répartition de la capacité d'influer sur le jugement, tant et si bien que parfois sa démarche peut apparaître, de son propre aveu comme manipulatrice :

*« C'est clair que parfois j'ai eu des jurys qui étaient particulièrement difficiles à manipuler... Pardon ... à contrôler ».*

*(Item #59-1 ; Anonymisé, un président de jury)*

De l'aveu des interrogés eux-mêmes, cette capacité à manipuler et minimiser l'agentivité des autres parties en présence permet à l'espace des possibles du champ de ne pas être perturbé par des considérations étrangères à l'architecture qui seraient portées par des experts et jurés non-professionnels :

*« Le président à un rôle très important. Si c'est un architecte qui a de la bouteille, il a parfois la capacité de minimiser les pouvoirs de certains au profit d'autres. Il peut faire en sorte de garder le débat ouvert. Souvent lorsque c'est un non-professionnel, la teneur des débats peut très vite tourner au vinaigre. Cela peut rendre le débat stérile et donner beaucoup trop de poids aux expertises ».*

*(Item #59-2; Anonymisé, un président de jury)*

Finalement, lors des mes observations de terrain, j'ai pu constater l'autorité importante que pouvaient avoir les présidents sur leurs confrères : les présidents jouant très souvent un rôle dans la composition du jury, ils exercent un grand pouvoir sur le panel de juré potentiels. Car, comme je l'ai déjà évoqué, participer à un jury permet de capter des ressources importantes, les jurys engagés dans une procédure vont avoir tendance à suivre le président afin d'apparaître comme coopératif. En l'état, aucun juré ne peut donc pratiquer la politique de la terre brûlée en défendant de manière trop insistante son point de vue, sans quoi il serait catégorisé par les organisateurs comme non-coopératif et diminuerait ses chances de reconduite.

## De l'utilité de l'écarté

Si les dynamiques d'élagage systématique des projets des agents périphériques est vérifiée, on peut légitimement s'interroger sur la nécessité qu'éprouvent les organisateurs et agents dominants à perpétuer une organisation si inefficace du travail des architectes. Pourquoi ne pas dresser des barrières devant celui qui n'a aucune chance d'être retenu pour le 2<sup>ème</sup> tour? Pourquoi le laisser s'épuiser si son action est réellement inutile? Pourquoi ne rien mettre en place pour que les acteurs des catégories périphériques puissent envisager leur (non-)participation de manière stratégique? Une partie des réponses à ces questions est directement liée au processus de jugement et à la fonction du projet non-primé durant ce moment charnière de la procédure.

D'abord, la quantité de propositions permet aux professionnels membres du jury de bénéficier de deux atouts majeurs ; Ces derniers disposeront d'un large panel de propositions pour matérialiser leur *espace des possibles* :

*« On a besoin de tous les projets rendus. Parfois on fait des mandats d'études parallèles pour de très petits objets, du coup on se retrouve avec 5 ou 6 projets. Avec ce nombre là ce n'est pas assez pour explorer la diversité de la thématique. Il faut au minimum 10 ou 15 rendus pour aborder la complexité de l'objet et pour s'appuyer sur de vraies explorations. Chaque architecte va analyser environ 8 propositions, s'ils sont 6 ça fait 48 propositions étudiées. Pour un concours ouvert, c'est 500 propositions qui sont étudiées en réalité ».*

*(Item #60 ; acteur n°4020, un éminent)*

Ce large choix de propositions qui émerge de la profession n'est toutefois que la pointe de l'iceberg. Pour arriver au résultat qu'ils présentent, les bureaux ont recours à de longs processus itératifs. Par la citation précédente on remarque donc que les MO et les catégories centrales du champ utilisent le concours comme une interface de recherche et de développement gracieusement mise à leur disposition. Une phase du jugement au sein duquel cohabitent des projets de qualités différentes qui permettront d'affiner les critères pour la suite des délibérations :

*« Lors d'un concours pour une crèche dans un bled, j'arrive au 3<sup>ème</sup> tour avec la micro crèche hyper dense et bon marché mais aussi avec le truc hyper opulent. Grace à cette variété de choix je peux arriver vers la commune et lui demander : « Alors vous avez de l'argent, vous n'avez pas d'argent ? Dans tous les cas vous avez le choix ! » S'ils veulent la variante économique ils prennent un tel et*

*s'ils veulent la variante du bonheur pour avoir la plus belle crèche du canton, ils prennent celui-là. Puis voilà, grâce au concours on est en mesure de faire ce choix et **développer des critères de jugement pendant le jugement**. C'est tout l'intérêt du concours, si on devait payer quelqu'un pour la R&D, il faudrait spécifier ces critères à l'avance et ça coûterait très cher sans garantie de résultats... ».*

*(Item #61 ; acteur n°4020, éminent)*

La multiplication des propositions a donc une fonction concrète, elle permet aux MO encore indécis sur les critères du projet à réaliser de :

- 1) Bénéficiaire d'un large éventail de choix
- 2) Bénéficiaire de multiples propositions qui permettent de formuler concrètement les critères pertinents. Chaque projet exposé durant le jugement participe ainsi à façonner les critères des jurés, qu'ils soient professionnels ou non-professionnels :

*« En architecture comme ailleurs, c'est difficile de dire que ça ne marche pas tant qu'on n'a pas essayé. Pour nous c'est utile d'avoir un gugus qui étale toutes les salles sur un étage, ou celui qui fait l'inverse et qui s'amuse à faire une tour. C'est rare mais parfois ça fonctionne. Quand ça ne fonctionne pas ça nous permet de fermer une porte. C'est très scientifique comme approche en fait ».*

*(Item #62 ; acteur n°99, éminent)*

*« On pourrait dire que participer à des concours est la meilleure façon de faire de la recherche en architecture ».*

*(Item#63 ; acteur hors Suisse romande)*

Ce que les précédents items nous permettent de constater c'est que les MO et les organisateurs de procédures, grâce au fonctionnement du *champ de production culturelle* et à son attraction, bénéficient d'une forme d'externalisation des risques sur les critères de R&D. Le MO n'a ni besoin de formuler lui-même ses critères, ni besoin de mandater un architecte pour les formaliser.

Les MO ne sont pas seuls à voir un intérêt dans l'atteinte d'un seuil critique de propositions. Comme déjà vu, l'obtention d'un certain volume de propositions place les régimes d'action externes à l'architecture dans une incapacité à influencer concrètement sur la décision, laissant de ce fait les architectes comme pilotes principaux du premier tour. Sans l'atteinte de ce seuil critique, les agents extérieurs et intérieurs aux champs devraient discuter en détail de l'ensemble des propositions, même celles qui ne s'accorderaient pas aux « bonnes pratiques » architecturales. Les commentaires des architectes sur les projets valorisés par les experts et jurés non-professionnels lors des premiers tours sont sans

équivoque pour illustrer le dédain que la profession peut éprouver pour certains types de projet :

*« La majeure partie des experts sont incultes sur les questions d'espace. On les voit souvent pousser lors des premiers tours des projets qui n'ont rien à voir avec de l'architecture ».*

*(Item #64 ; acteur n°2067, éminent)*

Ces propositions « incultes », qui sont défendues par une partie du jury, sont plus faciles à mettre à l'écart lors des premiers tours. Comme on l'a déjà vu, la justification nécessaire à ce moment pour écarter un projet est très faible lorsque les propositions sont nombreuses. Le pôle professionnel du jury n'est cependant pas réfractaire à une ouverture relative de *l'espace des possibles*. Comme nous l'avons vu lors de la présentation des lauréats dans le volet quantitatif, il arrive que les catégories périphériques se frayent un chemin vers les prix. C'est un phénomène nécessaire pour garder un semblant de mouvement au sein de *l'espace des possibles* mais aussi pour alimenter les croyances et représentations tendant à mettre en scène la victoire de David contre Goliath. Sans cette *illusio*, les MO se retrouveraient avec bien moins de propositions et de lauréats potentiels.

L'intérêt lié au grand nombre de propositions semble également évident pour le lauréat lui-même. La qualité d'un projet qui gagne face à 100 candidats est étayée par le nombre. Elle est moins légitime s'il avait été face à 5 autres candidats seulement.

L'énumération des différentes fonctions que peuvent assurer des projets non-retenus permet notamment de comprendre que l'existence des croyances créées par le champ de production culturelle sont utilisées par les MO, les organisateurs et les catégories centrales du champ afin d'en assurer les conditions de reproduction. Comme mentionné plus haut, sans un grand nombre de participants les MO se privent d'une forme d'externalisation des risques, la profession se prive de nourrir les croyances liées au concours et le lauréat se voit dépossédé de sa légitimité symbolique et démocratique. Ces constats sur l'utilité des exclus permet d'illustrer une ambiguïté importante : officiellement les candidats non-primés sont considérés comme exclus. Ils ne touchent pas de rémunération et ne peuvent pas prétendre à un quelconque rôle dans la décision finale qui est prise. Néanmoins dans les faits, on remarque que les non-primés sont le moteur du concours. Sans leur participation la reproduction d'une telle organisation du travail serait impossible.

## Synthèse des observations sur le jugement

L'observation prolongée des processus de jugement tend à déconstruire certains préjugés sur la nature des dynamiques d'inclusion et d'exclusion lors des délibérations. L'étude des tours d'éliminations a démontré que la qualité du jugement changeait à mesure que le jury progresse vers la décision finale. Les motifs d'exclusion varient en conséquence lors de ce glissement : être écarté au premier tour revient à constater une forme de non-adaptation à *l'espace des possibles* déterminé par le *pôle dominant* du *champ de production culturelle*. A mesure que l'on s'éloigne du premier tour, la justification des mises à l'écart se fait plus concrète. Elle est davantage liée aux représentations d'acteurs extérieurs au champ – soit les utilisateurs, les économistes de la construction, les politiques, les ingénieurs. Cette distribution invisible du pouvoir à travers les tours et les effets qu'elle peut avoir sur les résultats est peu conscientisée par l'ensemble des agents en présence.

Concomitamment au constat de la domination de la profession lors du premier tour, on remarque que les jurés professionnels sont tendanciellement des hommes (70%) issus des catégories des *éminents* et des *prolifiques*. Il s'avère également que les femmes jurées sont peu nombreuses, un petit nombre de personnes concentre l'essentiel des participations en tant que jurée.

Plus généralement, on remarquera le haut degré de contingence caractérisant le processus de jugement, remarqué par les plus expérimentés des jurés ; selon l'ensemble du panel d'interrogés, les habitués ont reconnu qu'une multitude de facteurs était à prendre en compte pour comprendre la teneur des décisions prises et que parfois ces mêmes facteurs pouvaient relever d'une forme d'arbitraire ou de hasard. Pour illustrer la nature contingente du jugement, je mobiliserai un exemple relevant de ma propre expérience : lors d'un jury auquel j'assistais, je me suis placé face à maquette que j'ai commencé à scruter en m'accroupissant pour me placer à hauteur d'observateur. Au bout d'une trentaine de seconde, un autre juré me rejoint, puis une autre. Nous sommes finalement 5 jurés accroupis au chevet de la maquette avec le président du jury qui commente l'événement : « en principe, lorsqu'un projet suscite l'intérêt aussi naturellement, je pense que c'est assez clair qu'il mérite de figurer sur la planche des prix ». Le projet en question fût effectivement sélectionné le lendemain pour recevoir un prix. On comprend facilement que l'ensemble des facteurs nécessaire à l'émergence de l'événement décrit plus haut est bien complexe et difficilement modélisable, d'autant plus que cet ensemble dépend doublement des auteurs de projets et du jury. Même si impossibles à modéliser et anticiper, ces phénomènes construisent l'expérience du jury

et influent sur la décision qui apparait de fait, elle aussi comme relevant d'un taux élevé de contingence.

L'analyse des différents items ont également montré qu'à ce stade, les propositions exclues par le jury à chaque étape ne sont pas pour autant inutiles. Leurs traces subsistent notamment dans la définition des critères des jurés, dans la légitimation des projets des primés et des lauréats ainsi que dans l'avantage que leur grand nombre offre en termes de simplification de l'argumentation justifiant leur mise à l'écart. Donc, malgré leur exclusion effective, ces projets restent intrinsèquement inclus dans la décision finale.

### Jugement

2ème Moment d'exclusion

#### CO-CONSTRUCTION

Atteinte du seuil critique de proposition

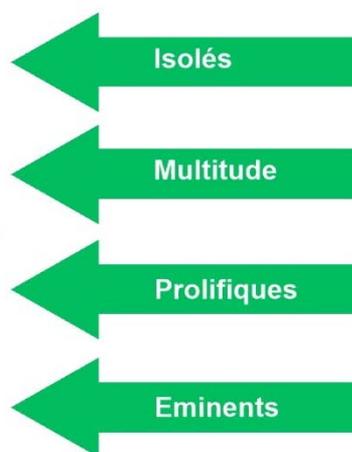


Figure 8 : Bilan des inclusions au moment du jugement

### 3<sup>ème</sup> MOMENT D'EXCLUSION – Le rapport du jury

Le troisième moment d'exclusion qui ressort des observations de terrain, c'est celui qui advient dès la communication des résultats issus du délibéré du jury. Il concerne en réalité plusieurs temporalités durant lesquelles apparaissent des logiques qui incluent ou excluent des agents. L'aspect particulier de ce 3<sup>ème</sup> moment, c'est qu'il est placé dans un rapport de causalité avec les dynamiques d'inclusion/exclusion que nous avons abordées durant la première partie du jugement. L'issue d'un concours distribue un certain nombre de ressources qui vont être assimilées, intégrées par les agents et qui vont leur permettre de se mouvoir dans le champ (voir figure 1). La présence de ces ressources particulières est vitale pour les participants car elles leur permettent de se maintenir dans le jeu du concours. Naturellement, ceux qui s'en voient privés à l'issue du premier tour constatent aussi la dégradation de leur capacité à se maintenir dans le champ. Les prochains sous-chapitres

visent à énumérer et discuter la nature de ces ressources et la manière dont leur distribution influence la capacité des agents à progresser dans le champ ou stagner/ reculer. J'aborderai également plus en détail les différents régimes d'action qui justifient ces dynamiques.

L'après-concours constitue le point de friction entre les croyances développées par le champ et les réalités concrètes constatées sur les différents terrains. Ces points de friction sont autant de mises au défi de l'*illusio*. Ils apparaissent déjà lorsqu'on ouvre la boîte noire des statistiques, de l'avant-concours et du jugement lui-même. Je donnerai les premières clés de lecture pour aborder ces mises au défi mais elles seront surtout traitées dans la partie « discussion » du présent travail.

## **Rapport du jury : Structure**

Le rapport du jury est distribué soit par voie informatique, soit par courrier aux candidats ayant soumis un projet. Dans la plupart des cas, ce document est également disponible sur les sites des MO ainsi que sur le site *Espazium* qui liste l'intégralité des procédures en Suisse. Les prochaines observations concernent ce document particulier qui permet au candidats, heureux et malheureux, de se familiariser avec la teneur du jugement dans lequel ils étaient partie prenante. Bien qu'aucune norme ne régit une quelconque organisation des données présentées dans ce rapport, sa structure reste relativement homogène quelles que soient les procédures et s'organise comme suit :

- Clauses relatives à la procédure – mentions légales, type de procédure, etc, ... ;
- Rappel du cahier des charges – notions de programme et d'utilisation ;
- Détails du jugement – mention des éliminations par tours, critiques des projets primés ;
- Planche des prix ;
- Levée de l'anonymat ;
- Présentation des projets primés ;
- Présentation des projets non-primés.

## Rapport du jury : Critiques exclusions/inclusions

Le rapport du jury doit lister la nature des débats de manière qu'un concurrent puisse comprendre deux aspects qui justifient son élimination ou son maintien. D'une part le rapport doit préciser les raisons de l'élimination d'un projet, d'autre part il doit préciser à quel moment des délibérations le projet a été éliminé ou choisi. La façon de renseigner ces données n'est pas opérée de la même manière pour les projets éliminés durant les premiers tours que pour les projets primés. En effet, l'examen d'un grand nombre de rapports permet de constater que les candidats s'étant vus éliminés sur les premiers tours de jugement ne se voient accorder ni critique, ni rémunération. Il arrive toutefois sporadiquement qu'une mention figure dans le rapport permettant d'identifier sommairement les raisons de l'élimination. Ces rares mentions consistent en un mot qui peut aller de « implantation » à « forme urbaine » ou encore « organisation intérieure ». Les projets primés se voient, quant à eux, accorder une critique sous la forme d'un texte d'un peu moins d'une page. Unaniment, les membres de toutes les catégories confondues ont fait état du caractère déséquilibré de cette répartition hétérogène des critiques :

*« Soit ça rend aigri, soit ça rend déprimé. Ce n'est pas bon. Ça serait bien d'avoir une critique pour tout le monde. Bon, c'est indirectement fait sur les rapports du jury. Parfois on indique le motif de la mise à l'écart mais c'est très lacunaire et abstrait. Parfois on mettra « écarté pour des raisons de volumétrie et d'implantation » ou ce genre de chose, mais ça ne va pas assez loin. La seule chose qui est certaine c'est que vous n'avez pas été retenu ».*

*(Item #65 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

*« Dans ce genre de cas, on s'en veut, on se dit : « Moi j'avais un truc bien et ils n'ont pas compris » soit on se dit : « J'ai loupé quelque chose mais je ne saurai jamais quoi ». Ça rend triste. On n'a même pas envie d'aller au vernissage parce que ça nous énerve, c'est que du négatif ».*

*(Item #66 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

Les deux précédents items montrent que le caractère approximatif des critiques à ce stade de l'élimination a deux effets sur les concurrents non-primés. D'abord ces derniers sont placés dans un relatif flou sur les raisons réelles qui justifient leur mise à l'écart. Ensuite, l'impression de ne pas avoir eu d'influence significative sur les discussions semble décourager les agents concernés. Ces deux aspects, qui sont déficitaires pour les candidats non-primés, peuvent-être considérés comme des

ressources. Les agents qui se voient accorder une critique pertinente sont ainsi en mesure de situer leurs pratiques et de les adapter le cas échéant aux « bonnes pratiques » architecturales, à savoir à celles qui sont nécessaires pour passer les premiers tours. La critique, si tant est qu'elle soit fournie, constitue ainsi une ressource expérientielle pour les agents. La comprendre et l'assimiler leur permet d'augmenter leurs chances de réussite dans le futur. En l'état on peut constater que cette ressource est mal distribuée car sa distribution favorise les auteurs qui sont déjà proches du but tout en négligeant ceux qui sont considérés comme « à côté de la plaque ».

La deuxième ressource, bien que moins facilement discernable, s'avère fondamentale. Elle apparaît de manière limpide dans l'item suivant :

*« Être primé donne de la motivation. Je pense que si je faisais trois ans sans prix je remettrais en question le fait de participer. Je me dirais certainement que ça serait le moment de lever le pied, pas seulement parce que ça coûte cher mais parce que mes compétences ne seraient peut-être plus adaptées au marché ».*

*(Item #67 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

L'obtention d'un prix et d'une critique assure le candidat primé que son projet a contribué concrètement aux débats et que ses qualités ont été reconnues par les pairs. Ces projets primés sont donc considérés de fait comme des participants non-humains aux débats autour de la définition d'un lauréat. Cette participation valide l'approche de leurs auteurs et leur indique qu'ils sont dans le cadre des « bonnes pratiques » architecturales. Le fait de s'inscrire dans un tel cadre constitue une ressource symbolique permettant une forme de distinction accordée à celles et ceux qui sont proche du but. Plusieurs observations de parcours suivis par des bureaux tendent à démontrer que cette reconnaissance semble être un moteur efficace pour engager d'autres participations. Un bureau primé aura à l'avenir tendance à augmenter son nombre de participations à des concours.

Les deux types de ressources identifiés sont donc relativement peu distribués entre les candidats. Les primés et lauréats concentrent les ressources symboliques et expérientielles offertes par la critique. Le rôle de leur projet est reconnu durant les discussions. Les non-primés, de leur côté, ne se voient pas reconnaître explicitement ni de critique, ni de rôle. Leur situation peut rappeler celle que Latour décrit pour Dellacruz :

*« il ne sait plus ce qui est objectif ou subjectif. Il lui arrive la même chose que Robinson Crusoé sur son île : les frontières entre le rêve éveillé et les perceptions s'estompent, car il n'y a plus aucune possibilité de distinguer les faits (...) Joao sent qu'il n'est plus dans la course et que chaque jour qui*

*« passe l'en éloigne davantage. Il lui est désormais impossible de se lancer dans une nouvelle recherche » (1989, p. 239).*

L'architecte non-primé, comme le chercheur-isolé souffre du manque de discussion de ses hypothèses et propositions. Il est incertain sur les raisons de sa mise à l'écart. Le manque de critique l'empêche d'avancer car il ne peut pas identifier la teneur des raisons qui ont justifié l'élimination de son projet. Ce sentiment d'abandon, souvent assimilé à une honte de soi, semble cependant être tout à fait accepté. Beaucoup diront que « c'est le jeu. ». Ces candidats malheureux réitérant leur participation sont en grande partie des *isolés*, pris dans la rationalité darwinienne du champ. Leur motivation ne semble pas être économique ; ils sont surtout à la recherche de validation.

### **Rapport du jury : Justification**

Du côté des MO et des organisateurs, le manque de critique à l'égard des auteurs non-primé est justifié de plusieurs manières. D'abord, le manque de ressources est systématiquement invoqué comme une raison majeure :

*« On ne peut pas faire une critique par projet, ça prendrait trop de temps aux jurés pour formuler les critiques et aux organisateurs pour produire le document de recueil. Derrière il nous faut rémunérer ces personnes, il nous faut payer les locaux aussi ».*

*(Item #68 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

Ce type d'item fut très souvent mentionné durant les entretiens avec des représentants des catégories centrales. On peut constater ici que le champ possède concrètement sa propre rationalité : d'un côté il est jugé acceptable que les candidats mobilisent un nombre d'heures très élevé pour participer à des concours (sans rémunération), de l'autre il est jugé indispensable de rémunérer les agents qui occupent le rôle de juré, au point qu'une critique détaillée de l'ensemble des projets est jugée irréaliste.

Une autre justification commune consiste à avancer qu'il suffirait aux non-primés de regarder les projets primés pour comprendre les points faibles de leur propre projet :

*« Le mec qui a été éliminé au premier tour, il vient au vernissage, il regarde sa maquette puis il regarde celle du lauréat et il comprend. Après 5 secondes il a compris qu'il était à la rue. Il n'y a pas besoin de critique pour ça ».*

*(Item #69 ; acteur n°4020, éminent)*

Ce genre de justification est fréquente. Elle contient toutefois des contradictions majeures avec les constats effectués plus haut. L'examen concret du déroulement des délibérations a montré, de l'aveu des organisateurs et jurés eux-mêmes, que les critères utilisés pour déterminer le vainqueur étaient coconstruits par l'ensemble des propositions soumises, à chaque étape du jugement. Avancer qu'il suffirait de regarder la teneur du premier prix pour comprendre une mise à l'écart c'est oublier que le résultat que l'on observe est en relation de causalité directe avec le projet non-primé. Dit autrement, on demande aux candidats malheureux d'aborder les qualités du projet lauréat comme une cause dont le succès serait la conséquence alors que nous avons plutôt constaté l'inverse : Le lauréat est conséquence de la coprésence de projets autres.

Nous avons effectivement pu constater que le volume de propositions, le type de catégories d'agents-auteurs, le jury lui-même influencent le choix des lauréats. Chaque acteur participant de près ou de loin au concours entretient donc une relation de causalité avec le lauréat lui-même. Avancer qu'il suffirait de regarder le lauréat pour comprendre, revient à inverser la cause et la conséquence, ce qui tend à invisibiliser le rôle que les non-primés tiennent dans la décision finale. C'est une vision qui renvoie à la face gauche de Janus : celle de la science déjà faite (voir figure 1).

## **Médiatisation des projets**

Toujours en parcourant l'échantillon de 20 rapports de jurys, j'ai pu remarquer que l'intégralité des documents possédait une même caractéristique qui pourrait paraître surprenante au vu des constats établis dans le volet consacré au jugement. Les documents écrits et graphiques produits par les candidats non-primés ne sont jamais totalement montrés. La représentation des projets non-primés est souvent limitée à un plan masse et/ou à une photo de la maquette lorsque celle-ci a été demandée par les organisateurs. Du côté des primés, les projets sont montrés en totalité en sus de la critique du jury. Pour justifier cette asymétrie, les organisateurs et MO invoquent encore une fois l'argumentaire du manque de moyen :

*« En tant qu'organisateur, on n'est pas payé assez et ça n'est pas dans notre cahier des charges de réaliser un document qui*

*compilerait toutes les propositions. Ça prendrait beaucoup de temps et les documents seraient trop épais, j'ai du mal à comprendre l'intérêt que ça aurait ».*

*(Item #70 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

Du côté des MO, cette asymétrie ne semble pas poser de problème majeur. Elle procède notamment de la nécessité pour les administrations publiques de rester sobre dans leur consommation de papier et de consommables. Du côté des premiers concernés, les candidats non-primés, cet argumentaire suscite un certain mécontentement :

*« C'est extrêmement humiliant d'être écarté au premier, ou au deuxième tour, notamment parce qu'on ne vous montre pas. Vous avez bossé 500 heures sur un projet, c'est votre bébé. Un collègue d'experts, qui ne connaissait pas le site il y a une semaine de cela, juge que vous êtes à côté de la plaque et en plus on vous fait comprendre que votre projet est si mauvais qu'il ne mérite même pas d'être imprimé et montré ».*

*(Item #71 ; acteur n°397, isolé)*

Pour exprimer leur frustration vis-à-vis de ce manque de visibilité qu'ils apparentent parfois à un manque de respect, les architectes non-primés vont notamment mentionner la manière dont leur mise à l'écart au premier tour leur rappelle des souvenirs d'études :

*« Être éliminé au premier tour c'est comme avoir une mauvaise note. C'est exactement pareil, à la seule différence que vous n'avez aucune idée des raisons concrètes de votre mise à l'écart et vous avez dépensé 50'000.- pour finaliser votre projet ».*

*(Item #72 ; acteur n°99, éminent)*

La manière dont les critiques de projets sont formulées durant les études et le caractère compétitif du processus de notation des élèves semble donc survivre à la temporalité de la période universitaire. Les architectes sont toujours à la recherche de validation par les pairs, par les bonnes notes. Ils sont fiers de montrer leur succès quand ils l'obtiennent et honteux lorsqu'ils échouent. Le monde des études semble les préparer en conséquence aux inégalités qu'ils vivront dans le monde des concours.

Le rapport entre frustration des non-primés et justification des organisateurs de concours semble donc déséquilibré. De nombreux arguments justifieraient pourtant de montrer davantage les projets non-

primés, à la fois pour les raisons évoquées par Chupin et al. (2016) et aussi pour la reconnaissance du caractère bénéfique de toutes les propositions : les aspects autant symboliques que pratiques justifieraient une transparence totale. L'argument opposé par les organisateurs paraît donc bien faible. Comme l'ont mentionné plusieurs interlocuteurs, la matérialité du médium utilisé pour illustrer leurs propositions se prêtent à une valorisation sur papier et/ou sur format numérique. Ce qui justifierait cette *exclusion symbolique de la discussion architecturale* serait ainsi, soit inconnu des organisateurs eux-mêmes, soit si sensible qu'ils n'ont pas souhaité en parler dans le cadre des entretiens. Dans un cas comme dans l'autre, la justification que je propose dans les prochaines lignes ne peut être considérée uniquement comme supputation guidée par les signaux faibles que j'ai pu identifier en conjugaison avec le cadre théorique utilisé.

La décision de choisir le lauréat, c'est-à-dire lorsque celui-ci est « fait vainqueur » de la procédure, n'est encore que la décision d'une poignée de personne. Sa légitimité reste encore largement à construire. Ce cheminement vers la consécration est semé d'embûches. Si le concours donne lieu à un mandat de réalisation, le projet devra passer par de multiples phases de validation : vote des crédits, mise à l'enquête publique et même parfois votation par référendum si l'opposition se fait trop importante. Autant d'épreuves qui font face au lauréat et dont chaque réussite consolidera progressivement la légitimité, jusqu'au stade de la construction où le projet deviendra lui-même la réalité. Le moment où le lauréat est choisi par le jury est donc paradoxalement le moment où il est le plus vulnérable. Il convient donc aux MO et organisateurs de protéger cette décision en fermant rapidement la boîte noire que constitue le jugement : la décision du jury doit être rendue éphémère et parfaitement intraçable (Streber & Silberberger, 2018). Les éléments qui permettent de fermer la boîte et acter la décision ont été évoqués tout au long des chapitres précédents :

- Critique partielles ou inexistantes des projets non-primés
- Représentation des projets des non-primés partielle ou inexistante
- Absence de communication de la teneur des débats
- Inaccessibilité du public au moment du jugement

Dans cette perspective, l'effort de gommer le processus de décision et d'occulter les projets non-primés présente un intérêt double. D'abord l'occultation empêche concrètement d'imaginer des horizons spatiaux hors de *l'espace des possibles* déterminé par le *pôle dominant* du champ : **n'est montré que ce qui est validé**. Ensuite, comme je l'ai abordé plus tôt, chaque projet permet de spécifier, amender, parfois créer les critères qui seront utilisés pour déterminer le gagnant. Procéder à l'invisibilisation des non-primés c'est concrètement empêcher l'accès aux critères à quiconque souhaiterait comprendre la teneur des débats. Si cette hypothèse s'avère exacte, l'objet « rapport du jury » servirait davantage à

préparer la suite de la vie du projet lauréat qu'à renseigner les candidats malheureux sur la nature des raisons de leur élimination. Une partie des éminents interrogés ont bien conscience de cette difficulté née de la tension entre l'intérêt pour la profession de médiatiser et discuter ses hypothèses et celui des collectivités cherchant à réaliser le projet aussi rapidement que possible :

*« On pourrait se demander si l'après-concours devrait être organisé de manière différente. Il y a le moment politique qui doit avoir lieu pour mettre en avant le lauréat et instaurer un fait. Mais il pourrait aussi y avoir un moment de réflexion dans un autre lieu, dans une autre temporalité où le jury et des gens tiers pourraient organiser des débats autour du concours en question. Actuellement nous n'avons pas ces discussions. Résultat : notre approche reste très superficielle et ça se sent dans les projets ».*

*(Item #73 ; acteur n°99, éminent)*



Figure 9 : Jury du concours Adret Pont-Rouge à Genève, © DALE /Vincent Lusser

A l'heure actuelle, l'institution du concours semble être dans une situation ambiguë. Une position qu'elle doit notamment à l'articulation particulière des différents régimes d'actions en présence. Le concours tend à produire un nombre pantagruélique de propositions qui, comme l'avance Chupin (2016), pourraient devenir des moteurs de création importants si elles étaient médiatisées . Mais en l'état, ce potentiel semble négligé du fait de

la nécessité de fermer expéditivement la boîte noire du jugement. L'item précédent avance qu'il serait nécessaire pour faire avancer les pratiques, d'avoir un réel débat sur la nature des controverses hors du temps politique, au moment où le lauréat est entièrement consolidé.

Finalement, on peut constater que les MO et organisateurs sont placés dans une situation où toute forme de réciprocité vis-à-vis des non-primés est rendue dangereuse. Les documents produits attestent de cette forme de réification invisible de l'auteur non-primé. Le déficit de médiatisation de son projet induit qu'il n'est même pas considéré comme une hypothèse valable. Il est un nombre anonyme parmi d'autres, noyé dans la masse venant légitimer l'approche du lauréat retenu par le jury. Sa capacité à toujours proposer et produire sans jamais recevoir achève d'opérer sa transformation totale en un objet-ressource exploité par les MO – un simple actant.

## **Planche des prix – Aspects symboliques**

Le manque de réciprocité envers les projets non-primés, constaté dans la distribution des ressources expérientielles et symboliques, ne leur est pas spécifique. Une troisième ressource vient s'ajouter aux deux précédentes et illustre encore davantage les contradictions de la procédure. Le rapport du jury présente systématiquement une planche des prix identifiant les projets bénéficiaires et le montant du prix qui leur est accordé par le collège d'experts. Le jury dispose d'une somme fixe pour l'attribution des prix. Il décide en principe de manière collégiale de la distribution des sommes entre les candidats ayant obtenu un prix ou une mention. Les *éminents* interrogés ont précisé unanimement que la planche des prix permettait d'interpréter la teneur des débats :

*« La semaine passée j'ai eu ce cas : il y avait un vrai débat entre le premier et le deuxième prix. Le premier a eu 28'000.-, le deuxième 26'000.-. Cette situation permet de montrer qu'il y a eu un gros débat jusqu'à la fin de la procédure. Ça montre qu'il y a eu un match ».*

*(Item #74 ; acteur n°4020, éminent)*

*« La finalité pour nous c'est de désigner le lauréat, puis on choisit les primés par la suite. C'est le moment où on communique avec la profession, qu'on identifie les solutions qui ont été jugées pertinentes et utiles dans le débat ».*

*(Item #75 ; acteur n°4020, éminent)*

Ces deux items permettent de comprendre que la profession tend à illustrer le degré d'utilité d'un projet dans les débats à l'aide des compensations économiques qui lui sont attribuées. Plus le montant remporté par un candidat est élevé, plus son projet est jugé pertinent, et inversement. A l'issue des délibérations, il est communément admis que le jury envoie un message à la profession par le biais de la planche des prix.

Lors de mes entretiens, j'ai pu constater que les MO avaient tendance à reconnaître pleinement le caractère utile et pertinent des projets des auteurs qui sont présents sur les planches de prix. Il leur est pratiquement attribué le statut de co-auteur de la décision finale. Passé la planche des prix, les MO étaient moins intéressés et moins prompts à fournir explications et anecdotes. L'une des personnes interrogées tient par exemple un registre des concours qui ont eu lieu dans son canton. Celui-ci contient des observations qui se limitent aux planches des prix uniquement, ignorant de fait toute observation qui aurait trait aux candidats malheureux.

La planche des prix rend compte des projets qui sont reconnus symboliquement par le processus de jugement. On constate cependant que cette représentation est une abstraction. A nouveau, elle tend à invisibiliser les observations empiriques qui font plutôt état d'une décision qui est coconstruite grâce à la présence de tous les auteurs. On remarque que cette représentation rappelle effectivement le podium des compétitions sportives, une image qui est mobilisée à de multiples reprises par nos informateurs. L'attention est ici concentrée sur ceux qui sont parvenus à faire reconnaître leur projet par les membres du jury. Ce sont ceux qui apparaissent en bout de chaîne de traduction mais dont la réussite est alimentée par un réseau d'agents que la procédure rend invisibles. Cette observation rappelle ce que Latour désigne au travers du modèle de diffusion de la connaissance (1989, p.324-334). Ce modèle présuppose que la connaissance et l'innovation sont créées/révélées par le haut et diffusées vers le bas : les experts créent les concepts qui sont distribués chez les profanes par le biais de publications, d'enseignements ou d'objets construits. Cette représentation est une abstraction de la réalité empirique. Mais Latour démontre dans son travail anthropologique, et à de nombreuses reprises, que la création d'innovations et de connaissances relèvent davantage de ce qu'il appelle le modèle de traduction. Les connaissances n'y sont pas créées par des démiurges mais bien plutôt par un réseau socio-matériel constitué d'une myriade d'acteurs parfois extérieurs au champ étudié. Le modèle de traduction tend à faire apparaître la science comme construite et le modèle de diffusion tend à ancrer la science comme fait socialement accepté. La compréhension de l'articulation de ces deux modèles dans un contexte scientifico-productif donné permet, selon Latour, d'en comprendre les incertitudes, les complexités et les contradictions.

Dans le cas du concours d'architecture, la limite entre modèle de traduction et modèle de diffusion est très prononcée. On constate que les auteurs de projets primés sont logés à l'enseigne du modèle de diffusion. Leur apport est valorisé, discuté, diffusé, reconnu, rémunéré. Les auteurs des projets non-primés, bien que leur rôle ait été constaté empiriquement au sein du modèle de traduction, ne sont pas pour autant reconnus par le modèle de diffusion qui omet à dessein de reconnaître, diffuser, rémunérer leur apport. La limite entre les deux modèles doit être fixée, sans quoi on pourrait avancer que le personnel de nettoyage, le serveur du café du coin, l'unicellulaire participant à la biodiversité de l'étang d'à côté sont inclus indirectement dans le processus de création et devraient être ainsi reconnus comme tels. Dans le cas qui nous intéresse, force est de constater que la limite entre les deux modèles relève d'un niveau d'abstraction important tendant à exclure des agents exerçant une influence majeure sur la teneur des résultats. Pour créer le fait de protéger le lauréat et les primés, il est dans l'intérêt du modèle de diffusion de rendre opaque l'existence des réseaux socio-matériels qui construisent les gagnants. Dans nos observations de la médiatisation (ou non) de la critique les gagnants n'apparaissent pas comme des construits socio-matériels mais bien comme des auteurs touchés par la grâce.

Pour expliquer la nécessité pour le monde du concours de procéder à cette abstraction excluant les non-primés, il est nécessaire de comprendre la nature des ressources économiques devant être distribuées à ceux à qui l'on reconnaît l'utilité.

### **Planche des prix – Distribution des ressources économiques**

La planche des prix distribue entre les candidats jugés utiles (les nominés) un montant relativement homogène entre les procédures. Il est notamment déterminé par les normes SIA qui indiquent la formule suivante : la somme globale des prix à distribuer entre les candidats s'élève au tarif horaire du double des heures nécessaires à l'accomplissement du projet de concours.

Pour un concours nécessitant 600 heures de travail au tarif horaire de 130.- / heure : la somme globale des prix à distribuer est de  $130 \times 2 \times 600 = 156'000.-$ .

Notons que ce modèle de calcul a pour particularité de ne prendre aucunement en considération le nombre des propositions soumises par

les concurrents. Qu'ils soient 10 ou 100 au départ, les candidats primés se verront attribué une somme globale qui ne dépassera pas ce plafond. Si l'on admet que le nombre de projets n'influe que peu sur le nombre de nominés, on peut estimer que plus une procédure attire de candidats, moins la planche des prix est également distribuée. Ce déficit de distribution, constaté par les chiffres, est notamment dû à l'inélasticité de la somme globale des prix par rapport au nombre variable des participants à une procédure donnée.

Cette décorrélation participation / rémunération est tout à l'avantage des MO. Pour un investissement correspondant aux coûts d'élaboration de deux projets, les MO reçoivent un nombre de propositions qui peut être très élevé. Du côté des participants, mêmes parmi ceux qui seront primés, on comprend que le mode de rémunération soit jugé structurellement précaire.

La non-élasticité du total des prix disponibles produit de manière indirecte une non-élasticité du nombre des agents qui seront récompensés et qui accéderont aux avantages d'être considérés comme utiles au jugement. En effet, les prix distribués n'excèdent que rarement le nombre de 5 ou 6 et ils peuvent décroître rapidement jusqu'à atteindre des sommes relativement faibles en comparaison des ressources engagées. On constate ici que la rigueur du régime d'action économique imposant un montant fixe pour l'ensemble des prix vient directement influencer le nombre de candidats qui seront en capacités de faire valoir leur proposition et d'entrer dans le modèle de diffusion :

*« Ne pas être sélectionné dans un concours ne veut pas dire que vous avez fait un mauvais projet. Il existe beaucoup de bons projets non-sélectionnés. Malheureusement le budget des prix n'est pas extensif : si on se retrouve avec 100 projets hypers intéressants on ne va pas pouvoir tous les traiter à la hauteur de ce qu'ils valent. Il faut faire des choix même si c'est cruel pour ceux qu'on laisse sur le bord de la route. Le problème c'est que ces auteurs qui mériteraient l'attention ne peuvent pas utiliser le statut de primé pour monter dans la hiérarchie de la profession ».*

*(Item #76 ; acteur n°4020, éminent)*

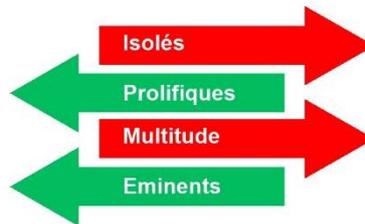
A l'issue de cette analyse de la planche des prix et des sommes qui sont partagées, on peut comprendre que l'attribution des prix et des mentions ne rend que rarement compte de la qualité des propositions en présence. Une grande majorité des cahiers des charges étudiés précisait tous que le jury allait accorder entre 4 et 6 prix et ce, avant même de savoir combien de projets seraient soumis. Le budget des sommes distribuées est donc constitué par des logiques économiques extérieures qui vont avoir un

impact sur le nombre d'auteurs qui pourront être récompensés et qui pourront se distinguer et avancer dans la spirale de valorisation du champ. Comme je l'ai évoqué plus tôt, bénéficier d'une mention ou d'un prix est une condition d'accès aux jurys en tant que juré. Le statut de juré permet ensuite une meilleure efficacité dans les participations futures. **Le montant des prix dicte ainsi de manière implicite le nombre de candidats qui seront en mesure de passer le trou de souris très étroit qui permet de progresser vers les positions plus valorisées à l'intérieur du champ.** Une telle observation aide à comprendre que les mécanismes de distinction et d'inclusion/exclusion du champ sont fortement conditionnés par les logiques économiques répondant à des rationalités bien éloignées de celle des seuls architectes. Si ces derniers pouvaient attribuer des prix à tous les méritants, les budgets observés pour les concours seraient bien différents. De la même manière que le volume des prix est conditionné par l'économie de la construction, le lauréat lui est conditionné par la nature même du mandat accordé à l'issue du concours. Puisqu'un seul projet pourra être construit, seul un candidat sera en mesure de bénéficier de tous les avantages fournis par la participation au concours.

### Rapport du jury

3ème Moment d'exclusion

**Rémunération**  
Ressources économiques  
**Reconnaissance**  
Ressources symboliques  
**Représentation**  
Ressources symboliques



**Attrition**  
Pertes économiques  
**Dédain**  
Absence de reconnaissance  
du rôle dans la prise de  
décision  
**Invisibilité**  
Impossibilité de médiatiser son  
approche

Figure 10 : Bilan des inclusions et exclusions au moment de la publication du rapport du jury

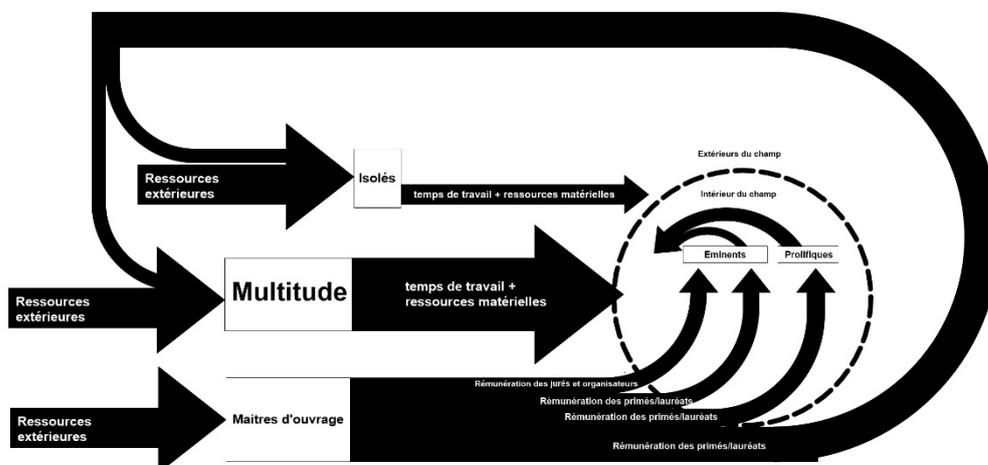


Figure 11 : Fonctionnement de l'écosystème de captation des ressources

## **4<sup>ème</sup> moment d'exclusion : Le vernissage, un chemin de traverse vers la critique**

Dans la même temporalité que celle de la publication du rapport du jury, les organisateurs ont pour pratique d'exposer l'ensemble des projets à l'occasion d'une exposition publique durant une période de 10 jours ouvrables. L'ouverture de cet événement est traditionnellement assurée par un vernissage où sont conviés MO, organisateurs, jurés, candidats heureux comme malheureux. Même si l'organisation d'un tel événement n'est pas directement exigée par la réglementation SIA 142, MO et candidats accordent une importance majeure à ce moment et pour cause, c'est la première et dernière fois que les jurés rencontrent les auteurs des projets qu'ils ont été chargés de juger. Malgré la reconnaissance unanime que le vernissage est un moment-charnière dans la procédure, les entretiens ont démontré qu'il existait des manières très hétérogènes de l'aborder.

Lors du vernissage, le président du jury présente, aux côtés d'autres membres du jury, le projet du lauréat. Parfois, ceux des nominés se voient accorder le même égard. Les observations de terrain et les récits des personnes interrogées ne laissent que peu de place à l'ambiguïté quant à la visée d'un tel dispositif et à la manière dont il est vécu par les candidats malheureux :

*« Le vernissage c'est un moment qui devrait servir à montrer tout le monde. Mais dans les faits, c'est la fête du lauréat et le deuil pour les autres ».*

*(Item #77 ; acteur n°99, un éminent)*

*« Si vous voulez éviter l'humiliation, vous y allez un autre jour que celui du vernissage. Je ne peux que confirmer que le vernissage c'est casse pied si vous n'êtes pas lauréat ».*

*(Item #78 ; acteur n°815, un isolé-éminent)*

On peut constater que cette première partie du vernissage consistant en une présentation ex-cathedra du projet du lauréat est souvent douloureuse pour les auteurs des projets non-primés. L'expérience est une réminiscence du rapport du jury lui-même. L'événement semble avoir davantage pour but la mise en avant du lauréat que l'explication du processus suivi pour le jugement. La partie informelle du vernissage est bien plus intéressante pour les candidats non-primés. Après la présentation ex-cathedra, ces derniers peuvent solliciter les membres du jury présents afin de discuter les raisons qui les ont poussés à écarter leur proposition. Les *éminents* ont souvent fait mention de ce moment particulier comme l'unique occasion d'effectuer un « retour d'ascenseur » en faveur des auteurs non-primés :

*« Moi je suis précisément là pour me faire engueuler pendant 1h30. Les gens m'insultent et me disent que je n'ai rien compris à leur proposition. Après on va boire une bière ensemble et tout va bien. Au début c'est peut-être un peu rude mais on est à disposition pour expliquer, c'est notre devoir ».*

*(Item #79 ; acteur n°1833, éminent)*

*« En tant que juré tu passes ton temps à expliquer les raisons de l'élimination. C'est à ce moment-là qu'il y a un retour sur investissement pour les candidats dont le projet n'a pas été retenu. Quand je passe du temps avec eux à faire une critique, c'est à ce moment-là qu'on leur rend la pareille. Que ce soit moi ou un autre juré pro. Généralement, ils repartent assez contents après ça ».*

*(Item #80 ; acteur n°4020, éminent)*

L'occasion de cette critique orale permet aux membres du jury d'évoquer les faiblesses réelles des projets, des éléments qui ne peuvent pas toujours être évoqués dans un document officiel. La non-traçabilité et la nature éphémère de la critique orale permet aux jurés de signaler les raisons concrètes de l'élimination d'un projet sans pour autant menacer le lauréat. La forme particulière de cette critique tend à reproduire celle que l'on peut observer dans les écoles d'architecture : un expert s'exprime sur la nature pertinente ou non des pratiques architecturales qu'il observe en présence d'un candidat, face à un projet. On peut constater une relative asymétrie quant aux raisons de la mise à l'écart qui sont mobilisées par les jurés en fonction du tour auquel le projet du candidat en question a été éliminé. S'il a été écarté au premier tour, ce sont des critiques relevant de l'irrationalité supposée et/ou du caractère inadapté aux pratiques actuelles qui prévalent :

*« Tu comprends bien qu'une forme de bâtiment comme celle que tu proposes, on le faisait dans les années 80, c'est pas du tout accordé avec ce qui se fait aujourd'hui ».*

*(Item #81 ; un juré lors d'un vernissage)*

Les différentes observations démontrent que les raisons de l'élimination des projets au premier tour sont, dans leur écrasante majorité, attribuables uniquement à des questions relevant de la discipline de l'architecture, si bien que certains arguments des jurés peuvent paraître faibles ou relever d'une posture d'autorité. Les projets éliminés plus tard se voient davantage attribuer des critiques dans lesquelles est invoquée la présence d'autres régimes d'action qui auraient influencé le jugement :

*« Une fois j'ai été primé dans un concours et je trouvais mon projet vraiment meilleur en comparaison du projet lauréat. En discutant avec le président j'ai pu comprendre que j'avais été écarté parce que le politique avait des critères qui différaient trop de mon projet. Sur le moment ça faisait du bien de savoir que je n'avais pas gagné à cause d'un non-professionnel et que les pairs avaient validé la qualité de ma proposition ».*

*(Item #82 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

Cette asymétrie de jugement étaye l'hypothèse formulée plus tôt qui consiste à avancer que les éliminations au premier tour sont dictées par le pôle dominant du champ de production culturelle. Les candidats eux-mêmes semblent avoir conscience de ce fait car ils vont naturellement se diriger vers les membres de jury qu'ils qualifient de « compétents » :

*« Si vous prenez un bon membre du jury et que vous lui demandez les raisons de votre élimination, même si c'était lors des premières phases, il sera capable de vous renseigner. Si vous demandez à un non-professionnel ou à un expert, ils vont souvent vous faire des critiques à côté, souvent parce qu'ils n'ont même pas vu votre projet ».*

*(Item #83 ; acteur n°815, isolé-éminent)*

Dans un cas comme dans l'autre, la critique s'avère positive pour les candidats malheureux et les nominés. Ceux dont le projet n'a pas été retenu durant le premier tour vont être en mesure d'amender leurs pratiques futures en fonction de ce qu'ils ont appris sur l'état de l'espace des possibles et les nominés vont être confirmés dans leur approche. Malgré le fait que ces deux formes de ressources permettent aux candidats d'augmenter leurs chances de réussite dans des procédures futures, il apparaît que les vernissages ne sont que peu fréquentés par les auteurs de projet non-primés :

*« Je dirais que c'est maximum 25% des candidats malheureux qui viennent au vernissage pour demander une critique. C'est malheureux mais on n'y peut rien ».*

*(Item #84 ; acteur n°1833, éminent)*

*« Je constate, après plus de vingt participations, que c'est environ 10% des candidats qui viennent me demander une critique pendant le vernissage ».*

*(Item #85 ; acteur n°4020, éminent)*

Les prochaines lignes permettront d'identifier les logiques qui poussent les candidats à ne pas bénéficier de la ressource expérientielle que

constitue la critique et permettront également d'identifier les différentes postures qui les amènent à justifier leur non-participation.

### *Vernissage – Obstacles à la participation*

Le moment du vernissage est, de l'aveu des MO et des organisateurs, l'unique moment où ces derniers sont en mesure de compenser les auteurs non-primés par une critique personnalisée. Dans les prochaines lignes, j'expose les raisons que les candidats malheureux communiquent pour justifier leur non-participation au vernissage que l'on peut assimiler à un refus de bénéficier d'une certaine réciprocité vis-à-vis du travail qu'ils ont accompli.

Comme mentionné plus tôt, les interlocuteurs concernés expriment tous que le moment du vernissage est une célébration du lauréat et une forme d'humiliation pour les non-primés. Le moment du vernissage n'est donc pas un moment agréable pour les candidats malheureux. Voici quelques raisons matérielles, évoquées pour justifier leur absence :

*« Souvent ce sont des concours qui sont éloignés du bureau. J'ai déjà dépensé 600 heures de boulot dans le vide, perdre encore un après-midi et une soirée pour aller me faire dire que j'ai été mauvais ça ne me tente pas. Je préfère amplement me concentrer sur le prochain concours ».*

*(Item #86 ; acteur n°4035, isolé)*

Ces raisons matérielles reposent sur des questions de distances, de moyens, d'horaires, autant de paramètres qui semblent bien moins importants lorsque, au tout début du processus, les candidats vont choisir de participer au concours. De leur propre aveu, les auteurs de projets non-primés formulent ces justifications comme des alibis. La raison réelle de leur absence tient davantage à leur manque de motivation à se rendre à de tels événements, malgré la perspective d'obtenir en retour un commentaire utile de la part des organisateurs et du MO.

A de multiples reprises, les architectes dont les projets se retrouvent souvent écartés vont évoquer le manque de légitimité qui les pousse à ne pas se rendre aux vernissages pour demander un retour aux membres du jury :

*« Quand je suis éliminé, je ne me sens pas légitime à demander quoi que ce soit à qui que ce soit. Encore moins à un président du jury. Il a mieux à faire que de s'occuper d'un type pas capable de passer un premier tour. Tu imagines si tout le monde se pointait pour demander une critique le jour du vernissage ? Ça ne pourrait pas fonctionner ».*

*(Item #87 ; acteur n°3329, isolé)*

Dans la citation précédente plusieurs raisons expliquent la faible participation des non-primés aux vernissages. Concomitamment au manque de légitimité, l'agent en question perçoit une différence de statut entre lui-même et les membres du jury et en fait une justification suffisante pour renoncer à toute forme de réciprocité. A nouveau, la question du nombre de participants est mentionnée comme obstacle : les candidats malheureux semblent comprendre que la critique de tous les projets le jour du vernissage serait une tâche impossible pour les membres du jury. Ils adoptent donc un comportement qui tend à ne pas placer les responsables de la décision dans l'embarras le jour J en renonçant à leur demander une critique. De ces différents points ressort une volonté commune exprimée par les non-primés : celle de ne pas déranger les membres du jury et le déroulement de la « fête du lauréat » durant le vernissage.

*« Les perdants doivent se faire discrets ».*

*(Item #88 ; acteur n°99, éminent).*

Plus généralement on pourrait aussi interpréter le déficit de participation des non-primés par la nature informelle d'un tel événement. Comme mentionné plus tôt, il n'est fait mention dans aucun texte normatif ni aucun cahier des charges étudiés que le moment du vernissage serait celui de la critique pour les auteurs non-primés. Ce « retour d'ascenseur » qu'invoquent les organisateurs et présidents n'est pas une obligation mais bien une tradition informelle qui n'est pas connue de tous et qui n'est indiquée nulle part. De fait, si cette tradition devait être transposée dans les normes ou explicitement communiquée dans les cahiers des charges, le jury serait dans l'incapacité matérielle d'assurer la critique pour l'ensemble des participants malheureux.

### *Vernissage – Deux représentations de la critique*

L'identification des causes du déficit de participation au vernissage a également trait à la nature même de la critique. Certains architectes ont une représentation personnelle du jugement. Ils le considèrent comme arbitraire :

*« Quand vous êtes éliminés au premier tour, le jury est bien emprunté de vous dire quoi que ce soit sur votre projet. D'abord, il ne s'en souvient pas. On voit bien que ses membres l'auront vu 30 secondes. Il n'y a rien à expliquer, ça n'a aucun intérêt. Vous ne faites pas un projet à la mode selon eux donc vous ne passez pas le premier tour, c'est aussi simple que ça ».*

*(Item #89 ; acteur n°397, isolé)*

*« J'ai une pratique radicale du métier, j'ai un style bien défini. J'ai une certaine expérience de la chose. Si je suis éliminé sur les premiers tours, je sais parfaitement ce que le juré va me dire si je vais au vernissage : votre pratique n'est pas dans l'air du temps - adaptez-vous ou mourrez - bonsoir. Certes, il ou elle va mettre les formes mais dans le fond c'est ça qui se passe ».*

*(Item #90 ; acteur n°397, isolé)*

Il semble que les auteurs non-primés interrogés, même lorsqu'ils n'affichaient pas de participation au jury, avaient conscience qu'une élimination sur le premier ou le deuxième tour équivalait à une élimination par la profession. Ce que ces candidats malheureux semblent avoir compris tacitement, c'est que leurs pratiques ne sont pas adaptées à *l'espace des possibles* dicté par le *pôle dominant* du champ. Dès le moment où certains candidats comprennent que les raisons de leur mise à l'écart est socialement déterminée par les professionnels occupant des positions de pouvoir, ils tendent à qualifier la critique comme arbitraire. Deux choix s'offrent alors à ceux qui estiment que les critiques du jury relèvent d'un construit social : l'adaptation ou l'indifférence. Dans le premier cas, les candidats vont chercher à obtenir une critique afin d'adapter leurs pratiques futures pour correspondre avec finesse aux standards édictés par *l'espace des possibles*. Dans le second cas, les candidats possèdent une vision précise de leur métier et ils ne sont pas prêt à l'abandonner au profit d'une meilleure réussite. Ils font donc preuve d'indifférence à l'égard du jugement. Ces deux attitudes face au jugement correspondent à autant de postures vis-à-vis de *l'espace des possibles* : d'un côté une pratique stratégique (ou hétéronome) axée sur son respect scrupuleux, de l'autre côté une approche davantage « tactique » (ou autonome) (de Certeau, 1984) tendant à questionner et dépasser les particularités de *l'espace des possibles* et indirectement les agents l'ayant tacitement promulgué.

*« Pourquoi je suis éliminé sur les premiers tours ? Mes projets sont radicaux. Je veux dire, j'ai participé au concours pour le musée Jurassica à Porrentruy. Il fallait créer un endroit où mettre des millions de fossiles qu'on avait sorti de terre durant les 100 dernières années. Moi je me suis dit, à quoi bon déterrer des fossiles si c'est pour les remettre sous terre ? Il faut les montrer ! Donc j'ai fait un bâtiment de 15 étages. Le plus haut du Jura ! Les autres candidats étaient sur du R+3 maximum. Le musée c'est un endroit de pouvoir, il faut qu'il soit visible ! J'ai pensé que c'était la bonne chose à faire alors je l'ai fait. Le jury n'était pas de mon avis mais ça m'est bien égal ».*

*(Item #91 ; acteur n°397, isolé)*

Les agents pratiquant davantage ce type d'approches que j'appelle ici tactiques, proposant des solutions radicales voire parfois provocantes sont donc ceux qui ont le moins à profiter de la critique. Ils connaissent d'avance les raisons de leur mise à l'écart : le non-respect des bonnes pratiques dictées par le champ. L'incapacité de ce type d'agents à passer le premier filtre de la profession les empêche de faire discuter leurs hypothèses, les écartant de toute perspective de progression. Cette situation particulière rappelle celle que Latour décrit pour le chercheur isolé J. Dellacruz (1989, page 147). La seule explication de l'échec est ici simplement que les thèses défendues, soit les projets présentés, ne sont pas accordés aux représentations des agents placés en capacité de juger. Ces auteurs de projets tactiques sont mis hors-débat par la profession. Leurs thèses souffrent d'un déficit de discussion, de représentation, de critiques au sein de l'institution que le concours représente. Leur participation au concours est impossible à valoriser en raison de l'absence de ressources qu'ils sont en capacité d'extraire. En plus de l'exemple de l'architecte isolé, dont les thèses ne sont pas jugées dignes d'être discutées, on voit apparaître également le rôle de l'architecte « petite-main » qui, de son côté, adapte ses pratiques à l'*espace des possibles* qu'il identifie par le biais de la critique qu'il obtient lors des vernissages et au gré de ses nombreuses participations.

## Le vernissage comme filtre - Synthèse

Les différentes observations évoquées tout au long de la section permettent d'identifier le moment du vernissage comme une tentative d'ouverture du champ pas tout à fait accomplie, notamment car il exclut un certain nombre d'agents de toute capacité à obtenir un retour sur leur participation. Les MO, bien qu'ils mentionnent ce moment particulier comme une occasion de redonner la pareille aux candidats malheureux, ne communiquent pas explicitement l'existence de ce « devoir » dont ils ont tous fait mention dans les entretiens. Il en résulte, un certain flou quant à la finalité même du vernissage pour ceux qui n'y participent pas. Pour que la critique ait lieu, nous avons également pu constater que le candidat doit la percevoir lui-même comme utile et désirable et ce malgré le caractère désagréable du vernissage. Aussi, s'ajoutent dans la balance des critères matériels tels que la distance, les horaires, les affaires en cours, ..., pour se donner une bonne raison de ne pas participer au vernissage et donc de ne pas chercher à obtenir une critique de son projet.

La conjugaison de ces différents facteurs permet d'expliquer la faible participation aux vernissages. Ils participent à créer un filtre qui permet au jury de ne pas crouler sous les demandes de critique le jour du vernissage. En limitant la distribution des ressources expérientielles que constituent la critique, ce filtre assure également la protection du lauréat pour lequel le jury pourra consacrer une partie importante de son attention. Ce filtre supplémentaire limite l'expérience des candidats malheureux. Il contribue lui aussi à les exclure des places qui sont valorisées dans le champ.

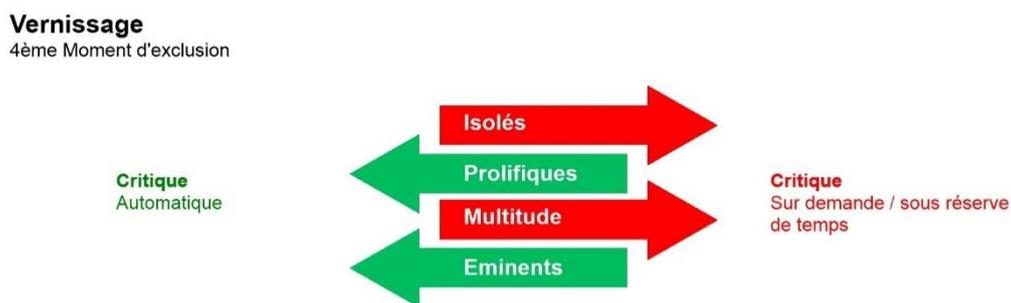


Figure 12 : Bilan des exclusions et inclusions au moment du vernissage

## 5<sup>ème</sup> moment d'exclusion : La construction du réel

Revenons au but commun des agents participant aux concours d'architecture : celui de construire toujours davantage le réel, de l'occuper avec des fonctions, des formes, des couleurs, des relations qui sont placées dans un rapport causal par rapport au concours lui-même. L'issue du concours est un résultat matériel, ce résultat s'inscrit dans la lignée des processus d'exclusion/inclusion constatés jusqu'à maintenant, il est même certainement le filtre le plus puissant et le plus incontrôlable.

Le lauréat, celui ou celle qui a été porté(e) par le jury tout au long des étapes de jugement que nous avons analysées, sera le seul à être en mesure de traduire sa participation dans la réalité du monde physique. En effet, ce qui émerge du concours, son résultat ultime, c'est un artefact architectural voulu par son concepteur qui s'imposera, de par les choix qu'il a opérés, à l'ensemble des acteurs humains et non-humains placés dans son environnement proche – Il va intégrer l'assemblage des uns et des autres. Dans cet objet présent dans le réel ne figure aucune trace des potentialités portées ni par les candidats malheureux ni par ceux qui ont été primés ; l'artefact issu pourtant d'un processus de co-construction avec l'ensemble des candidats semble être monolithique, sans aspérité, sans signe apparent de la controverse que constituent les moments du concours : la matérialité du réel achève de faire disparaître le réseau qui a porté le projet lauréat :

*« Le projet lauréat, si tout se passe bien après le concours, tout le monde va le voir. Les autres projets, même les primés on les oublie très vite. Ce qui reste dans nos mémoires c'est ce qui a été construit. Cela semble d'ailleurs assez injuste de montrer surtout le projet lauréat dans un rapport du jury, parce que lui on les verra de toute façon ».*

*(Item #92, acteur n°397, isolé)*

Le réel est ainsi l'ultime porteur du projet lauréat, l'espace euclidien comme seul support n'étant pas en mesure de révéler la controverse, les non-primés se voient effacés par la matérialité du support. Comme l'envisagent Latour & Yaneva (2013, page 8) : *« it could be said that Euclidian space is a rather subjective, human centered or at least knowledge centered way of grasping entities, which does no justice to the ways humans and things get by in the world »*. Ce qu'ils dénoncent ici, c'est l'incapacité de l'espace Euclidien à rendre explicite la dynamique des controverses présentes au sein d'une architecture : l'artefact architectural dans l'espace s'impose comme un fait objectif et non comme un processus. L'objet n'a nullement la capacité à évoquer la controverse qui lui a donné sa forme, pas plus que les jeux de pouvoir entre régimes d'action, les débats houleux entre architectes, les innombrables maquettes et dessins préliminaires ou

encore moins les candidats malheureux du concours. Au contraire, l'espace fait apparaître les logiques subjectives du projet et du jugement comme des évidences, des faits objectifs.

C'est cette transformation qui constitue l'ultime boîte noire conduisant au processus d'exclusion au sein du champ architectural. Seul celui qui construit est en mesure d'imposer ses us et ses raisonnements éminemment subjectifs comme objectivité nouvelle. Mieux, l'objet architectural, en créant cette objectivité nouvelle va intégrer l'assemblage de son auteur et consolider son existence et la validité de son approche.

Concomitamment, cette présence monolithique de l'artefact architectural tend à rendre davantage subjectives et irrationnelles les propositions qui s'écarteraient de ce qui est porté par le pôle dominant de la profession : les approches critiques et/ou originales ont de grandes chances d'être balayées dans ce contexte. Ce que l'espace euclidien permet donc, c'est l'hypostase de *l'espace des possibles* dans le réel, lui donnant les attributs de l'objectivité tout en assurant simultanément le « procès en irrationnalité » (Latour, 1987) des auteurs qui ne s'y conformeraient pas, ou pas assez. On comprend ici que la qualification rationnelle ou irrationnelle d'un projet est une chimère. Abordé sous l'angle du modèle de traduction proposé par Latour, le concours d'architecture n'est composé que de projets subjectifs qui vont concourir à faire émerger l'un d'eux par la coprésence de subjectivités variées (régimes d'action). Malgré ce fonctionnement co-constructif constaté empiriquement et pour que l'approche du lauréat soit considérée comme inattaquable, l'institution du concours et le réel vont tendre à faire apparaître le lauréat comme le seul agent totalement objectif : le seul en mesure de poursuivre la construction du réel.

Ainsi, le résultat du concours et la traduction d'un projet dans le réel à l'issue d'un concours d'architecture sont par essence exclusifs : il ne peut rester, à l'issue du processus, qu'un seul candidat en mesure de transformer sa subjectivité en objectivité, qu'un seul candidat qui sera en mesure de récupérer, capter, profiter du travail de la multitude non-primées pour construire et légitimer sa propre approche. Les modalités d'existence et de construction de l'architecture elle-même relèvent donc aujourd'hui d'un paradigme éminemment relié au modèle de diffusion : la bonne architecture semble surgir du talent, du génie et des compétences d'un petit nombre s'appuyant en réalité sur le labeur gratuit du grand nombre que la conjugaison de facteurs excluant a, tour à tour, entrepris d'invisibiliser. De l'enchevêtrement de boîtes noires étudiées, la réalité agit comme ultime boîte noire contenant toutes les autres.

A l'aune de cet ultime constat, j'effectuerai dans les prochaines lignes une synthèse et une discussion sur les résultats découverts jusqu'à maintenant.

### L'architecture traduite

5ème Moment d'exclusion

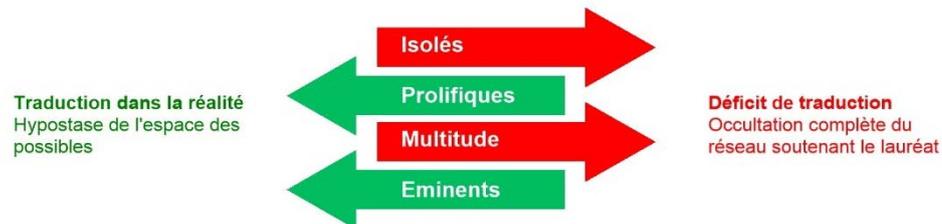


Figure 13 : Bilan des exclusions et inclusions au moment de la réalisation de l'artefact architectural.

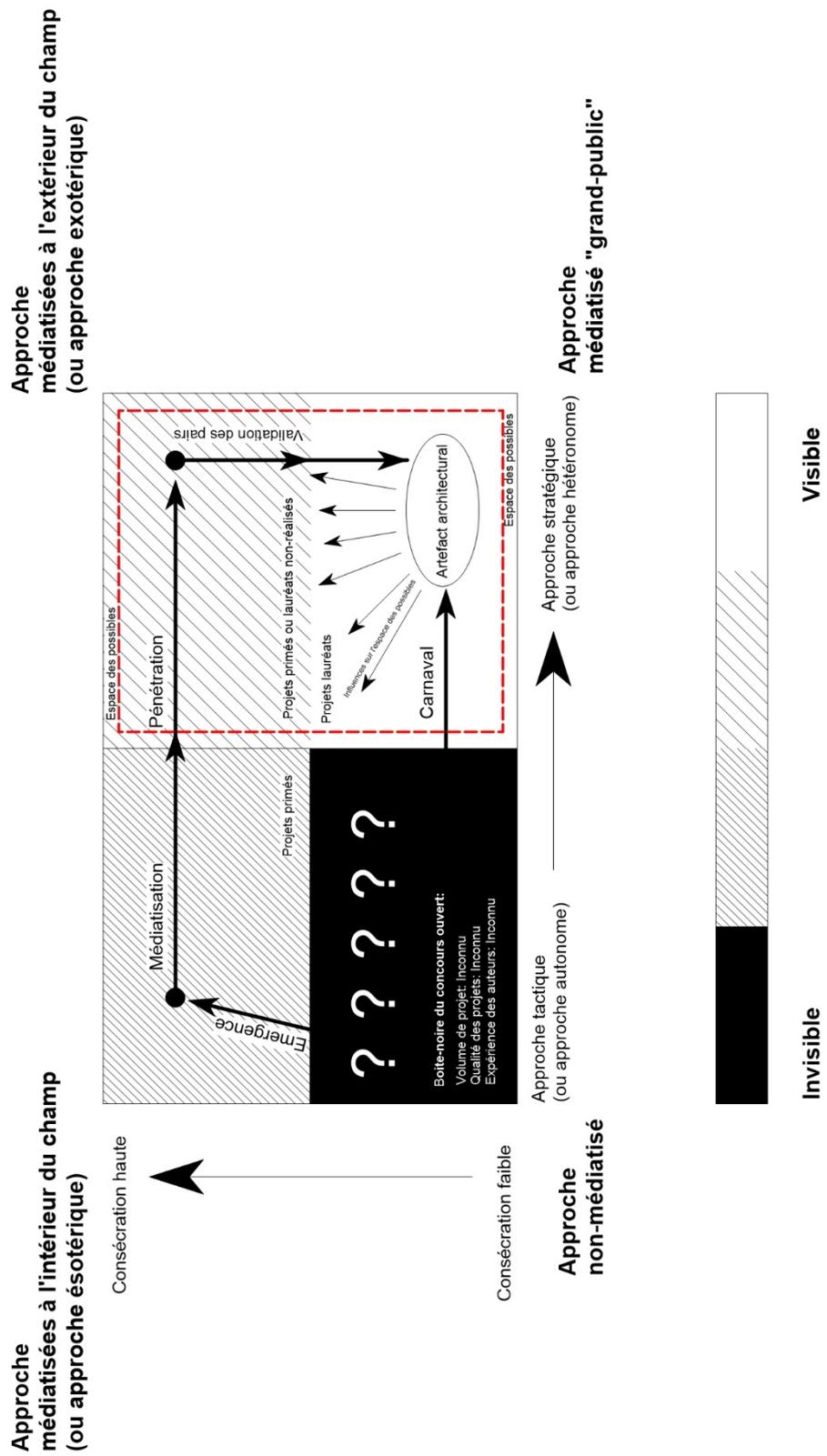


Figure 14 : Modélisation des capacités de diffusion à l'intérieur du champ

## Synthèse chronologique de l'exclusion

Au premier coup d'œil, le concours d'architecture apparaît comme une interface de promotion des jeunes talents, une procédure en capacité de faire émerger autant de nouveaux concepts que d'auteurs. Comme je l'ai évoqué durant les premières parties de ce travail, les barrières à l'engagement sont relativement faibles. Dans les cantons romands, une grande majorité des concours sont accessibles pour l'ensemble des architectes diplômés et ce peu importe leur pays d'origine.

L'ouverture de la procédure à un très grand nombre d'agents est motivée par un certain nombre de justifications qui encouragent les MO et les agents occupant des places de pouvoir à souhaiter des situations dans lesquelles un grand nombre de propositions sont produites. Pour atteindre une masse critique de propositions, le concours doit procéder à un recrutement large. La fonction de cette forte participation est justifiée par les aspects pratiques suivants :

- La multitude du choix – La multitude comme opportunité de bénéficier d'un large panel de possibilités ;
- La multitude d'expériences – Un projet est une réflexion, un processus dont la seule conclusion est rendue explicitement visible via les planches de projet. Bénéficiaire d'un projet d'architecte c'est bénéficier de l'ensemble de ce cheminement itératif ;
- L'opportunité de créer des critères – Les critères de jugement sont déterminés, notamment, par la coprésence de l'ensemble des projets rendus. La multitude permet d'affiner les besoins des MO et du pôle professionnel du jury ;
- La multitude créatrice du phénomène d'utilité marginale décroissante – La multitude réduit la valeur individuelle de l'ensemble des projets en présence permettant d'écarter, sans charge argumentative majeure, les projets les plus clivants durant les premiers tours de jugement ;
- La multitude créatrice de stress décisionnel pour les jurés non-professionnels – Elle réduit, elle aussi, la charge argumentative que les architectes doivent mobiliser pour écarter un projet dans les premiers tours. Concomitamment elle octroie aux architectes un pouvoir décisionnel important en début de jugement. Ce pouvoir décroît à mesure que le nombre des propositions encore en lice diminue ;
- La multitude créatrice de ressources symboliques – Un concours regroupant un grand nombre de participants est un concours réussi. Le nombre valorise l'approche des agents dont les projets échappent aux éliminations des premiers tours (primés, lauréats) ainsi que celle des jurés, organisateurs, MO ;
- La multitude motrice d'émulation compétitive – Pris dans des logiques de compétition, l'ensemble des agents mobilisent

- toujours davantage de moyens à mesure que le nombre de participants augmente ;
- La multitude motrice de mise à jour des pratiques – Le nouveau sang apporté par les jeunes bureaux sortant des écoles permettent aux bureaux plus installés de rester à jour dans leurs pratiques ;
  - La multitude comme moyen d'alimenter l'*illusio* – Plus le nombre de participants est grand, plus le jury est susceptible de faire lauréat ou nommé un agent occupant une position périphérique. Pour toujours bénéficier de la multitude, il est nécessaire d'alimenter les croyances qui visent à établir que même les nouveaux-venus sont en capacités de gagner. L'illusion propre aux capacités réelles de victoire relève ici d'un biais gigantesque, celui du survivant ;
  - La multitude créatrice de phénomène d'attrition pour les exclus – Plus le nombre de participants est grand, plus les ressources injectées dans le concours sont importantes. Comme nous l'avons vu, il n'existe cependant pas d'élasticité entre ressources injectées et ressources distribuées par la procédure. L'excédent de ressources injectées est donc tout bonnement perdu. Ces ressources perdues sont un facteur important pour expliquer le désengagement des acteurs périphériques (voir le taux d'activité moyen des bureaux appartenant aux catégories des *isolés* et de la *multitude*, tableau 3) ;
  - La multitude créatrice d'une illusion démocratique.

Le nombre de participants, une fois passé un certain seuil critique, permet l'apparition de ces différents phénomènes qui vont naturellement travailler dans la direction des intérêts des différents agents présents au sein du jury. La *multitude* et les *isolés* ont donc bien une « mission » (Amblard, 2005) même si celle-ci est souvent totalement inintelligible pour eux. L'identification des facteurs qui motivent la participation a notamment permis de comprendre que les bureaux les moins expérimentés sont ceux qui présentaient le moins de barrières à l'engagement – notamment du fait de leur incapacité à juger de leurs chances concrètes.

L'analyse du processus de décision du jury nous a montré que malgré la coprésence de régimes d'actions variés, ces derniers ne présentaient toutefois pas la même agentivité, le même pouvoir relatif à la décision. En effet, malgré une composition des jurys qui semble souvent équilibrée entre professionnels et non-professionnels, les régimes d'action prennent des importances variées en fonction de la temporalité du jugement. Le principal facteur d'exclusion est celui qui place le pôle professionnel du jury dans une situation où il possède un fort contrôle sur les projets qui resteront en lice après les premiers tours éliminatoires<sup>15</sup>. En l'état, la profession est en mesure d'imposer sa subjectivité comme cadre

---

<sup>15</sup> en moyenne 80% des projets sont écartés à ce moment-là

permettant l'exclusion de ceux qui ne suivraient que peu ou pas assez leur *espace des possibles*. Nous avons également pu constater que les membres professionnels des jurys affichent une représentation élevée des agents centraux (les *éminents* et les *prolifiques*) et une très faible représentation des acteurs périphériques (la *multitude* et les *isolés*). Cette observation illustre la grande influence qu'exerce une frange très limitée des agents (3.1%) sur la définition de *l'espace des possibles*. Sans que cette hypothèse soit directement vérifiable, il reste néanmoins fortement envisageable que cette frange limitée soit amenée à favoriser des approches parentes à ses pratiques, produisant de ce fait un certain conservatisme qui exclut les approches alternatives.

Par la suite, une fois analysé les processus de décision et de rétributions des candidats heureux comme malheureux, on constate que la promesse initiale associée à l'ouverture des concours relève de la chimère : L'ouverture constatée dans les prémisses se transforme au gré des étapes en exclusion échelonnée. Les agents mobilisés à la suite de ce recrutement large ne sont pas en mesure de valoriser leur participation. Toute catégorie de capital confondue (économique, relationnel, culturel, symbolique, expérientiel), les ressources sont concentrées sur les lauréats, les primés, les jurés, les organisateurs. Aucune forme de réciprocité en faveur des candidats malheureux n'est requise. Même si les critiques orales durant le vernissage peuvent exister, nous avons pu constater qu'elles ne sont que peu sollicitées et que leur caractère officieux tend à décourager les architectes de la réclamer.

Ce manque de réciprocité tend à faire apparaître les candidats malheureux moins comme des sujets que comme des objets-ressources nécessaires au bon fonctionnement de la procédure. Leur participation est requise afin de bénéficier des différents avantages offerts grâce à l'atteinte de la masse critique. Toutefois, une fois la force de travail consommée, rien n'est opéré pour la reconstituer et/ou la perfectionner. En l'état, le monde du concours traite les auteurs non-primés comme une manne créative inépuisable ; une ressource naturelle disponible en quantité illimitée.

La décorrélation entre le nombre de propositions reçues par les MO et la somme globale des prix distribués produit mécaniquement une forme d'inégalité. Le nombre de prix étant quasi déterminé à l'avance par le MO : plus le nombre de participants est élevé, moins les ressources sont équitablement réparties. Les prix matérialisent en outre une porte d'entrée potentielle pour les candidats vers des rôles plus valorisés. La limitation de leur nombre réduit considérablement le nombre des bureaux non-primés qui seront en capacités de rendre légitime leurs approches dans des concours futurs.

Enfin, l'analyse de l'artefact architectural nous a montré que l'architecture elle-même tend, comme les us développés au sein de la procédure, à gommer les apports émanant de la controverse constitutive du concours. L'objet architectural est monolithique, placé dans un espace euclidien qui n'est pas en mesure de montrer le processus par lequel les formes ont été définies. Une fois de plus, la subjectivité d'un agent lauréat, porté par la multitude est en mesure de transformer sa subjectivité en objectivité grâce à la traduction de son projet dans le réel.

Cette chronologie se répète à mesure qu'un candidat donné réitère ses expériences de concours. Cette illustration de la trajectoire se vit de deux manières différentes pour les agents en lice :

Elle est d'abord vécue de manière **circulaire** par les agents en incapacité de faire valoriser leur proposition. Placés dans des processus dans lesquels ils ne sont pas capables de retirer ni enseignement, ni rétributions, ni relations nouvelles, ces derniers en viennent à tourner en rond comme Robinson Crusoé sur son île<sup>16</sup> (Latour, 1989). Chaque nouvelle participation est un retour à zéro quand elle n'est pas un retour en arrière. Ceux qui ne sont pas ou peu en mesure de valoriser leur participation sont pris dans cet interminable boucle qui, de leur aveu, fini par les isoler et les décourager. Cette façon de vivre le concours est sans aucun doute celle qui est partagée par la majorité des agents périphériques. Même si la *multitude* et les *isolés* semblent ne pas réagir de la même manière vis-à-vis de de l'aspect cyclique de l'expérience, les *isolés* sont certainement plus impactés par les croyances véhiculées par la profession : leur taux de participation reste élevé malgré des résultats souvent mauvais. La souscription à ces croyances et le lien que les *isolés* ont au territoire<sup>17</sup> tend à les placer dans les logiques cycliques décrites plus haut.

La *multitude* semble beaucoup moins touchée par les affres de la défaite. Ils enchaîneront une ou deux participations en Suisse pour ensuite se diriger vers d'autres horizons. Domiciliés dans des pays voisins, leur lien au territoire est moins fort. La particularité de la *multitude* est de rassembler des participants qui sont toujours plus nombreux au fil des années. Le flux constant de nouveaux arrivants dans la multitude opère de réaliser le tournant quantitatif nécessaire pour opérer des différents tournants quantitatifs (R&D, stress décisionnel des non-architectes, ...) sans pour autant qu'ils soient ouvertement perçus comme dangereux et sans qu'ils jugent choquant le manque de rétribution pour les

---

<sup>16</sup> Latour utilise l'image de Crusoé pour faire une analogie avec le cas de Dellacruz évoqué plus tôt.

<sup>17</sup> Une grande partie des isolés officient dans des cantons romands.

participations malheureuses. La *multitude* constitue en quelque sorte, la milice internationalisée du champ architectural.

La deuxième manière de vivre la chronologie décrite plus haut est celle de celui qui, par l'amorce contingente que constitue une réussite lors d'un concours donné, se voit en mesure de valoriser efficacement ses participations. Pour lui ou elle, la chronologie est linéaire : plus il participe, plus il est en mesure de capter des ressources absolues ou spécifiques au champ lui-même<sup>18</sup>. Les logiques d'accumulation le font toujours plus participer aux concours dans des rôles qu'il sera en mesure de faire valoir plus tard en tant que candidat. Plus il participe, plus il avance dans la valorisation de son activité, plus il sera en mesure d'agrandir son laboratoire et plus il sera en mesure d'occuper des places de pouvoir. Les logiques d'accumulation qui caractérisent les instances de consécration le portent naturellement. En cela, les logiques observées sont analogues à celles décrites par Biau dans le contexte français (2000).

Ces différents types de vécu, constatés par les données quantitatives, vérifié par les données qualitatives, tendent à démontrer que ces deux profils sont pris dans des logiques de rétroaction qui polarisent très fortement le champ étudié. Cette polarisation est notamment constatée par la très forte concentration des *éminents* et des *prolifiques* dans les statuts qui valorisés : 3.1% des agents gagnent près de 40% des procédures tout en étant majoritaires au sein des jurys. La double action qui consiste à imposer une vision subjective des bonnes pratiques par :

(1) la construction du réel ;

(2) la participation à la construction de l'espace des possibles lors des jurys.

Permettent de verrouiller en partie le champ en bloquant l'accès des places valorisées, qui existent toujours en quantité limitée, aux agents nouveaux ou originaux.

L'exclusion et/ou l'inclusion sont des moteurs qui permettent à l'institution du concours de fonctionner en concordance avec les intérêts des régimes d'action en présence dans les hautes instances (SIA, MO communaux, cantonaux ou fédéraux). Ces logiques permettent de préserver et reproduire l'ensemble des fonctionnements du champ ; de la distribution inégale des rôles valorisés à la fixation de pratiques subjectives comme *espace des possibles* en passant par l'alimentation des croyances qui président à l'engagement. Les différentes temporalités que nous avons étudiées sont autant de « freeze frames » (Latour & Yaneva, 2013) qui

---

<sup>18</sup> Les ressources absolues, selon Bourdieu, sont utilisables dans tous les champs, ils constituent une sorte de monnaie commune. On parle ici de capital économique, culturel, relationnel et symbolique. Les ressources spécifiques n'ont cours qu'à l'intérieur du champ, ici c'est surtout la ressource de l'expérience qui nous intéresse.

permettent de comprendre comment s'articulent ces logiques d'inclusion et d'exclusion et la manière dont elles permettent de transformer progressivement une centaine de propositions différentes en un artefact architectural monolithique. Finalement, on peut remarquer que l'ensemble des procédures étudiées sont placées en réseau. Pour comprendre les tenants et les aboutissants d'un concours donné, il est ainsi nécessaire de faire état des inclusions/exclusions constatées dans le passé : les participants comme les jurés sont fortement déterminés par leurs expériences et par les assemblages socio-matériels qu'ils ont été en mesure de construire au gré de leur participation. Leurs projets ne sont que des traductions de leur propre réseau.

## Discussion des résultats

La justification des causes des dynamiques d'exclusion et d'inclusion constatées dans le champ versent systématiquement dans l'évocation de causes endogènes à l'individu étudié :

« Si vous gagnez des concours, c'est que vous avez du talent. Si vous en perdez, c'est que vous êtes mauvais et il faut juste faire autre chose ».

Les phénomènes décrits tout au long de ce travail tendent à invalider cette représentation plaçant le talent – ou son absence – comme un *a priori* permettant d'expliquer une réussite ou un échec. D'abord il a été démontré que, pour qu'un concours fonctionne, il est nécessaire d'exclure des agents qui présentent toutefois une utilité dans le déroulement de la procédure et, concomitamment, de leur refuser l'accès à toute forme de valorisation. L'exclusion n'est pas à comprendre comme une forme d'inutilité mais bien comme un refus de réciprocité motivé par les croyances générées par l'*illusio*. Ce refus de réciprocité vis-à-vis d'une majorité de représentants des catégories périphériques est donc à considérer davantage comme une assignation à des fonctions peu valorisées et peu valorisables. Comme nous l'avons évoqué, l'exclusion du modèle de diffusion ne signifie pas pour autant l'exclusion du modèle de traduction. Les exclus ont bien une mission (Amblard, 2005). L'institution du concours a donc intériorisé les dynamiques d'inclusion et d'exclusion, vitales pour le maintien du système de production créatif en son état actuel. Elle revêt successivement les deux visages de Janus qu'utilise Latour pour expliquer la construction de faits scientifiques (voir figure ci-dessous)

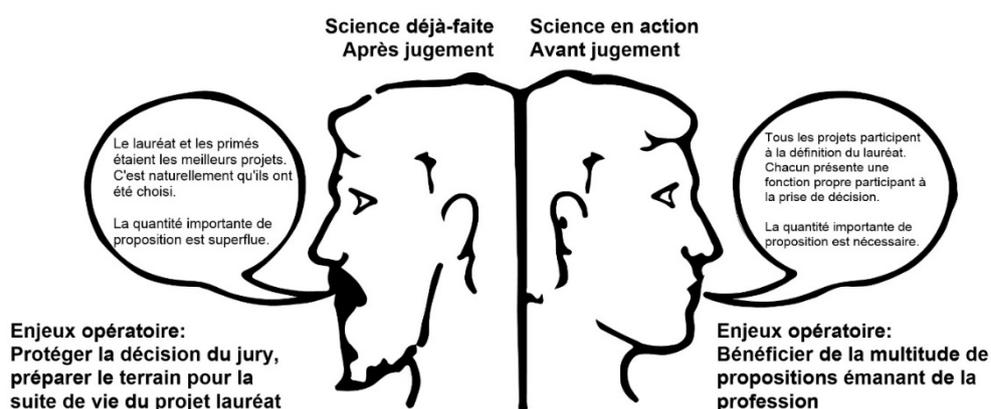


Figure 15 : Janus revisité

Cette exclusion, nous l'avons vu, s'opère selon des critères qui relèvent en grande partie d'un arbitraire qui a su s'imposer en objectif via les mécanismes de construction du réel et d'imposition de l'*espace des possibles* des architectes lors du jugement. Le caractère subjectif du

jugement étant reconnu, expliquer ainsi les réussites et les échecs par des facteurs endogènes à l'acteur étudié tel que le talent est dépassé. Pour comprendre les raisons d'un échec, il faut donc comprendre davantage pourquoi un projet n'a pas été suivi. En d'autres termes il faut regarder les causes qui sont extérieures à l'auteur. Accepter la subjectivité et la nature socialement construite du jugement c'est précisément réfuter l'existence de bons ou de mauvais projet : il y a seulement des projets qui sont adaptés ou inadaptés aux représentations de celles et ceux qui sont en position de domination culturelle.

Cette double déconstruction de (1) l'inutilité de l'exclu, (2) du caractère objectif du jugement, met en évidence les deux contradictions majeures de la procédure :

- (1) Reconnaître l'utilité de l'exclu dans la définition même de l'artefact architectural final sans pour autant lui fournir les ressources nécessaires à la reconstitution de sa force de travail relève d'une forme de réification de l'agent en objet-ressource exploitable sans égard. Une forme de non-réciprocité permise par l'afflux important de projets issus de la catégorie de la *multitude*. Ce traitement inégal touche particulièrement les jeunes praticiens et praticiennes, celles et ceux que la procédure entend pourtant aider à faire émerger. Reconnaître l'utilité de l'exclu c'est également renoncer à l'aspect compétitif du concours pour aller vers la reconnaissance de la nature co-constructive de la procédure.
- (2) Accepter que le jugement s'opère sur des critères qui ne relèvent pas de l'objectivité, c'est reconnaître tacitement que la réussite est moins basée sur le talent que sur l'adaptation des pratiques aux diktats de la subjectivité qui a su s'ériger en objectivité. Dans ce contexte, ceux qui réussissent sont ceux qui font apparaître une forme d'allégeance architecturale (Lipstadt, 2003) dans leurs travaux qu'ils amendent et modifient en fonction de l'espace des possibles qu'ils identifient. Si l'on suit cette hypothèse, le concours ne peut pas prétendre être façonné pour faire émerger des idées originales et nouvelles. Au contraire, il force les participants à conformer leurs pratiques à l'intérieur d'un cadre qui est celui de l'espace des possibles déterminé à la fois par ceux qui décident et ce qui est déjà construit. La question posée par le concours n'est pas « quelle est la bonne solution selon vous ? » mais bien « A quoi ressemblerait la meilleure solution pour ceux qui vont vous juger ? ».

Ces deux contradictions majeures découlent chacune du développement des deux volets du cadre théorique : d'une part, la contradiction (1) est révélée par l'analyse fine des différents rôles que jouent les acteurs invisibles dans la théorie de l'acteur-réseau (ANT). D'autre part, la contradiction (2) est rendue visible par le renseignement de l'existence d'un pôle dominant du champ composé d'agents présentant des

avantages directement observables par la mise en place de statistiques : un pôle dominant caractérisé par sa capacité à mettre en place un champ des possibles par le recours à des stratégies inconsciemment manipulatoires durant les débats.

Ce type de contradictions, comme nous l'avons vu avec le développement théorique de Latour sur la tension entre modèle de traduction et modèle de diffusion, est communément rencontré dans le domaine de la sociologie des sciences. Dans le cas du concours d'architecture on remarque toute la duplicité du processus dans la façon de traiter la *multitude* avant et après la décision. Apparemment consciente du caractère indispensable de cette multitude créative, la procédure s'ouvre au modèle de traduction en incluant la *multitude* (voir figure 15, face droite de Janus). Une fois la décision prise et les ressources de la *multitude* épuisées, la procédure change de visage (face gauche de Janus) et sélectionne finement les agents qu'elle valorisera sans considération pour l'apport des participations autres qu'elle a elle-même tacitement engrangées : elle adopte le modèle de diffusion après avoir sollicité la force créatrice de la *multitude* qu'elle exclut. Pire, elle érige les primés et le lauréat comme seuls auteurs ayant eu un impact dans la décision en invisibilisant le réseau complexe de praticiens qui, contrairement aux primés et lauréat, seront incapables de rendre visible l'intérêt de leur approche.

A l'aune des contradictions constatées et des exclusions qu'elles génèrent, on peut décemment questionner les raisons médiatisées par la profession pour justifier le recours au concours ouvert :

- Le renseignement des statistiques de réussite invalide la croyance établissant que la procédure serait « calibrée » pour les jeunes bureaux d'architectes. Elle semble davantage adaptée à reproduire les mécanismes de domination culturelle en promouvant de manière systématique les agents déjà installés. Rappelons que dans 50% des cas, les lauréats sont issus de bureaux qui ont déjà pignon sur rue. Cette croyance en la facilité d'émergence de nouveaux bureaux repose sur un biais du survivant alimentant l'ensemble des croyances du champ : La focalisation des regards sur les jeunes lauréats a opéré de détourner l'attention de la profession sur les piles de cadavres qui s'accumulent hors du modèle de diffusion.
- Le point précédent invalide totalement la croyance qui établirait que l'anonymité des candidats permettrait d'effacer les individus en laissant place aux idées. Comme nous l'avons vu, les candidats sont des réseaux d'expériences, d'interactions matérielles et immatérielles qui sont identifiables dans les projets proposés. Les projets proposés sont eux-mêmes de réseaux.

- Le renseignement des mécanismes de jugement invalide la croyance établissant que la procédure est complètement ouverte. Comme la découverte et l'étude des catégories nous l'ont démontré, les acteurs ne bénéficient pas tous des mêmes chances de réussite.

Il n'est ici nulle question de faire peser la charge de ces contradictions sur d'hypothétiques responsables. Dans une certaine mesure, l'ensemble des agents présents dans le champ du concours – dominants et dominés – voient leurs valeurs, leurs pratiques et leurs jugements être fortement altérés pour s'adapter aux contradictions mêmes qui sont générées par la procédure afin qu'elle se perpétue. En cela, l'ensemble des agents interrogés reste sous l'emprise de l'*illusio*, certes à des degrés variables. Malgré la conscience des contradictions manifestée par la majorité d'entre eux. C'est la volonté de jouer toujours davantage qui prévaut à l'heure actuelle. Face à la mise en lumière des contradictions, la réponse est universelle :

« *C'est injuste, mais c'est le jeu* ».

La question de l'exclusion ciblée sur les agents nouveaux, et leur exploitation, dépasse la simple question de l'égalité des chances au sein de la procédure. Il s'agit également d'une question éminemment architecturale : davantage que des auteurs, ce sont des conceptions de l'architecture et de son rôle dans les sociétés qui sont invisibilisés et exploités. Ce sont autant de conceptions qui concourent à matérialiser la réalité et qui s'avèrent donc nécessaires pour comprendre en profondeur les formes qui émergent des procédures. La profession semble donc ne pas s'être encore rendu compte de l'ampleur de la nature coconstruite de la forme architecturale surgissant du concours. Bien plus attachée à la vision du créateur démiurge du modèle de diffusion, elle tend à expliquer les formes uniquement par le biais de ce que leurs auteurs seuls peuvent en dire. Une conception qui relève donc d'une grande superficialité occultant les réseaux complexes qui portent ces figures émergentes.

A l'heure où la Suisse médiatise à l'international sa notion de *culture du bâti* – notion visant à reconnaître et intégrer l'ensemble des acteurs exerçant une influence sur la définition d'ouvrages architecturaux de qualité (Confédération Suisse, 2018) – il est paradoxal de constater qu'elle opte majoritairement pour un design de procédure qui exploite puis invisibilise un pan entier de la profession pour réaliser sa commande publique, un pan de surcroît composé d'une *multitude* jeune et créative qu'elle entend sans doute protéger et soutenir. Le concept de *culture du bâti*, qu'on pourrait presque qualifier de latourien, pourrait devenir un outil permettant d'amender le design du concours d'architecture, de le rendre plus

vertueux tout en permettant un renouvellement des générations et des pratiques au sein d'un champ professionnel qui semble aujourd'hui, de l'aveu des praticiens eux-mêmes, verrouillé et stagnant :

« *Comment faire en sorte que le concours d'architecture demeure (redevienne?) un espace prioritairement dédié à l'expérimentation et à l'invention de nouvelles typologies?* » (Espazium, 27.11.2022) Interrogeait le mensuel de la SIA. Dans une certaine mesure, traiter la question de l'exclusion ciblée dans le champ permettrait de résoudre la question du manque de diversité des candidats et des projets observée en procédant à l'inclusion à diverses échelles, des agents périphériques identifiés.

Inclure les exclus, reconnaître et célébrer un espace des possibles étendu en valorisant leurs approches, c'est également progresser vers une vision plus ouverte du concours, une vision qui reconnaîtrait la *multitude* comme auteur et la totalité des propositions comme œuvre commune. Une œuvre qui, à l'instar de l'architecture construite devenue monolithique, possède toutes les qualités d'ouverture permettant d'envisager la réalité sous d'autres horizons.

## LIMITES

Les résultats de la recherche présentent un certain nombre d'abstractions nécessaire au traitement d'un grand volume de données. La principale abstraction, celle qui pose le plus question, revient à percevoir les bureaux d'architectes comme des entités monolithiques. Dans la réalité, les décisions à l'intérieur même de cette forme d'organisation devraient être traitées en suivant, une fois de plus, les acteurs qui construisent le projet qui va être désigné lauréat à l'issue du processus de concours. Chaque organisation est différente et complexe. Elles présentent toutes des particularités quant à la composition des équipes de concours, leurs manières de fonctionner, l'agentivité des différents régimes d'action, ... Même si la taille importante des structures en position de domination donne des indices, la structure du champ ne permet pas de faire état de la nature des organisations étudiées. Elle permet seulement de comprendre comment leur expérience du concours est construite. Le fonctionnement des milliers d'organisations recensées dans les statistiques restent donc autant de boîtes noires encore scellées. Ces fonctionnements particuliers pourraient faire l'objet d'approfondissement sur deux points propres au cadre ANT :

- D'abord la considération approfondie de l'aspect matériel mobilisé par un bureau pour participer à un concours. (Machines, matériaux de construction, espaces de production, espaces de discussions, modélisations, maquettes, ...)

- Ensuite, l'analyse des dynamiques décisionnelles qui façonnent les projets finaux, soit la manière dont la fabrication du projet de concours est elle-même une controverse incluant une multiplicité d'acteurs et d'actants propres.

Il apparaît également que les concepts d'approches stratégiques et tactiques ne sont encore que peu renseignées. Plus largement, la question des stratégies mobilisées par les acteurs n'a pas été développée et pourrait faire l'objet d'un approfondissement en utilisant notamment le cadre théorique de la théorie des jeux. Le concours d'architecture pourrait être considéré comme un jeu à somme positive et à occurrence infinie au sein duquel les joueurs seraient soumis à N choix (relatifs à l'implantation, la forme, les matériaux, ... ) qui fonderaient leurs projets. Une telle expérience permettrait notamment d'effectuer un lien effectif entre forme architecturale et catégorie d'acteurs.

Le modèle de structure présentée, bien qu'il identifie avec une certaine précision la nature des expériences des acteurs doit être encore affiné sur les points suivants :

- Le caractère restreint de la zone géographique étudiée produit des aberrations catégorielles ; certains bureaux apparaissent dans la multitude alors que si les données recouvraient l'entier du territoire Suisse, leur position serait différente.
- Le caractère restreint de la récolte de donnée sur le plan temporel empêche d'expliquer la genèse de la formation des deux catégories centrales. Une récolte de donnée plus large permettrait de mieux comprendre la rétroaction entre participation aux jurys et lauréats.
- Les stratégies de participation dans des cantons multiples n'est pas encore renseignée. Bien que l'on puisse constater de grandes disparités sur la capacité des bureaux à participer à des procédures hors de leurs cantons, cette notion n'a pas été approfondie.

Finalement, le présent travail parle moins d'architecture que des architectes eux-mêmes. Nous avons pu démontrer qu'il existe des acteurs affichant une réussite bien trop importante pour être accidentelle mais l'analyse n'est pas allée jusqu'à identifier les éléments architecturaux qui permettent d'acter cette distinction. De futures investigations pourraient permettre d'identifier ces éléments qui permettent l'identification/ la reconnaissance des jurys et surtout la manière dont cet *espace des possibles* se meut au gré des procédures.

## Et les procédures sélectives ?

Notons que l'ensemble des données quantitatives recueillies sont bien circonscrites aux concours ouverts. Les procédures restreintes telles que les mandats d'études parallèles, les concours sur invitation ou ceux sur présélection n'ont pas été pris en compte dans le traitement des données. Il apparaît cependant que si ces procédures devaient être prises en compte, une première estimation reviendrait à placer l'équilibre des lauréats comme suit :

70 % de lauréats issus des catégories centrales /

30 % issus de catégories périphériques

Ces types de procédure semblent jouer un rôle central dans la reproduction des élites du champ, notamment pour les raisons suivantes :

- Le nombre de concurrents par procédure est faible (entre 7 et 12 projets max). Les différents effets de seuil critique créés par la multiplication des propositions n'est pas réalisé.
- Du fait de ce nombre restreint, les propositions sont étudiées en précision. Même celles qui afficheraient des approximations ou des aspects non-conventionnels.
- Les candidats sont majoritairement rémunérés et une grande proportion d'entre eux reçoit un prix en sus.
- La somme des prix semble tendanciellement plus importante que dans les concours ouverts.

La conjugaison de ces aspects opère d'une réduction considérable des risques associés aux procédures. Le concours restreint permet donc aux bureaux qui ont fait leurs preuves dans les concours ouverts de participer à des procédures moins risquées et plus rentables. Notons que l'accès à ces procédures est fortement conditionné mais que certains organisateurs appliquent une politique tendant à favoriser la participation d'au moins un « jeune » bureau par concours, ce qui n'est de loin pas suffisant pour équilibrer la balance.

Finalement, les procédures sélectives ont été créées pour filtrer les participations dans le cadre de concours affichant une complexité importante. En effet, certains programmes comme les hôpitaux, les théâtres, les ouvrages reliés aux sports se voient souvent accordés via des procédures sélectives. On pourrait comprendre les raisons qui poussent un MO à opter pour ce genre de méthode d'attribution de mandat, notamment car ces types d'ouvrages requièrent une expertise importante de la part des architectes. Cependant, depuis quelques années, on peut remarquer que certains concours ne possédant pas de hauts degrés de complexité (logement, école enfantine, quartier intergénérationnel) se voient accomplis via procédure restreinte et pour cause : le choix du type de procédure est à la discrétion des organisateurs et du MO, rien ne les

contraint à ouvrir entièrement la procédure. Cette pratique, la plus souvent constatée du côté du canton de Genève (partiellement sur Vaud et jamais en Valais) tend à faire émerger des lauréats systématiquement issus des catégories centrales.

Le concours restreint apparaît donc comme un moyen supplémentaire de reproduire les conditions d'existence du pôle dominant du champ. Il conviendrait de l'étudier selon les mêmes modalités afin de comprendre plus finement son rôle. En l'état, il pourrait s'agir d'une nouvelle instance de consécration permettant de progresser vers des positions encore plus dominantes à l'intérieur du champ.

## BIBLIOGRAPHIE (Ressources primaires)

- Adamczyk, G., Chupin, J., Bilodeau, D., & Cormier, A. (2004). Architectural competitions and new reflexive practices. *Between Research and Practice*.
- Albertsen, N., & Diken, B. (2004). Artworks' Networks : Field, System or Mediators? *Theory, Culture & Society*, 21(3), 35-58.  
<https://doi.org/10.1177/0263276404043619>
- Amblard, H. (Éd.). (2004). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Seuil (3<sup>ème</sup> édition augmentée d'un chapitre inédit).
- Arab, N. (2004). *L'activité de projet dans l'aménagement urbain, Processus d'élaboration et modes de pilotage : Le cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier*. Ecole des Ponts Paritech (Doctorat de sociologie).
- Ayoub, M. (2020). Pourquoi tant de plans d'EMS ressemblent-ils à des 8? *Espazium* (novembre 27). [en ligne], document consulté le 02.08.2023, à l'adresse : <https://www.espazium.ch/fr/actualites/pourquoi-tant-de-plans-dems-ressemblent-ils-des-8>
- Barthes, R. (1968). La mort de l'auteur. *Manteia*, n°5.
- Bennett, T. (2007). The Work of Culture. *Cultural Sociology*, 1(1), 31-47.  
<https://doi.org/10.1177/1749975507073918>
- Biau, V. (2000). *La consécration en architecture. L'émergence de nouvelles élites architecturales en France*. EHESS, 454.
- Biau, V. (2020). *Les architectes au défi de la ville néolibérale*. Éditions Parenthèses.

- Biau, V., & Sineus, M. (2017). Les pratiques du concours d'architecture en Europe. Zoom sur l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse (Doctoral dissertation, CRH-LAVUE).
- Biau, V., Weber, B., & Zetlaoui-Léger, J. (2020). The Architecture Competition : A Beauty Contest or a Learning Opportunity ? The French Case in the Light of European Experiences. *Footprint, Delft Architecture Theory Journal*, 14(26), 83-98.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (2008). *De la justification : Les économies de la grandeur*. Gallimard.
- Bourdieu, P. (1992). *Les règles de l'art : Genèse et structure du champ littéraire*. Éditions du Seuil (édition revue et corrigée).
- Buzelin, H. (2005). Unexpected Allies : How Latour's Network Theory Could Complement Bourdieusian Analyses in Translation Studies. *The Translator*, 11(2), 193-218. <https://doi.org/10.1080/13556509.2005.10799198>
- Callon, M., & Law, J. (1997). After the individual in society : Lessons on collectivity from science, technology and society. *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 22(2), 165-182.
- Chupin, J. P., Bilodeau, D., & Adamczyk, G. (2002). Reflective knowledge and potential architecture. In ARCC Conference Repository.
- Chupin, J.-P., Cucuzzella, C., & Helal, B. (Éds.). (2015). *Architecture competitions and the production of culture, quality and knowledge : An international inquiry*. Potential Architecture Books.
- Cochoy, F., & Calvignac, C. (2014). Mort de l'acteur, vie des clusters ? Leçons d'une pratique sociale très ordinaire. *Réseaux*, n° 182(6), 89-118. <https://doi.org/10.3917/res.182.0089>

de Certeau, M. (1984). *The practice of everyday life*. University of California Press.

Dominguez Rubio, F., & Silva, E. B. (2013). Materials in the Field : Object-trajectories and Object-positions in the Field of Contemporary Art. *Cultural Sociology*, 7(2), 161-178. <https://doi.org/10.1177/1749975512473287>

Foucault, M. (1969)« Qu'est-ce qu'un auteur ? », in Dits et écrits, tome I, p. 789-82

Frey, P., Kolecek, I., Frey, P. A., & Musée des arts décoratifs (Éds.). (1995). *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande : Histoire et actualité*. Ed. Payot.

Frochaux, M. (2021a). *Débat Urbanités du 15 novembre 2021 – le compte rendu*. [en ligne], document disponible à l'adresse : <https://www.vd.sia.ch/compte-rendu-15-novembre>

Frochaux, M. (2021b). Concours en Suisse romande : Inventaire et pistes de renouvellement. *Espazium* (janvier 12). [en ligne], document consulté le 17 novembre 2021, à l'adresse : <https://www.espazium.ch/fr/actualites/concours-en-suisse-romande-inventaire-et-pistes-de-renouvellement>

Hegel, G. W. F., & Bourgeois, B. (1812). *Science de la logique*. Librairie philosophique J. Vrin.

Jauch-Stolz, M. (2019). Avantages du concours d'architecture en procédure ouverte : Les règlements en pratique. *Espazium* (février 07).[en ligne], document consulté le 02.08.2023, à l'adresse : <https://www.espazium.ch/fr/actualites/avantages-du-concours-darchitecture-en-procedure-ouverte>

- Kazemian, R., & Rönn, M. (2009). Finnish architectural competitions : Structure, criteria and judgement process. *Building Research & Information*, 37(2), 176-186. <https://doi.org/10.1080/09613210802450705>
- Lang, F. (2019). Bourdieu, Latour and Rasha Abbas : The Uses of Actor-Network Theory for Studying the Field(s) of Cultural Production in the Middle East and North Africa. *Cultural Sociology*, 13(4), 428-443. <https://doi.org/10.1177/1749975519856241>
- Latour, B. (1989). *La science en action*. La Découverte (nouvelle édition).
- Latour, B. (2006). *Petites leçons de sociologie des sciences*. La Découverte (nouvelle édition).
- Latour, B. (2011). *Pasteur suivi de Irréductions : Guerre et paix des microbes*. La Découverte (nouvelle édition).
- Latour, B., & Yaneva, A. (2017). «Give me a gun and I will make all buildings move»: an aNt's view of architecture. *Ardeth*. A magazine on the power of the project, (1), 103-111. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203084274-13>
- Lipstadt, H. (2003). Can 'art Professions' Be Bourdieuean Fields Of Cultural Production? The Case Of The Architecture Competition. *Cultural Studies*, 17(3-4), 390-419. <https://doi.org/10.1080/0950238032000083872>
- Lipstadt, H. (2009). Experimenting with the experimental tradition, 1989-2009. *Nordic journal of architectural research*, 2/3, pp.9-22.
- Meuwly, B. in Frey, P., Kolecek, I., Frey, P. A., & Musée des arts décoratifs (Éds.). (1995). *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande : Histoire et actualité*. Ed. Payot.
- Quatremère de Quincy, A. (1788). *Dictionnaire historique d'architecture*. Librairie d'Adrien Le Clere et Cie.

Violeau, J.-L. in Mauger, G., & Fondation Maison des sciences de l'homme (Paris, France) (Éds.) (2006). *Droits d'entrée : Modalités et conditions d'accès aux univers artistiques*. Maison des sciences de l'homme.

Volker, L. in Strebel, I., & Silberberger, J. (Éds.). (2017). *Architecture competition : Project design and the building process*. Routledge, Taylor & Francis Group.

Office fédéral de la culture (2018). *Déclaration de Davos*. OFC. [en ligne], document disponible à l'adresse : <https://www.davosdeclaration2018.ch>

Strebel, I., & Silberberger, J. (Éds.). (2017). *Architecture competition : Project design and the building process*. Routledge, Taylor & Francis Group.

Yaneva, A. (2022). *Latour for architects*. Routledge.

## **Ressources documentaires (Ressources secondaires)**

Le Concours Suisse. (2022, mars 16). *Le Concours suisse – une culture de l'architecture*. <https://www.youtube.com/watch?v=n12zxIRokbl>

M. Peikert, Base de données du concours d'architecture en suisse romande. (2023).

3ème Correction du Rhône, Canton du Valais, Canton de Vaud, & Link Fabric SA. (2019). *Rapport du collège d'experts : Aménagement des espaces*

publics du Rhône. [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-12/rapport_du_jury.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2019-12/rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-12/rapport_du_jury.pdf)

Administration Communale d'Arbaz, Paysagegestion SA, & Imholz, J. (2019).

*Rapport du collège d'experts: Coeur du Village Arbaz.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-10/arbaz->

[rapport\\_190513\\_vf.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-10/arbaz-rapport_190513_vf.pdf)

Association des communes de la Veveyse pour le Cycle d'Orientation, & Page

Aloys, Geneviève et Frédéric Architectes SA. (2014). *Rapport du jury:*

*Transformation et agrandissement du Cycle d'Orientation de la Veveyse,*

*Châtel-St-Denis.*

[https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-05/20150211113934_827_document_2.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2020-05/20150211113934\\_827\\_document\\_2.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-05/20150211113934_827_document_2.pdf)

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la

Broye, & Vistonia SA. (2022). *Rapport du jury: Nouveaux EMS sur les sites*

*d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier.*

<https://competitions.espazium.ch/fr/concours/ouverts/nouveaux-ems->

[sur-les-sites-d-estavayer-le-lac-et-de-domdidier](https://competitions.espazium.ch/fr/concours/ouverts/nouveaux-ems-sur-les-sites-d-estavayer-le-lac-et-de-domdidier)

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, Gland,

& paterr Architectes SA. (2021). *Rapport du jury: Construction de le nouvelle*

*STEP de l'APEC à Gland.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-01/gland-step-rapport-du-jury.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2022-01/gland-step-rapport-du-jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-01/gland-step-rapport-du-jury.pdf)

Association pour la reconstruction du centre de Villars-sous-Mont, & Atelier

Gallay. (2021). *Rapport du jury: Reconstruction du centre de Villars-sous-*

Mont. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-11/villars-mont-rapport-du-jury.pdf>

Association pour l'étude du projet de Maison des Vins de la Côte, Commune du Mont-sur-Rolle, & Glatz & Delachaux SA. (2016). *Rapport du jury : Concours de projet d'architecture en procédure ouverte à un degré pour la Maison des Vins de la Côte.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/maison\\_des\\_vins\\_rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/maison_des_vins_rapport_du_jury.pdf)

Association scolaire centre Lavaux (ASCL), Commune de Bourg-En-Lavaux, Commune de Chexbres, Commune de Rivaz, Commune de Saint-Saphorin, Commune de Puidoux, & Vallat Partenaires SA. (2013). *Rapport du jury : Projet de construction d'un bâtiment scolaire, d'une piscine, d'une bibliothèque et d'une UAPE sur le site scolaire de la Plaine du Verney.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-05/Rapport-jury-Batiment-scolaire-piscine-bibliotheque-UAPE-site-Plaine-du-Verney-Puidoux-15-11-2013.pdf>

Banque Pictet & Cie SA, & Frei & Stefani SA. (2020). *Rapport du jury : Campus Pictet de Rochemont—Concours d'architecture.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-07/campus-pictet-rochemont-rapport-du-jury.pdf>

Barthassat, M., Scerri, A., & Atelier Quatre Architecture Territoire SARL. (2021). *Rapport du jury : Le Rolliet, pièce G2.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-01/rolliet-g2-rapport-du-jury.pdf>

Blue Factory, Fribourg, & Smart Living Lab. (2019). *Rapport du collège d'expert : Etude pour la réalisation d'un bâtiment pour le smart living lab.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-11/rapport\\_du\\_jury\\_smart\\_living\\_lab.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-11/rapport_du_jury_smart_living_lab.pdf)

Bonhôte immobilier SA, Fidfund Management SA, & Urbaplan SA. (2020).

*Rapport du jury: Concours de projets d'architecture pour un quartier d'habitation à Beauregard-Dessus, Ville de Neuchâtel.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/beauregard-dessus-neucha%CC%82tel-rapport-du-jury.pdf>

Canton de Vaud. (2014). *Rapport du jury: Surélévation d'un bâtiment administratif avenue de l'université 5.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/surelevation\\_d\\_un\\_batiment\\_administratif\\_avenue\\_de\\_l\\_universite\\_5](https://konkurado.ch/wettbewerb/surelevation_d_un_batiment_administratif_avenue_de_l_universite_5)

Canton de Vaud, & E-AS SA. (2021). *Rapport du jury: Etablissement pénitentiaire des Grands-Marais.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-05/etablissement-pe%CC%81nitentiaire-grands-marais-rapport-du-jury.pdf>

Canton de Vaud, & Personeni Raffaele Architectes. (2021). *Rapport du jury:*

*Gymnase du Chablais.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/gymnase-chablais-aigle-rapport-du-jury.pdf>

Canton de Vaud, Université de Lausanne, & Dettling Péléraux Architectes.

(2013). *Rapport du jury: Cluster sport international—Université de Lausanne.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/Rapport-jury-Cluster-sport-international-Synathlon-Universite-Lausanne-Ecublens-14-10-2013.pdf>

Canton de Vaud, Université de Lausanne, & graf&rouault architectes. (2016).

*Rapport du jury : Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne.*

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sipal/fichiers\\_pdf/SIPAL\\_SDLV\\_rapport\\_jury\\_A4\\_light.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sipal/fichiers_pdf/SIPAL_SDLV_rapport_jury_A4_light.pdf)

Canton du Valais. (2015). *Rapport du jury: Concours de projets pour la valorisation de la cave du domaine du grand-brûlé à Leytron.*

[https://www.vs.ch/documents/529400/1036466/com\\_fr.pdf/01894e2a-af34-4509-be8a-cb643cefbc5b](https://www.vs.ch/documents/529400/1036466/com_fr.pdf/01894e2a-af34-4509-be8a-cb643cefbc5b)

Canton du Valais. (2022). *Rapport du jury: Extension et rénovation du lycée-collège de l'abbaye de St.-Maurice.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2023-02/abbaye-maurice-rapport.pdf>

Canton du Valais, & Fondation Saint-Jacques. (2020). *Rapport du jury:*

*Concours de projet pour l'extension de l'EMS, « Foyer St-Jacques » à Saint-Maurice.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-07/00-1.22\\_a\\_foyer\\_st-jacques\\_rglement\\_et\\_programme\\_concours\\_darchitecture.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-07/00-1.22_a_foyer_st-jacques_rglement_et_programme_concours_darchitecture.pdf)

Canton du Valais, & HES-SO Valais. (2019). *Rapport du jury: Concours de projets pour la HES-SO Valais/ Wallis—Campus pôle santé à Sion.*

<https://competitions.espazium.ch/it/concorsi/decisi/hes-so-valais-wallis-campus-pole-sante-a-sion>

Canton du Valais, & HES-SO Valais. (2022). *Rapport du jury : Nouveau campus EDHEA et école de couture.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-03/EDHEA-couture-sierre-rapport-du-jury.pdf>

Canton du Valais, & Municipalité de Vétroz. (2016). *Rapport du collège d'experts : Mandat d'études parallèles pour l'aménagement urbain en lien avec la route cantonale à Vétroz.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/161214\\_rapport\\_jury\\_compl.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/161214_rapport_jury_compl.pdf)

Canton du Valais, & Nomad Architectes. (2019). *Rapport du jury : Concours de projet pour la construction d'un nouveau collège à Sion.* [https://konkurado.ch/wettbewerb/concours\\_de\\_projets\\_pour\\_la\\_construction\\_d\\_un\\_nouveau\\_college\\_a\\_sion](https://konkurado.ch/wettbewerb/concours_de_projets_pour_la_construction_d_un_nouveau_college_a_sion)

Centre sportif de Malley SA. (2015). *Rapport du jury : Centre intercommunal sportif de glace de Malley.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-01/Rapport-jury-Nouveau-centre-sportif-Malley-Juillet-2015.pdf>

CFF Immobilier, développement Ouest, & MIDarchitecture SARL. (2014). *Rapport du jury : Chêne-Bourg–Lot CFF - Concours d'architecture en procédure sélective.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-03/20150319134922\\_489\\_rapport\\_chene-bourg-final\\_bat\\_b\\_cff.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-03/20150319134922_489_rapport_chene-bourg-final_bat_b_cff.pdf)

CFF Immobilier, développement Ouest, Vallat Partenaires SA, & Commune de Bourg-En-Lavaux. (2014). *Rapport du jury: Bourg-en-Lavaux, Cully Gare.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150323140513\\_897\\_rapport\\_du\\_jury\\_a4\\_cully\\_web.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150323140513_897_rapport_du_jury_a4_cully_web.pdf)

CFF Immobilier, développement Ouest, & Ville de Morges. (2014). *Rapport du jury: Morges—Gare sud.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20140717132524\\_960\\_Jurybericht\\_Morges\\_web.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20140717132524_960_Jurybericht_Morges_web.pdf)

CFF, & Ivéo Conseils SARL. (2021). *Rapport du jury: Noeud de Genève—Secteur gare.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-09/montbrillant-rapport-du-jury.pdf>

Club Alpin Suisse. (2022). *Rapport du jury: Reconstruction du bivouac Mittelaletsch CAS.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-05/bivouac-mittelaletsch-rapport-du-jury.pdf>

CODHA Coopérative de l'habitat associatif. (2014). *Rapport du jury: Concours Chouet.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150217151912\\_182\\_codha\\_chouet\\_mep\\_ld2.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150217151912_182_codha_chouet_mep_ld2.pdf)

Commune d'Agle. (2021). *Rapport du collège d'experts: Aménagement de la place du marché, Aigle.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-12/aigle-marche%CC%81-rapport-du-jury.pdf>

Commune d'Anières, & Basset, H. (2021). *Rapport du jury: Concours SIA de projets pour la construction d'un immeuble pour séniors.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/anie%CC%80res-rapport-du-jury.pdf>

Commune d'Anniviers, & Canton du Valais. (2015). *Rapport du jury: Concours de projets pour la construction et l'aménagement de structures médicales et médico-sociales* à Vissoie.

[https://konkurado.ch/wettbewerb/construction\\_amenagement\\_structure\\_s\\_medicales\\_medicosociales\\_vissoie](https://konkurado.ch/wettbewerb/construction_amenagement_structure_s_medicales_medicosociales_vissoie)

Commune d'Arzier - Le Muids, & Vallat Partenaires SA. (2015). *Rapport du jury: Projet de construction d'un nouvel établissement scolaire à Le Muids.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport\\_jury\\_Nouveau\\_batiment\\_scolaire\\_Le\\_Muids.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport_jury_Nouveau_batiment_scolaire_Le_Muids.pdf)

Commune d'Attalens, & Page Aloys, Geneviève et Frédéric Architectes SA. (2013). *Rapport du jury: Concours d'architecture pour l'agrandissement du bâtiment scolaire « Le Renard ».*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-05/20140710084818\\_311\\_bat\\_rapport\\_jury\\_130902\\_partie\\_1.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-05/20140710084818_311_bat_rapport_jury_130902_partie_1.pdf)

Commune d'Avusy, & Tanari Architectes + Urbanistes. (2019). *Rapport du jury: Quartier Intergénérationnel d'habitations et aménagement extérieur.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-01/quartier-intergenerationnel-habitations-athenaz-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Begnins, & M+B Zurbuchen-Henz Sàrl. (2020). *Rapport du collège d'experts: Logements et requalification de la Grand'Rue Begins.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/begnins-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Bellevue. (2020). *Rapport du jury: Concours de projet SIA 142 pour une équipe pluridisciplinaire pour la construction d'un bâtiment communal et d'une auberge restaurant et d'un espace public paysager.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-05/port-gitana-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Bevaix, & Atelier d'architecture Manini Pietrini Sàrl. (2014).

*Rapport du jury: Nouvelle salle polyvalente, Bevaix.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/20140814084012\\_988\\_1215-Rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/20140814084012_988_1215-Rapport_du_jury.pdf)

Commune de Bulle, & Deillon Delly Architectes SA. (2020). *Rapport du jury:*

*Maison du patrimoine et de la culture, Bulle.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-02/patrimoine-culture-bulle-rapport.pdf>

Commune de Bussigny, & F-Partenaires SA. (2019). *Rapport du jury: Collège de*

*Bussigny Ouest.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-07/college\\_bussigny\\_ouest-rapport\\_du\\_jury\\_v4.1.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-07/college_bussigny_ouest-rapport_du_jury_v4.1.pdf)

Commune de Carouge, & Tschumi, A. (2012). *Rapport du jury : Transformation et extension du centre communal, Carouge*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/concours\\_centre\\_communal.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/concours_centre_communal.pdf)

Commune de Châbles, & Simonet&Chappuis Architectes SA. (2016). *Rapport du jury : Transformation de la ferme communale de Châbles (Fribourg)*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/ferme\\_communale\\_de\\_chables\\_fribourg\\_rapport\\_du\\_jury\\_short.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/ferme_communale_de_chables_fribourg_rapport_du_jury_short.pdf)

Commune de Champagne, & Dolci Architectes, atelier d'architecture et d'urbanisme SARL. (2021). *Rapport du jury : Concours de projets d'architecture—Centre scolaire et sportif de Champagne*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-07/champagne-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Chavannes-près-Renens, & Irbis Consulting SA. (2015). *Rapport du jury : Tour des Cèdres, quartier « Les Cèdres », commune de Chavannes-près-Renens*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport\\_du\\_Jury\\_Tour\\_des\\_Cedres\\_Chavannes\\_pres\\_Renens\\_2015\\_10\\_22.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport_du_Jury_Tour_des_Cedres_Chavannes_pres_Renens_2015_10_22.pdf)

Commune de Collex-Bossy, Vallat Partenaires SA, Ortis, A., & Robyr, S. (2017). *Rapport du jury : Projet de construction de logement sur la parcelle communale 792*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_du\\_jury\\_-\\_collex-bossy.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_du_jury_-_collex-bossy.pdf)

Commune de Confignon, & Tanari Architectes + Urbanistes. (2019). *Rapport du jury: Logements et mise en valeur des espaces publics.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-06/019\\_20190408\\_rapport\\_du\\_jury\\_liste\\_des\\_projets.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-06/019_20190408_rapport_du_jury_liste_des_projets.pdf)

Commune de Courtételle, & Urbaplan SA. (2019). *Rapport du jury: Ecole primaire de Courtételle.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/ecole\\_primaire\\_de\\_courtetelle](https://konkurado.ch/wettbewerb/ecole_primaire_de_courtetelle)

Commune de Crassier. (2013). *Rapport du jury: Un (des) bâtiment(s) d'habitation, Crassier.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-09/Rapport-jury-Un-des-batiment-s-d-habitation-Crassier-18-septembre-2013.pdf>

Commune de Delémont. (2022). *Rapport du jury: Extension d'école secondaire à Delémont.*

Commune de Givisiez, & Alexandre Clerc Architectes. (2021). *Rapport du jury: Agrandissement de l'école enfantine et primaire de Givisiez.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/givisiez%20rapport%201.pdf>

Commune de Haut-Intyamou, & Saudan Tinguely Architectes SARL. (2020). *Rapport du jury: Construction d'une nouvelle école à Neirivue.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-11/rapport\\_du\\_jury\\_ecole\\_neirivue.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-11/rapport_du_jury_ecole_neirivue.pdf)

Commune de Lausanne, & Background Architecture SARL. (2019). *Rapport du jury: Construction de logement subventionné et PPE dans l'écoquartier des*

Plaines-du-Loup PPA 1 Pièce urbaine D - Parcelle n° 20'827.

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-05/pdl-pud\\_concours\\_sill\\_rapport\\_du\\_jury\\_190424.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-05/pdl-pud_concours_sill_rapport_du_jury_190424.pdf)

Commune de Lausanne, & Plarel SA. (2017). *Rapport du jury: Construction de logements et de surfaces d'activités dans le quartier des Plaines-du-Loup.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/pdl\\_pu\\_c\\_rapport\\_jury\\_final\\_2017\\_11\\_16.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/pdl_pu_c_rapport_jury_final_2017_11_16.pdf)

Commune de Lausanne, & Société simple pour la réalisation de la pièce urbaine D. (2018). *Rapport du collège d'experts: Projet de concept d'ensemble comprenant logements, EMS et surfaces d'activités et réalisation d'une école dans le quartier des Plaines-du-Loup PPA 1–Pièce urbaine D - Parcelle n°20'827.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-11/pud\\_rapport\\_final\\_180822.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-11/pud_rapport_final_180822.pdf)

Commune de Marly, & 0815 Architectes. (2019). *Rapport du jury: Construction du centre scolaire « Château d'Eau ».*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-10/rapport\\_du\\_jury\\_centre\\_scolaire\\_chateau\\_deau\\_marly.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-10/rapport_du_jury_centre_scolaire_chateau_deau_marly.pdf)

Commune de Matran, & QUBB Architectes SA. (2021). *Rapport du jury: Extension de l'école primaire de Matran.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-05/matran-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Meinier, & Tanari Architectes + Urbanistes. (2017). *Rapport du jury: Construction d'une extension de l'école et aménagements extérieurs*

à Meinier. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/013\\_rapport\\_du\\_jury\\_20170628.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/013_rapport_du_jury_20170628.pdf)

Commune de Meyrin. (2014a). *Rapport du jury : Construction de logements*, 280 Route de Meyrin. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20150220075609\\_193\\_CONSTRUCTION\\_DE\\_LOGEMENTS\\_280\\_ROUTE\\_DE\\_MEYRIN.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20150220075609_193_CONSTRUCTION_DE_LOGEMENTS_280_ROUTE_DE_MEYRIN.pdf)

Commune de Meyrin. (2014b). *Rapport du jury : Equipements publics de l'éco-quartier Les Vergers*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/Rapport-jury-equipements-publics-ecoquartier-les-vergers-meyrin-2014-09-01\\_0.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/Rapport-jury-equipements-publics-ecoquartier-les-vergers-meyrin-2014-09-01_0.pdf)

Commune de Meyrin, République et Canton de Genève, & Fischer Montavon+Associés. (2020). *Rapport du jury : Groupe scolaire ESII Meyrin*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/200907\\_rapport\\_jury\\_meyrines2\\_DEF\\_.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/200907_rapport_jury_meyrines2_DEF_.pdf)

Commune de Monthey, Commune de Collombey-Muraz, Canton du Valais, & Irbis Consulting SA. (2020). *Rapport du collège d'experts : Réaménagement urbain de la route cantonale 302 et de ses abords*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/A1\\_reglement-programme.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/A1_reglement-programme.pdf)

Commune de Monthey, & TAU Architectes. (2018). *Rapport du jury : Concours de projets pour architectes et ingénieurs civils—Bâtiment des services techniques de la ville de Monthey*. [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/013_rapport_du_jury_20170628.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2018-12/rapport\\_du\\_jury\\_-\\_bat\\_services\\_tech\\_monthey\\_-\\_09.11.18.pdf](https://1.amazonaws.com/files/2018-12/rapport_du_jury_-_bat_services_tech_monthey_-_09.11.18.pdf)

Commune de Nendaz, Etat du Valais, & Cheseauxrey SARL. (2021). *Rapport du jury : Construction d'un dépôt des travaux publics et locaux annexes Nendaz.*  
<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-05/depot-des-travaux-nendaz-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Plan-le-Ouates. (2016). *Rapport du jury: Concours pour 7 immeubles d'habitation—Les Sciens.*  
[https://konkurado.ch/wettbewerb/concours\\_pour\\_7\\_immeubles\\_d\\_habitationles\\_sciens](https://konkurado.ch/wettbewerb/concours_pour_7_immeubles_d_habitationles_sciens)

Commune de Plan-le-Ouates. (2018). *Rapport du jury: Nouveau groupe scolaire Le Rolliet aux Cherpines, Plan-les-Ouates.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-05/5-03.12.18-rapport.pdf>

Commune de Plan-le-Ouates, & ABA Partenaires. (2021). *Rapport du jury: Construction de 2 îlots de logements avec une crèche et des activités quartier.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-10/rolliet-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Prangins, & Irbis Consulting SA. (2020). *Rapport du jury: Construction d'une nouvelle crèche.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/creche-prangins-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Renens. (2015). *Rapport du jury: Crèche garderie et réaménagement de jardins familiaux à Renens.*

Commune de Romont, Centre de Gymnastique Régional de Romont, & M+B Zurbuchen-Henz Sàrl. (2022). *Rapport du collège d'experts : MEP pour la construction d'une école, d'une salle double et d'une salle spécialisée de gymnastique, en bois selon un mode de préfabrication.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-06/romont-ecole-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Romont, & Ruffieux-Chehab Architectes. (2013). *Rapport du jury : Construction d'un complexe scolaire, concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon le règlement SIA 142.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150122104414\\_117\\_141029-\\_csc\\_rapport-jury\\_final\\_1.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150122104414_117_141029-_csc_rapport-jury_final_1.pdf)

Commune de Saillon, Canton du Valais, & cw architectes SA. (2021). *Rapport du jury : Construction d'une nurserie, d'une crèche et d'une UAPE à Saillon.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/nurserie-cre%CC%80che-uape-saillon-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Sainte-Croix, & at3j SA. (2018). *Rapport du jury : Salle de gymnastique vd2 et locaux ppls.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-12/ste-croix\\_rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-12/ste-croix_rapport_du_jury.pdf)

Commune de Saint-Prex, & Thierry Brüttsch architecte SA. (2015). *Rapport du jury : Concours de projets d'architecture selon une procédure ouverte pour une piscine couverte.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport\\_du\\_jury\\_Piscine\\_St-Prex\\_2015\\_09\\_30.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport_du_jury_Piscine_St-Prex_2015_09_30.pdf)

Commune de Sâles, & Ruffieux-Chehab Architectes. (2015). *Rapport du jury: Etablissement médico-social de Saint-Joseph—Concours d'architecture pour l'agrandissement du foyer.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/Rapport-jury-Etablissement-medico-social-EMS-Foyer-St-Joseph-Sales-mai-2015.pdf>

Commune de Soral, MIDarchitecture SARL, & Zimmermann, M. (2013). *Rapport du jury: Construction de deux immeubles de logement communaux.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-05/Rapport-jury-Construction-deux-immeubles-logements-communaux-Soral-15-11-2013.pdf>

Commune de Sorens, & Page Aloys, Geneviève et Frédéric Architectes SA. (2015). *Rapport du jury: Concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle école à Sorens.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-04/Rapport-jury-Nouvelle-ecole-Sorens-Janvier-2015.pdf>

Commune de Thonex, & SERAFIN Architectes Associés SA. (2015). *Rapport du collège d'experts: Groupe scolaire complet aux communaux d'Ambilly.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/Rapport%20du%20jury\\_e%CC%81cole%20Tho%CC%82nex\\_20150122.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/Rapport%20du%20jury_e%CC%81cole%20Tho%CC%82nex_20150122.pdf)

Commune de Val-De-Travers, & Planair SA. (2019). *Rapport du jury: Projet d'extension du collège de Longereuse, Val-De-Travers.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-01/01-0\\_rapport\\_du\\_jury\\_20.11.2019.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-01/01-0_rapport_du_jury_20.11.2019.pdf)

Commune de Veyrier. (2022). *Nouveau groupe scolaire des Grands Esserts.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-07/veyrier-grands-esserts-rapport-du-jury.pdf>

Commune de Vouvy, & Bourgeoisie de Vouvy. (2014). *Rapport du collège d'experts : Construction d'une structure d'appartements protégés à Vouvy.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150326160104\\_121\\_rapport\\_du\\_jury\\_appart\\_protge\\_s\\_vouvry.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150326160104_121_rapport_du_jury_appart_protge_s_vouvry.pdf)

Commune de Vuisternens-devant-Romont, & Ruffieux-Chehab Architectes.

(2020). *Rapport du jury: Construction d'une salle de sport double polyvalente, concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile SIA 142 à un degré en procédure sélective.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-06/salle-polyvalente-vuisternens-devant-romont-rapport-du-jury.pdf>

Commune d'Echandens, & Irbis Consulting SA. (2022). *Rapport du collège d'experts : Complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2023-02/ecole-echandens-rapport.pdf>

Commune d'Ecublens, & Vallat Partenaires SA. (2015). *Rapport du jury: Concours de projet d'architecture et d'ingénierie en procédure ouverte à un degré—Nouvelle Construction scolaire collège « Croset-Parc ».*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/20160314135322\\_656\\_Croset-Parc\\_Rapport\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/20160314135322_656_Croset-Parc_Rapport_jury.pdf)

Commune d'Estavayer-le-Lac, & Team+. (2016). *Rapport du collège d'experts : Transformation du bâtiment scolaire du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/est\\_mep\\_sacrecoeur\\_programme.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/est_mep_sacrecoeur_programme.pdf)

Commune d'Hauterive. (2021). *Rapport du jury: Nouveau centre scolaire, Hauterive.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-02/hauterive-rapport-du-jury.pdf>

Commune d'Ollon. (2018). *Rapport du jury: Transformation et agrandissement du centre scolaire de Perrosalle.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-08/rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-08/rapport_du_jury.pdf)

Commune d'Yverdon-les-Bains. (2014). *Rapport du jury: Bâtiment scolaire sportif, rue Pestalozzi.*

Commune d'Yverdon-les-Bains. (2015). *Rapport du jury: Nouveau collège secondaire des Rives et extension de la caserne de pompiers site des anciens arsenaux, Yverdons-Les-Bains.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/Rapport-jury-college-secondaire-caserne-pompiers-site-Anciens-Arsenaux-Yverdon-les-Bains-30-04-2015.pdf>

Commune Le Mouret, & Page Aloys, Geneviève et Frédéric Architectes SA. (2018). *Rapport du jury: Transformation et agrandissement de l'école de*

Praroman. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/ecole\\_praroman\\_rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/ecole_praroman_rapport_du_jury.pdf)

Confédération Suisse, République et Canton de Genève, & MIDarchitecture SARL. (2018). *Rapport du jury : Concours de projets pour la construction d'un bâtiment pour la police internationale et pour un centre fédéral pour requérants d'asile.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_du\\_jury\\_final-pi-cfa-2018.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_du_jury_final-pi-cfa-2018.pdf)

Conservatoire de Musique de Genève, & Vallat Partenaires SA. (2015). *Rapport du jury : Conservatoire de musique—Projet de restauration et d'extension du bâtiment classé monument historique sis place de Neuve 5 à Genève.* [https://konkurado-ch.translate.google.com/wettbewerb/monument\\_historique\\_sis\\_place\\_de\\_neuve\\_5\\_geneve?x\\_tr\\_sl=de&x\\_tr\\_tl=fr&x\\_tr\\_hl=fr&x\\_tr\\_pto=sc](https://konkurado.ch.translate.google.com/wettbewerb/monument_historique_sis_place_de_neuve_5_geneve?x_tr_sl=de&x_tr_tl=fr&x_tr_hl=fr&x_tr_pto=sc)

Deillon Dely Architectes SA, & Commune de Riaz. (2017). *Rapport du jury : Concours d'architecture à un degré en procédure ouverte, extension d'un bâtiment scolaire à Riaz.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_jury\\_riaz\\_final.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_jury_riaz_final.pdf)

EMS La Résidence, & Plarel SA. (2014). *Rapport du jury : Concours de projets d'architecture à un degré procédure ouverte—Extension de l'EMS La Résidence d'Aigle, création de locaux d'enseignement pour la Fondation La Monneresse.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020->

[07/20140715082520\\_189\\_aigle\\_concours\\_rapport\\_jury\\_2014\\_06\\_04\\_versement\\_finale\\_r.pdf](#)

Ensemble hospitalier de la Côte, & Irbis Consulting SA. (2018). *Rapport du collège d'experts: Réalisation d'un EMS de 56 lits et d'un CAT - Hôpital d'Aubonne.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/hopital\\_d\\_aubonne\\_realisation\\_d\\_un\\_ems\\_de\\_56\\_lits\\_et\\_d\\_un\\_cat](https://konkurado.ch/wettbewerb/hopital_d_aubonne_realisation_d_un_ems_de_56_lits_et_d_un_cat)

éo Architectes SA, & Ville de Lausanne. (2015). *Rapport du jury: Construction de logements dans le quartier des Fiches Nord, Lot 11, PPA Bérée 2, Lausanne.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/Rapport-jury-Construction-logements-quartier-Fiches-Nord-Lot-11-PPA-Beree-2-Lausanne-novembre-2013.pdf>

Etablissement Cantonal d'Assurance. (s. d.). *Rapport du jury: Nouveau siège administratif de l'ECA, site de La Grangette.* Consulté 28 juin 2023, à

l'adresse <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport-jury-Nouveau-siege-administratif-ECA-site-La-Grangette-Lausanne-2015-09-11.pdf>

Etablissement Cantonal d'Assurance. (2014). *Rapport du jury: Concours de projets d'architecture pour la réalisation de logements « Les Monnaires » à Château-d'Oex.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150305091607\\_726\\_les\\_monnaires-rapport\\_final\\_du\\_jury-06\\_11\\_2014-01-leicht.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150305091607_726_les_monnaires-rapport_final_du_jury-06_11_2014-01-leicht.pdf)

Etablissement Cantonal d'Assurance. (2018). *Rapport du jury: Concours de projets d'architecture pour la réalisation de logements et de surfaces administratives, Pully–Chamblandes-Dessous*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-04/rapport-du-jury-pully-chamblandes-dessous.pdf>

Etablissement vaudois d'accueil des migrants, & Decroux+piccolo SARL. (2014). *Rapport du jury: Foyer d'hébergement collectif, Chasseron 1, Lausanne*. [https://konkurado.ch/wettbewerb/foyer\\_dhebergement\\_collectif\\_chasseron\\_1\\_lausanne/lang/fr](https://konkurado.ch/wettbewerb/foyer_dhebergement_collectif_chasseron_1_lausanne/lang/fr)

Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois, & Plarel SA. (2021). *Rapport du jury: Extension et transformation de l'hôpital d'Yverdon-Les-Bains*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/hopital-yverdon-rapport-du-jury-s.pdf>

Etat de Fribourg, Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, & Alexandre Clerc Architectes. (2017). *Rapport du jury: Concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré en procédure sélective*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-05/bulle-cha%CC%82teau-rapport-du-jury.pdf>

Etat de Fribourg, & Page Aloys, Geneviève et Frédéric Architectes SA. (2019). *Rapport du jury: Implantation du Musée d'histoire naturelle de Fribourg sur le site Arsenaux*. [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-04/rapport-du-jury-musee-histoire-naturelle-fribourg.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2019-05/rapport\\_du\\_jury\\_musee\\_dhistoire\\_naturelle\\_fribourg.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-05/rapport_du_jury_musee_dhistoire_naturelle_fribourg.pdf)

Etat de Fribourg, & Ruffieux-Chehab Architectes. (2014). *Rapport du jury: Université de Fribourg, extension du site de Miséricorde, faculté de droit.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-07/20140821110419\\_136\\_fac-rapport\\_du\\_jury-kurz\\_0.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-07/20140821110419_136_fac-rapport_du_jury-kurz_0.pdf)

Etat de Genève, & Fischer Montavon+Associés. (2014). *Rapport du jury: Le futur visage de la caserne des Vernets.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_du\\_jury\\_vernet\\_2014.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_du_jury_vernet_2014.pdf)

Etat de Vaud. (2016). *Rapport du jury: Campus Santé Côtes de la Bourdonnette, Chavannes-près-Renens.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_campus\\_sante.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_campus_sante.pdf)

Etat de Vaud, & Centre Hospitalier Universitaire Vaudois. (2014). *Rapport du jury: Hôpital des enfants, Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV),*

*Lausanne.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20141016095032\\_181\\_cit-jury-pages-deuxieme-he\\_leicht.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20141016095032_181_cit-jury-pages-deuxieme-he_leicht.pdf)

Etat de Vaud, & Informel Architectes SARL. (2019). *Rapport du jury: Extension du tribunal cantonal à l'Hermitage.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/170\\_e1\\_rap-jury-conc-arc\\_web\\_light.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/170_e1_rap-jury-conc-arc_web_light.pdf)

Etat de Vaud, & Irbis Consulting SA. (2014). *Rapport du collège d'experts: Transformation et surélévation d'un bâtiment administratif à Payerne.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/20140718151824\\_438\\_SIPAL\\_Payerne\\_45\\_DEF.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/20140718151824_438_SIPAL_Payerne_45_DEF.pdf)

Etat de Vaud, & Irbis Consulting SA. (2015). *Rapport du jury: Extension du bâtiment Unithèque à Dorigny, une nouvelle bibliothèque pour l'Université de Lausanne.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/20160112112532\\_976\\_Unitheque\\_rapport\\_jury\\_30\\_11\\_15.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/20160112112532_976_Unitheque_rapport_jury_30_11_15.pdf)

Etat de Vaud, & M+B Zurbuchen-Henz Sàrl. (2021). *Rapport du jury: Une entrée pour plateforme 10.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-06/lausanne-plateforme-10-rapport-du-jury.pdf>

Etat de Vaud, & Yko Architecture SA. (2021). *Rapport du jury: Nouvelle salle de sport sur le site d'enseignement de Marcelin à Morges.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/sport-marcelin-morges-rapport-du-jury.pdf>

Etat du Valais. (2018a). *Rapport du jury: Concours pluridisciplinaire, délocalisation du service de la circulation routière et de la navigation à Sion.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-01/scn\\_rapport.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-01/scn_rapport.pdf)

Etat du Valais. (2018b). *Rapport du jury: Réunion sous un même toit des centrales d'engagement 112-117-118-144 à Sierre.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-10/01-02-central\\_297x210\\_hd.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-10/01-02-central_297x210_hd.pdf)

FIPOI, & Atelier d'architecture Jean-Jacques Bugna SA. (2019). *Rapport du jury: Rénovation des intérieurs du CICG.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-09/rapport-du-jury-cicg.pdf>

Fondation Bellet. (2014). *Rapport du jury: Foyer du Servan, Revalorisation et reconstruction des bâtiments liés à l'activité du secteur « éducation spécialisée » de la Fondation.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/\\_reconstruction\\_batiments\\_](https://konkurado.ch/wettbewerb/_reconstruction_batiments_)

Fondation Boissonnet, & Plarel SA. (2022). *Rapport du jury: Etablissement médico-social Louis Boissonnet Lausanne—Transformation et agrandissement de l'EMS.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-07/boissonnet-lausanne-rapport-du-jury.pdf>

Fondation Castel Notre-Dame, Ville de Martigny, & Canton du Valais. (2021).

*Rapport du jury: Construction d'un EMS « Castel Notre-Dame » à Martigny.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-01/martigny-castel-notre-dame-rapport-du-jury.pdf>

Fondation Champ Fleuri, & Alain Wolff. (2016). *Rapport du jury: EMS Fondation*

*Champ-Fleuri A Glion, construction d'un nouveau bâtiment d'accueil.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/ems\\_glion\\_construction\\_batiment\\_accueil](https://konkurado.ch/wettbewerb/ems_glion_construction_batiment_accueil)

Fondation Claire Magin. (2014a). *Rapport du jury: Extension et restructuration*

*des Berges du Léman, Vevey.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150306140725\\_847\\_concours\\_les\\_berges\\_du\\_lemans\\_rapport\\_du\\_jury\\_26\\_11\\_14\\_version\\_5c\\_leicht.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/20150306140725_847_concours_les_berges_du_lemans_rapport_du_jury_26_11_14_version_5c_leicht.pdf)

Fondation Claire Magin. (2014b). *Rapport du jury: Résidences des Hirondelles– Réhabilitation d'un bâtiment industriel à Clarens/ Montreux pour la réalisation d'un centre de prestations à la personne agée.* [https://konkurado.ch/file/pdf/nr/20140318185326\\_997\\_EMS\\_les\\_hirondelles\\_programme\\_concours\\_VERSION\\_FINALE\\_2014\\_03\\_05.pdf/wid/1519](https://konkurado.ch/file/pdf/nr/20140318185326_997_EMS_les_hirondelles_programme_concours_VERSION_FINALE_2014_03_05.pdf/wid/1519)

Fondation Clémence, & Boschetti Architectes SA. (2015). *Rapport du jury: EMS Fondation Clémence, concours d'architecture, transformation et extension du bâtiment principal.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-04/Rapport-jury-Transformation-extension-batiment-principal-EMS-Fondation-Clemence-Lausanne-28-01-2015.pdf>

Fondation Cogest'ems, Jordan Architectes SA, & Jürg Zbinden Architecte. (2017). *Rapport du jury: EPSM Le Rond-Point.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/epsm\\_le\\_rond-point\\_-\\_chateau-doex\\_rapport\\_du\\_jury\\_mail.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/epsm_le_rond-point_-_chateau-doex_rapport_du_jury_mail.pdf)

Fondation communale de Versoix-Samuel May, & Tanari Architectes + Urbanistes. (2020). *Rapport du jury: Construction d'un immeuble de logements et garage souterrain.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-07/logements-versoix-rapport-du-jury.pdf>

Fondation de la Commune de Bernex pour le logement, & Agence Luc Malnati & Leonard Verest Architectes Urbanistes. (2017). *Rapport du jury: Vieux Lully: Projet de logements, espaces publics et salle de spectacle.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_du\\_jury\\_vieux-lully\\_version\\_finale\\_20170620.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_du_jury_vieux-lully_version_finale_20170620.pdf)

Fondation de la Villa Beausite, & Lateltin & Monnerat Architectes. (2019).

*Rapport du jury : Rénovation et agrandissement de la Villa Beausite et étude urbanistique pour des logements intergénérationnels.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/villa-beausite-rapport-jury-28jun19\\_0.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/villa-beausite-rapport-jury-28jun19_0.pdf)

Fondation de l'Orme, Commune de Lausanne, & Background Architecture

SARL. (2022). *Rapport du collège d'experts : Rénovation du bâtiment principal de la Fondation de l'Orme, Lausanne.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-04/orme-rapport-du-jury.pdf>

Fondation de Verdeil, & Mondada Frigerio Blanc Architectes. (2017). *Rapport du*

*jury : Construction d'une école pour la Fondation de Verdeil Parcelle 1267– En Guillermaux–Route d'Yverdon 53, Payerne.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/construction\\_dune\\_ecole\\_pour\\_la\\_fondation\\_de\\_verdeil\\_parcelle\\_1267en\\_quillermauxroute\\_dyverdon\\_53\\_payerne/lang/fr](https://konkurado.ch/wettbewerb/construction_dune_ecole_pour_la_fondation_de_verdeil_parcelle_1267en_quillermauxroute_dyverdon_53_payerne/lang/fr)

Fondation des Maisons de Retraite du district d'Aigle, & Plarel SA. (2020).

*Rapport du jury : Nouvel EMS Résidence Grande-Fontaine à Bex.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-12/ems-grande-fontaine-bex-rapport-jury-1.pdf>

Fondation Domus, Canton du Valais, & Giorla & Trautmann Architectes SA.

(2019). *Rapport du jury : Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour, fondation Domus à Ardon.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-09/rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-09/rapport_du_jury.pdf)

Fondation Eben-Hézer. (2015). *Rapport du jury: Extension de l'établissement médico-social.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/Rapport-du-jury-Extension-etablissement-medico-social-EMS-HOME-SALEM-Saint-Legier-La-Chiesaz-28-05-2015.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2021-03/Rapport-du-jury-Extension-etablissement-medico-social-EMS-HOME-SALEM-Saint-Legier-La-Chiesaz-28-05-2015.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-03/Rapport-du-jury-Extension-etablissement-medico-social-EMS-HOME-SALEM-Saint-Legier-La-Chiesaz-28-05-2015.pdf)

Fondation Foyers Valais de Coeur, & Canton du Valais. (2021). *Rapport du jury: Construction d'un foyer pour personnes adultes avec handicaps physiques graves et lésions cérébrales à Martigny.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-04/martigny-coeur-rapport-du-jury.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2022-04/martigny-coeur-rapport-du-jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-04/martigny-coeur-rapport-du-jury.pdf)

Fondation HBM Camille-Martin, Coopérative d'habitation Totem, & MIDarchitecture SARL. (2021). *Rapport du jury: Quartier de la Concorde secteur T-Genève.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-02/gene%CC%80ve-concorde-rapport-du-jury.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2022-02/gene%CC%80ve-concorde-rapport-du-jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-02/gene%CC%80ve-concorde-rapport-du-jury.pdf)

Fondation Immobilière de Meinier, & Tanari Architectes + Urbanistes. (2021). *Rapport du jury: Construction de logements, commerces et aménagement extérieur.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-11/meinier-rapport-jury.pdf)

[11/meinier-rapport-jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-11/meinier-rapport-jury.pdf)

Fondation La Rozavère, Prateo SA, & Boschetti Architectes SA. (2015). *Rapport du jury: EMS Fondation «La Rozavère» Concours d'architecture, construction d'un nouveau bâtiment.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-01/Rapport-jury-Construction-nouveau-)

[1.amazonaws.com/files/2021-01/Rapport-jury-Construction-nouveau-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-01/Rapport-jury-Construction-nouveau-)

[batiment-etablissement-medico-social-Fondation-La-Rozavere-Lausanne-2015-07-07.pdf](#)

Fondation Lausannoise pour la Construction de Logement. (2015). *Rapport du jury: Rue St.-Martin 16-18 à Lausanne, construction d'un bâtiment de logements sociaux, locaux administratifs et ateliers.*  
[https://konkurado.ch/wettbewerb/rue\\_st\\_martin\\_1618\\_a\\_lausanne](https://konkurado.ch/wettbewerb/rue_st_martin_1618_a_lausanne)

Fondation les Baumettes, & Ville de Bussigny. (2020). *Rapport du jury: Construction d'un nouvel EMS à Bussigny-Ouest.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/ems-bussigny-ouest-rapport-du-jury.pdf>

Fondation Les Châteaux à Echallens, & Plarel SA. (2019). *Rapport du jury: Etablissement médico-social de Goumoëns-la-Ville.*  
<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/ems-goumoens-ville-rapport-du-jury-s.pdf>

Fondation Les Oliviers, & Vallat Partenaires SA. (2014). *Rapport du jury: Projet de construction de nouveaux ateliers, de surfaces administratives et d'une crèche-garderie au Mont-sur-Lausanne.*  
[https://konkurado.ch/wettbewerb/construction\\_nouveaux\\_ateliers\\_administratives\\_crechegarderie\\_degre2](https://konkurado.ch/wettbewerb/construction_nouveaux_ateliers_administratives_crechegarderie_degre2)

Fondation Nicolas Bogueret, & SERAFIN Architectes Associés SA. (2023). *Rapport du jury: Concours de logements à la rue de la Coulouvrenière à Genève.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/concours\\_fnb\\_-rapport\\_final\\_du\\_jury\\_020818.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/concours_fnb_-rapport_final_du_jury_020818.pdf)

Fondation Plaza, & Jacques Roulet SA. (2021). *Rapport du jury: Rénovation du Cinéma Plaza, Genève.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-10/plaza-nuit-rapport-du-jury.pdf>

Fondation pour la Cité de la Musique de Genève, & Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA. (2017). *Rapport du jury: Fondation pour la cité de la musique à Genève—Concours de projets pluridisciplinaires à un degré en procédure sur invitation.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_du\\_jury\\_bd.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_du_jury_bd.pdf)

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, Fondation HBM Camille-Martin, & Coopérative d'habitation FOMHAB. (2016). *Rapport du jury: Quartier de l'Adret Pont-Rouge.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/1\\_rapport\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/1_rapport_jury.pdf)

Fondation pour les Terrains industriels de Genève, & M&R Conseils. (2021). *Rapport du collège d'experts: Construction de bâtiments industriels/ artisanaux—Plantin, à Meyrin.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-11/platin-meyrin-rapport-du-jury.pdf>

Fondation Praz-Soleil, Association de l'Hôpital, Etat de Vaud, & M+B Zurbuchen-Henz Sàrl. (2014). *Rapport du jury: EMS/ Centre Ambulatoire / Pôle Santé du Pays-d'Enhaut.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-03/20150309152912\\_438\\_rapport\\_du\\_jury\\_def\\_leicht.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-03/20150309152912_438_rapport_du_jury_def_leicht.pdf)

Fondation Saphir. (2016). *Rapport du jury; EPS de Floreyres, Fondation saphir.*

*Réalisation d'un nouvel établissement psycho-social à Yverdon-Les-Bains.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/eps\\_realisation\\_etablissement\\_psychosocial\\_a\\_yverdon\\_les\\_bains](https://konkurado.ch/wettbewerb/eps_realisation_etablissement_psychosocial_a_yverdon_les_bains)

Fondation St.-Germain, & Burri et Partenaires SARL. (s. d.). *Rapport du jury:*

*Projet de l'extension de l'institut St.-Germain.* Consulté 19 juin 2023, à

l'adresse <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-06/st-germain-rapport.pdf>

Fondation Turidomus, Fondation Communale Immobilière de Lancy,

République et Canton de Genève, & Ville de Lancy. (2017). *Rapport du jury:*

*Réalisation de logements locatifs et de logements étudiants, Bachet-de-*

*Pesay,*

*Lancy.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/tudiants\\_bachetdepesay\\_lancy](https://konkurado.ch/wettbewerb/tudiants_bachetdepesay_lancy)

Foyer Sainte Famille, & Personeni Raffaele Architectes. (2020). *Rapport du jury:*

*Foyer et garderie sainte Famille à Renens.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/sainte-famille-renens-rapport-du-jury.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2020-04/sainte-famille-renens-rapport-du-jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-04/sainte-famille-renens-rapport-du-jury.pdf)

Givisiez. Etablissement Cantonal des Assurances Sociales, & Andrey-

Schenker-Sottaz SA. (2015). *Rapport du jury: Agrandissement du bâtiment*

*existant de l'ECAS, concours de projets à un degré, en procédure ouverte.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-12/Rapport-jury-Agrandissement-batiment-ECAS-Givisiez-Juillet-2015.pdf)

[12/Rapport-jury-Agrandissement-batiment-ECAS-Givisiez-Juillet-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-12/Rapport-jury-Agrandissement-batiment-ECAS-Givisiez-Juillet-2015.pdf)

[2015.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-12/Rapport-jury-Agrandissement-batiment-ECAS-Givisiez-Juillet-2015.pdf)

HES-SO Genève, & Tanari Architectes + Urbanistes. (2020). *Rapport du jury: Bâtiment H - Campus HEAD - surélévation et réaménagements intérieurs.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-06/head-rapport-jury.pdf>

Hopital du Valais, Direction générale, & H. Limacher Partner AG. (2014). *Rapport du jury: Nouveau Bâtiment Stérilisation Centrale à Martigny.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20140711150657\\_414\\_B13-026\\_1012-Rapport du Jury\\_140410.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-08/20140711150657_414_B13-026_1012-Rapport du Jury_140410.pdf)

Hopital du Valais, Direction générale, & Lateltin & Monnerat Architectes. (2015). *Rapport du jury: Hôpital du Valais—Site de Sion Agrandissement et transformation de l'hôpital—Concours de projets pour architectes avec ingénieurs civils.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/hopital\\_de\\_sion.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/hopital_de_sion.pdf)

Hopitaux universitaires du Genève, Fischer Montavon+Associés, & République et Canton de Genève. (2022). *Rapport du jury: Hôpital des enfants à Genève.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-07/gene%CC%80ve-hug-rapport-du-jury.pdf>

Irbis Consulting SA, & Ville de Renens. (2019). *Rapport du jury: Nouvel îlot de logements et d'activités, la Savonnerie Renens.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-10/renens\\_la\\_savonnerie\\_rapport\\_de\\_jury\\_final\\_v4.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-10/renens_la_savonnerie_rapport_de_jury_final_v4.pdf)

La Castalie, & Canton du Valais. (2018). *Rapport du jury: La Castalie, extension et remplacement des bâtiments.*

[https://www.vs.ch/documents/208226/13680178/Extension%20La%20Castalie%20-%20Rapport%20du%20jury%20-%20Monthey%20\(2018\).pdf/99a0aa09-c3fb-41a0-b914-928b09c456d7?t=.now?long](https://www.vs.ch/documents/208226/13680178/Extension%20La%20Castalie%20-%20Rapport%20du%20jury%20-%20Monthey%20(2018).pdf/99a0aa09-c3fb-41a0-b914-928b09c456d7?t=.now?long)

La Chaloupe. (2015). *Rapport du jury : Concours de projets en procédure ouverte pour la construction d'un foyer d'accueil pour 14 enfants ou adolescents en âge de scolarité à Collombey Le Grand*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport-jury-Construction-foyer-d-accueil-14-enfants-adolescents-Collombey-le-Grand-2015-10-01.pdf>

Le Home-Chez-Nous. (2013). *Rapport du jury : Reconstruction des bâtiment groupes de vie et école d'enseignement spécialisé*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-08/Rapport-jury-Centre-accompagnement-adolescents-reconstruction-batiments-groupes-de-vie-ecole-Le-Mont%E2%80%93sur%E2%80%93Lausanne-20-septembre-2013.pdf>

Mairie de Chêne-Bougeries. (2019). *Rapport du jury : Village de Chêne-Bougeries—Ilot nord*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-06/rapport\\_du\\_jury\\_village\\_chene\\_bougeries\\_ilot\\_nord.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-06/rapport_du_jury_village_chene_bougeries_ilot_nord.pdf)

Municipalité de Mies, & Ubaplan SA. (s. d.). *Rapport du jury : Réaménagement du Sorbier*. Consulté 28 juin 2023, à l'adresse [https://konkurado.ch/wettbewerb/reamenagement\\_du\\_sorbier/lang/fr](https://konkurado.ch/wettbewerb/reamenagement_du_sorbier/lang/fr)

Necker, T., Privera Construction Management SA, & Fondation pour les Terrains industriels de Genève. (2013). *Hôtel industriel d'entreprises—Concours de*

*projets d'architecture à un degré en procédure par invitation.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/Rapport-jury-Hotel-industriel-d-entreprises-Petit-Lancy-novembre-2013.pdf>

Office fédéral des constructions et de la logistique, & Urfer, T. (2023). *Concours de construction de logement au chemin de Poussy à Vernier.*

[https://www.bbl.admin.ch/dam/bbl/fr/dokumente/Wettbewerbe/Jurybericht\\_Vernier\\_Kurzversion.pdf.download.pdf/Jurybericht\\_Vernier\\_Kurzversion.pdf](https://www.bbl.admin.ch/dam/bbl/fr/dokumente/Wettbewerbe/Jurybericht_Vernier_Kurzversion.pdf.download.pdf/Jurybericht_Vernier_Kurzversion.pdf)

Oiken SA, GD Architectes SA, & Trautmann, M. (2020). *Rapport du jury: Centre technique et logistique OIKEN à Daval.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/oiken-daval-sierre-rapport-du-jury.pdf>

Oiken SA, GD Architectes SA, & Trautmann, M. (2022). *Rapport du jury: OIKEN sous-station électrique, bureaux, parking-silo et habitation, Sion.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/oiken\\_sousstation\\_electrique\\_bureaux\\_parking\\_silo\\_et\\_habitation\\_sion](https://konkurado.ch/wettbewerb/oiken_sousstation_electrique_bureaux_parking_silo_et_habitation_sion)

Privera Construction Management SA, Ville de Vernier, & MP3 Architectes et urbanistes SA. (2014). *Rapport du jury: Construction de logements, de surfaces d'activités, d'un parking et d'un groupe scolaire de 16 classes Quartier de la Concorde secteur L Vernier (Genève).*

[http://dunegestion.com/\\_tmp/PCM/a\\_privera\\_concours\\_secteurl\\_web.pdf](http://dunegestion.com/_tmp/PCM/a_privera_concours_secteurl_web.pdf)

Realstone Group. (2021). *Rapport du jury: Tilia Tower*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/tilia-tower-malley-rapport-du-jury.pdf>

République et Canton de Genève. (2018). *Rapport du collège d'experts: Pointe Nord, Praille Acacias Vernets (PAV)*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-10/rapport\\_web.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-10/rapport_web.pdf)

République et Canton de Genève, Commune de Bernex, & Fischer Montavon+Associés. (2021). *Rapport du jury: « Goutte St-Mathieu » à Bernex*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-11/goutte-mathieu-rapport-du-jury.pdf>

République et Canton de Genève, & Fischer Montavon+Associés. (2015). *Rapport du collège d'experts: Etoile Praille Acacias Vernets*. [https://konkurado.ch/wettbewerb/etoile\\_praille\\_acacias\\_vernets\\_pav](https://konkurado.ch/wettbewerb/etoile_praille_acacias_vernets_pav)

République et Canton de Genève, & MIDarchitecture SARL. (2018a). *Haute-école de Santé HEDS - Genève*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-02/rapport\\_haute\\_ecole\\_de\\_sante\\_geneve.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-02/rapport_haute_ecole_de_sante_geneve.pdf)

République et Canton de Genève, & MIDarchitecture SARL. (2018b). *Rapport du jury: Nouvel Hôtel des Archives, Genève*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-06/rapport\\_jury\\_hotelarchives\\_26.3.18.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-06/rapport_jury_hotelarchives_26.3.18.pdf)

République et Canton de Genève, & SERAFIN Architectes Associés SA. (2018). *Rapport du jury: Concours du nouveau cycle d'orientation à Vernier sur le site de Balexert en remplacement du cycle du Renard*.

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-03/cycle\\_orientation\\_a\\_vernier\\_sur\\_le\\_site\\_de\\_balexert\\_rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-03/cycle_orientation_a_vernier_sur_le_site_de_balexert_rapport_du_jury.pdf)

République et Canton de Genève, SwissLife, Ville du Grand-Saconnex, & Fischer Montavon+Associés. (2016). *Rapport du jury : Projet Carantec, ville du Grand-Saconnex.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/GE-ProjetCarantecVilleduGrandSaconnex.pdf>

République et Canton de Genève, & Ville de Genève | Département des constructions et de l'aménagement. (2018). *Rapport du collège d'experts : Espace public autour de la future gare souterraine de Cornavin, élaboration d'une image directrice.* <https://www.geneve.ch/fr/document/rapport-experts-gare-cornavin>

République et Canton de Genève, Ville de Lancy, & Fondation Communale Immobilière de Lancy. (2014). *Rapport du jury : Quartier de l'Adret Lancy-Pont-Rouge.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-05/20141202092858\\_817\\_adret\\_rapport\\_jury\\_final.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-05/20141202092858_817_adret_rapport_jury_final.pdf)

République et canton de Neuchâtel, & Urbaplan SA. (2022). *Rapport du jury : Concours de projets—Centre archives et patrimoine à la Chaux-de-Fonds.* [https://konkurado.ch/wettbewerb/centre\\_archives\\_et\\_patrimoine\\_a\\_la\\_ch\\_aux\\_de\\_fonds](https://konkurado.ch/wettbewerb/centre_archives_et_patrimoine_a_la_ch_aux_de_fonds)

République et canton du Jura, Musée Jurassica, & Comamala Ismail Architectes. (2019). *Rapport du jury: Rapport de recherche et de conservation des collections archéologiques, paléontologiques et des sciences naturelles du canton du Jura.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/a\\_crc17\\_programme.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/a_crc17_programme.pdf)

Réseau santé de la Glâne, & Ruffieux-Chehab Architectes. (2018). *Rapport du jury: Construction d'un établissement médico-social sur le site de Siviriez.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-07/180530-rsg2-rapport\\_du\\_jury-reduit.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-07/180530-rsg2-rapport_du_jury-reduit.pdf)

Réseau santé de la Sarine, & Deillon Delley Architectes SA. (2019). *Rapport du collège d'experts: Réseau Santé de la Sarine.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-12/reseau-sante-sarine-rapport.pdf>

SERAFIN Architectes Associés SA. (2018). *Rapport du jury: Communaux d'Ambilly, pièces A4 et A5.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-01/ambilly\\_-\\_pieces\\_a4\\_et\\_a5.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-01/ambilly_-_pieces_a4_et_a5.pdf)

SILL SA. (2013). *Rapport du jury: Quartier des Fiches Nord.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/Rapport-jury-Construction-logements-quartier-Fiches-Nord-Lot-11-PPA-Beree-2-Lausanne-novembre-2013.pdf>

Société Coopérative d'Habitation de Renens, & Decroux+piccolo SARL. (2018). *Rapport du jury: Concours de projets d'architecture à un degré en procédure sur invitation: Concours pour la construction de logements durables et économiques à l'avenue des Paudex 10-12 à Renens.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-01/rapport\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-01/rapport_jury.pdf)

Société Coopérative d'Habitation Lausanne, & Plarel SA. (2021). *Rapport du jury: Concours d'architecture, d'ingénierie et de paysage sur invitation.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-04/rapport%20du%20jury.pdf>

Société coopérative « Laiterie de Gruyères », & Page Aloys, Geneviève et Frédéric Architectes SA. (2017). *Rapport du jury: Concours d'architecture pour la maison de la gruyère.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_du\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_du_jury.pdf)

Thibaud Zingg Architectes, & Fondation du Clos du Château. (2020). *Rapport du jury: Extension de l'établissement médico-social, « Le château de Corcelles ».*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/cha%CC%82teau-corcelles-rapport-du-jury.pdf>

UBS, & Agence Luc Malnati & Leonard Verest Architectes Urbanistes. (2015). *Rapport du jury: Quartier de Claire-Vue, Ville de Lancy.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport-jury-quartier-Claire-Vue-Lancy-octobre-2015.pdf>

Université de Lausanne, & FRAR Architectes SA. (2021). *Rapport du jury: Nouveau bâtiment pour les Sciences Humaines, Campus de l'UNIL.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-12/sciences-humaines-uni-lausanne-rapport-du-jury-s.pdf>

Ville de Carouge. (2018). *Rapport du jury: Extension de la piscine de la Fontenette, concours d'architecture à un degré en procédure sélective.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-12/plaquette\\_concours\\_piscine\\_fontenette\\_26.11.2018.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-12/plaquette_concours_piscine_fontenette_26.11.2018.pdf)

Ville de Carouge, & Pierre-Alain Dupraz Architectes. (2014). *Rapport du jury:*

*Extension de l'école du Val d'Arve.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/rapport\\_du\\_jury\\_ecole\\_du\\_val\\_darve.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/rapport_du_jury_ecole_du_val_darve.pdf)

Ville de Delémont, & Voisard, A. (2019). *Rapport du jury: Le développement du*

*secteur MDa « Les Arquebusiers » et la construction d'une nouvelle école à Delémont.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-02/arquebusier-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Fribourg, Service d'urbanisme et d'architecture, & Muller Architecte

SARL. (2015). *Rapport du jury: Concours de projet, Agrandissement de l'école primaire de la Neuveville.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/Rapport_Jury_ecole_primaire_Neuveville_05_11.pdf)

[10/Rapport\\_Jury\\_ecole\\_primaire\\_Neuveville\\_05\\_11.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/Rapport_Jury_ecole_primaire_Neuveville_05_11.pdf)

Ville de Fribourg, Service d'urbanisme et d'architecture, & Ruffieux-Chehab

Architectes. (2016). *Rapport du jury: Concours de projets pour l'agrandissement de l'école primaire de la Vignettaz à Fribourg.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/vignettaz\\_rapport\\_jury\\_160701.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/vignettaz_rapport_jury_160701.pdf)

Ville de Genève. (2013). *Rapport du jury: Pavillon de la danse, place Charles-*

*Sturm, Genève.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2013-05/pavillon_de_la_danse.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2021-08/Rapport-jury-Pavillon-de-la-danse-place-Charles-Sturm-Geneve-octobre-2013.pdf](https://1.amazonaws.com/files/2021-08/Rapport-jury-Pavillon-de-la-danse-place-Charles-Sturm-Geneve-octobre-2013.pdf)

Ville de Genève. (2014). *Rapport du jury : Rue René-Louis Piachaud, réhabilitation d'un ancien manège en bâtiment d'équipements publics.*  
<https://www.geneve.ch/fr/publication/concours-architecture-rehabilitation-ancien-manege-rene-louis-piachaud-rapport-jury>

Ville de Genève. (2017). *Rapport du jury : Muséum d'histoire naturelle, Genève.*  
<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/mhn-concours-rapport-jury-version-web-ville-de-geneve.pdf>

Ville de Genève. (2020). *Rapport du jury : Concours pour des espaces publics du Nord-Ouest de la Gare de Cornavin, Place de Montrbrillant.*  
<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-01/place-de-montbrillant-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Genève. (2021a). *Rapport du collège d'experts : Rénovation, réorganisation et mise aux normes du Bâtiment d'Art Contemporain, Genève.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-12/batiment-artcontemporain-geneve-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Genève. (2021b). *Rapport du jury : Ecole Liotard.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-01/e%CC%81cole-liotard-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Genève. (2022). *Rapport du jury : Rue du Valais 7 et 11, Genève.*

Ville de Genève. (2023). *Rapport du jury: Route de Vernier 115.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport-du-jury-concours-vernier-115-ville-de-geneve.pdf>

Ville de Genève | Département des constructions et de l'aménagement. (2015).

*Rapport du jury: Concours Rive.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/concours\\_rive\\_m181tic\\_architectes\\_et\\_ou\\_arch\\_pays\\_et\\_ing\\_civils/lang/fr](https://konkurado.ch/wettbewerb/concours_rive_m181tic_architectes_et_ou_arch_pays_et_ing_civils/lang/fr)

Ville de Genève | Département des constructions et de l'aménagement. (2019).

*Rapport du jury: Réalisation d'un groupe scolaire sur le site des Vernets.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-02/rapport\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-02/rapport_jury.pdf)

Ville de Genève | Département des constructions et de l'aménagement, &

République et Canton de Genève. (2017). *Rapport du collège d'experts:*

« Point-du-jour », densification d'une zona villas. [https://espazium.s3.eu-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/point-du-jour-amenagement-projets-ville-de-geneve.pdf)

[central-1.amazonaws.com/files/2018-05/point-du-jour-amenagement-projets-ville-de-geneve.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/point-du-jour-amenagement-projets-ville-de-geneve.pdf)

Ville de Genève, Département des constructions et de l'aménagement. (2017).

*Rapport du jury: Concours Bastion de St-Antoine.*

[https://konkurado.ch/wettbewerb/concours\\_bastion\\_de\\_stantoine\\_m194tic\\_arch\\_arch\\_pays\\_ing\\_civ/lang/fr](https://konkurado.ch/wettbewerb/concours_bastion_de_stantoine_m194tic_arch_arch_pays_ing_civ/lang/fr)

Ville de Genève, & République et Canton de Genève. (2014). *Rapport du jury:*

*Construction de logements, d'équipements publics et sportifs, de surfaces*

*d'activités et de parkings.* <https://espazium.s3.eu-central->

[1.amazonaws.com/files/2020-](https://1.amazonaws.com/files/2020-)

[07/20140807113945\\_309\\_PerimetreEauxVivesRapportJuryWeb.pdf](https://1.amazonaws.com/files/2020-07/20140807113945_309_PerimetreEauxVivesRapportJuryWeb.pdf)

Ville de Lancy, & Atelier d'architecture Jean-Jacques Oberson. (2013). *Rapport du jury : Concours de projet d'architecture à un degré en procédure ouverte pour la construction de la Maison de quartier du Plateau.*

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021->

[08/Rapport-jury-Construction-Maison-de-quartier-du-Plateau-Lancy-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-08/Rapport-jury-Construction-Maison-de-quartier-du-Plateau-Lancy-)

[October-2013.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-08/Rapport-jury-Construction-Maison-de-quartier-du-Plateau-Lancy-October-2013.pdf)

Ville de Lausanne. (2013). *Rapport du collège d'experts : Maison du Désert, Lausanne.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021->

[08/Rapport-jury-Maison-du-Desert-Lausanne-octobre-2013.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-08/Rapport-jury-Maison-du-Desert-Lausanne-octobre-2013.pdf)

Ville de Lausanne. (2014). *Rapport du jury : Construction d'un stade de football à la Tuilière.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021->

[02/VD-stadetuiliere-metamorphose.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-02/VD-stadetuiliere-metamorphose.pdf)

Ville de Lausanne. (2016). *Rapport du jury : Une nouvelle Place de la Gare à Lausanne.*

<https://competitions.espazium.ch/de/wettbewerbe/decisi/une-nouvelle->

[place-de-la-gare-lausanne](https://competitions.espazium.ch/de/wettbewerbe/decisi/une-nouvelle-place-de-la-gare-lausanne)

Ville de Lausanne. (2018a). *Rapport du jury : Etablissement primaire et secondaire du Belvédère—Construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2.* <https://espazium.s3.eu-central->

[1.amazonaws.com/files/2019-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-)

[10/2018\\_03\\_16\\_def\\_rapport\\_jury\\_concours\\_ouvert\\_s.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-10/2018_03_16_def_rapport_jury_concours_ouvert_s.pdf)

Ville de Lausanne. (2018b). *Rapport du jury : Pièce urbaine E, Plaines-du-Loup.*

<https://www.espazium.ch/fr/actualites/plaines-du-loup-de-lausanne-resultat-du-concours-de-projets-darchitecture-pour-la-piece-urbaine-e>

Ville de Lausanne. (2020). *Rapport du jury : Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Saint-Sulpice II ».* [https://espazium.s3.eu-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-12/usine-eau-potable-saint-sulpice-rapport-du-jury.pdf)

[central-1.amazonaws.com/files/2020-12/usine-eau-potable-saint-sulpice-rapport-du-jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-12/usine-eau-potable-saint-sulpice-rapport-du-jury.pdf)

Ville de Lausanne. (2022). *Rapport du collège d'experts : Maison de quartier des Plaines-du-Loup.* [https://espazium.s3.eu-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-02/plaines-du-loup-quartier-rapport-du-jury.pdf)

[central-1.amazonaws.com/files/2022-02/plaines-du-loup-quartier-rapport-du-jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2022-02/plaines-du-loup-quartier-rapport-du-jury.pdf)

Ville de Lausanne, & Decroux+piccolo SARL. (2018). *Rapport du jury : Nouvelle construction pour la création de 12 classes supplémentaires sur le site de l'établissement primaire et secondaire de Béthusy à Lausanne.*

[https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-08/rap\\_jury\\_concours\\_select\\_180621.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-08/rap_jury_concours_select_180621.pdf)

Ville de Lausanne, direction des travaux, service d'architecture. (2015). *Rapport du jury : Collège des Fiches.* [https://espazium.s3.eu-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-04/Rapport-jury-Nouveau-college-primaire-des-Fiches-Lausanne-11-02-2015.pdf)

[central-1.amazonaws.com/files/2021-04/Rapport-jury-Nouveau-college-primaire-des-Fiches-Lausanne-11-02-2015.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-04/Rapport-jury-Nouveau-college-primaire-des-Fiches-Lausanne-11-02-2015.pdf)

Ville de Lausanne, direction des travaux, service d'architecture, & Fischer Montavon+Associés. (2018). *Rapport du jury : Concours sur les espaces*

publics sous-gare. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/180831\\_ssgare\\_rapport\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-09/180831_ssgare_rapport_jury.pdf)

Ville de Lausanne, & Fischer Montavon+Associés. (2020). *Rapport du jury: Secteur Riponne/Tunnel, Lausanne.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-07/riponne-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Lausanne, & Société immobilière Lausannoise pour le logement. (2014). *Rapport du jury: SILL SA En Cojonnex.* [https://konkurado.ch/wettbewerb/sill\\_sa\\_en\\_cojonnex](https://konkurado.ch/wettbewerb/sill_sa_en_cojonnex)

Ville de Meyrin, & Irbis Consulting SA. (2020). *Rapport du collège d'experts : Ville de Meyrin—Coeur de cité.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-01/vdm\\_concours\\_web\\_light.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-01/vdm_concours_web_light.pdf)

Ville de Meyrin, & Nomos SA. (s. d.). *Rapport du collège d'experts: Transformation et extension de la Maison Vaudagne, Meyrin.* Consulté 28 juin 2023, à l'adresse [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-11/180430\\_mep\\_vaudagne\\_rapport\\_final.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-11/180430_mep_vaudagne_rapport_final.pdf)

Ville de Neuchâtel. (2020). *Rapport du collège d'experts : Réaménagement de la place de La Coudre et de ses abords à Neuchâtel.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/la-coudre-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Neuchâtel, & Urfer, T. (2019). *Rapport du jury: Concours d'architecture en procédure ouverte selon règlement SIA 142 pour la transformation de l'Ecole des Sablons en Auberge de Jeunesse.* <https://espazium.s3.eu->

[central-1.amazonaws.com/files/2019-04/2019.03.29\\_rapport\\_jury\\_complet\\_compressc.pdf](https://central-1.amazonaws.com/files/2019-04/2019.03.29_rapport_jury_complet_compressc.pdf)

Ville de Neuchâtel, & Urfer, T. (2020). *Rapport du jury: Concours de projets d'architecture en procédure ouverte selon règlement SIA 142 pour la construction de deux salles de sport et l'extension du Collège des Parcs à Neuchâtel.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/colle%CC%80ge-parcs-neucha%CC%82tel-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Nyon, & M+B Zurbuchen-Henz Sàrl. (2023). *Rapport du jury: Complexe scolaire et sportif du reposoir.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/Rapport-jury-Complexe-scolaire-sportif-site-Reposoir-Petite-Prairie-Nyon-novembre-2013.pdf>

Ville de Nyon, & Pont 12 Architectes SA. (2014). *Rapport du collège d'experts: Extension de 24 classes d'une école secondaire, rénovation partielle et adaptation du bâtiment principal, d'une salle de gymnastique et du théâtre.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/20140815152125\\_376\\_Rapport-Jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-09/20140815152125_376_Rapport-Jury.pdf)

Ville de Nyon, Service de l'urbanisme. (2020). *Complexe multisport et parc des sports de Colovray.* [https://konkurado.ch/wettbewerb/complexe\\_multisports\\_colovray\\_nyon](https://konkurado.ch/wettbewerb/complexe_multisports_colovray_nyon)

Ville de Nyon, & Tardin Pittet Architectes. (2015). *Rapport du jury: Rénovation et affectation en unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de la maison «Gubler» + jardin public, Nyon.* [https://espazium.s3.eu-central-](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2015-06/2015.06.15_rapport_jury_renovation_et_affectation_en_unite_d_accueil_pour_ecoliers_uape_de_la_maison_gubler_jardin_public_nyon.pdf)

[1.amazonaws.com/files/2021-04/Rapport-jury-Unite-d-accueil-pour-ecoliers-UAPE-jardin-public-maison-Gubler-Nyon-21-01-2015.pdf](https://1.amazonaws.com/files/2021-04/Rapport-jury-Unite-d-accueil-pour-ecoliers-UAPE-jardin-public-maison-Gubler-Nyon-21-01-2015.pdf)

Ville de Nyon, & Tardin Pittet Architectes. (2019). *Rapport du collège d'experts : Quartier de logements site En Gravette, Nyon.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/gravette-nyon-rapport.pdf>

Ville de Nyon, & Urbaplan SA. (2019). *Rapport du collège d'experts : Place Perdtemps.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-09/rapport-du-jury-perdtemps.pdf>

Ville de Prilly, & Plarel SA. (2021). *Rapport du jury : Aménagement de l'espace public de Pré-Bournoud, concours de projets de paysage et de mobilité en procédure ouverte à 1 degré.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-09/bournoud-rapport-jury.pdf>

Ville de Pully, Direction de l'urbanisme et de l'environnement. (2021). *Rapport du jury : Collège principal de Pully.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-08/college-pully-rapport-du-jury.pdf>

Ville de Pully, & M+B Zurbuchen-Henz Sàrl. (2017). *Rapport du jury : Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine pour la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, Pully, Vaud.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport\\_du\\_jury\\_def.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/rapport_du_jury_def.pdf)

Ville de Sion, & Nomad Architectes. (2019). *Rapport du collège d'experts : Mandat d'étude parallèles pour le développement du quartier « Ronquoz21 ».* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-01/rapport\\_du\\_jury\\_ronquoz.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-01/rapport_du_jury_ronquoz.pdf)

Ville de Sion, & Savioz Fabrizzi Architectes. (2018). *Rapport du jury : Concours de projets pour l'extension du centre scolaire de Champsec, la construction d'une salle de gymnastique et d'une UAPE.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/champsec\\_rapport\\_jury.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/champsec_rapport_jury.pdf)

Ville de Vernier, & Irbis Consulting SA. (2016). *Rapport du collège d'experts : Quartier de l'étang.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/vernier\\_etang\\_equipementspublics\\_rapport.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-05/vernier_etang_equipementspublics_rapport.pdf)

Ville de Vevey, Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, & Urbaplan SA. (2018). *Rapport du collège d'experts : Aménagement de la Place du Marché à Vevey.* [https://konkurado.ch/wettbewerb/reamenagement\\_de\\_la\\_place\\_du\\_marche\\_vevey/lang/fr](https://konkurado.ch/wettbewerb/reamenagement_de_la_place_du_marche_vevey/lang/fr)

Ville de Veyrier. (2019). *Rapport du jury : Espaces publics Grands Esserts–Veyrier.* [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/rapport\\_du\\_jury\\_concours\\_espaces\\_publics\\_gd\\_esserts.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2019-08/rapport_du_jury_concours_espaces_publics_gd_esserts.pdf)

Ville du Grand-Saconnex. (2013). *Rapport du jury: Concours de projets d'architecture, la maison de la famille, transformation et agrandissement de la ferme du pommier.* <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-05/Rapport-jury-Maison-de-la-famille-transformation-agrandissement-Ferme-du-Pommier-Grand-Saconnex-25-11-2013.pdf>

Ville du Locle, & Emch+Berger SA. (2015). *Rapport du jury : Construction d'une piscine couverte et de ses annexes*. [https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport-jury-16\\_10\\_15-piscine\\_couverte\\_Le\\_Locle.pdf](https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-11/Rapport-jury-16_10_15-piscine_couverte_Le_Locle.pdf)

Viteos SA, & th conseils SARL. (s. d.). *Rapport du jury : Viteos—Nouveau site principal, La Chaux-de-Fonds*. Consulté 28 juin 2023, à l'adresse <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2021-06/viteos-rapport-du-jury.pdf>

XY-ar.ch - Fumeaux & Poncety Architectes. (2020). *Rapport du jury : Le Perrettaz, construction de logements et transformation d'une maison existante*. <https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2020-10/perrettaz-rapport-du-jury.pdf>

## **15.0 Acteurs ayant participé aux entretiens**

- (1) N°397, catégorie des isolés
- (2) N°3329, catégorie des isolés
- (3) N°4020, catégorie des éminents
- (4) N°1833, architecte cantonal
- (5) N°4020, architecte cantonal
- (6) N°2067, architecte cantonal
- (7) N°99, catégorie des éminents
- (8) N°140, catégorie des isolés
- (9) N°815, catégorie des isolés-éminent
- (10) N°4350, catégorie des isolés
- (11) N°4740, catégorie des éminents
- (12) N°\*\*\*\*, catégorie des prolifiques
- (13) N°\*\*\*\*, catégorie des prolifiques
- (14) N°3455, catégorie de la multitude
- (15) N°1631, catégorie de la multitude

Les acteurs N° 12 et 13 ont été anonymisés sur leur demande.

## Liste des tableaux

Tableau 1 ; observations de tous les rôles .....	36
Tableau 2 ; statistiques descriptives des tous les rôles.....	37
Tableau 3 ; statistiques des clusters d'affectation.....	38
Tableau 4 ; statistiques de répartition des lauréats dans les clusters d'affectation.....	40
Tableau 5 ; statistiques de silhouettes des clusters d'affectation .....	41
Tableau 6 ; double affiliation avec la catégorie des éminents.....	41
Tableau 7 ; double affiliation avec la catégorie de la multitude.....	42
Tableau 8 ; double affiliation avec la catégorie des isolés .....	42
Tableau 9 ; double affiliation avec la catégorie des prolifiques .....	43
Tableau 10 ; Précision des lauréats en fonction des catégories de double affiliation .....	44
Tableau 11 ; Nombre d'acteurs restant en lice au fil des tours d'élimination, selon les quatre catégories .....	74
Tableau 12 ; Composition des jurys en fonction des catégories.....	79
Tableau 13 ; Précision sur la composition des jurys en fonction des catégories .....	80
Tableau 14 : Représentation de la trajectoire de l'acteur n°980, éminent.	81
Tableau 15 : Représentation de la trajectoire de l'acteur n°2162, éminent	81
Tableau 16 ; Composition, selon le genre, des jurys de concours d'architecture en Suisse romande, période 2013-2023 .....	82

## Liste des figures

Figure 1 : Quatrièmes paroles de Janus ( Latour, 1989, p.47).....	22
Figure 2: Modélisation du chemin de distinction décrit par Biau (2020) revisité.....	30
Figure 3 ; modélisation des mobilités à l'intérieur du champ .....	45
Figure 4 : Bilan des inclusions/ exclusions pour les items reliés aux connaissances.....	52
Figure 5 : Bilan des inclusions/ exclusions pour les items reliés à la volonté de participer .....	62

Figure 6 : bilan des exclusions/ inclusions pour les items reliés à la capacité concrète des acteurs à participer. ....	71
Figure 7: un jury masculin pendant le délibéré, © DALE /Vincent Lusser..	82
Figure 8 : Bilan des inclusions au moment du jugement .....	91
Figure 9 : Jury du concours Adret Pont-Rouge à Genève, © DALE /Vincent Lusser .....	99
Figure 10 : Bilan des inclusions et exclusions au moment de la publication du rapport du jury .....	104
Figure 11 : Fonctionnement de l'écosystème de captation des ressources	104
Figure 12 : Bilan des exclusions et inclusions au moment du vernissage	112
Figure 13 : Bilan des exclusions et inclusions au moment de la réalisation de l'artefact architectural. ....	115
Figure 14 : Modélisation des capacités de diffusion à l'intérieur du champ	116
Figure 15 : Janus revisité.....	123

## Liste des items

(Item #1 ; acteur n°1833, éminent).....	47
(Item #2 ; acteur n°397, isolé) .....	48
(Item #3 ; acteur n°99, éminent).....	48
(Item #4 ; acteur n°1833, éminent).....	48
(Item #5 ; acteur n°4020, éminent) .....	49
(Item #6 ; acteur n <sup>o****</sup> , prolifiques).....	50
(Item #7 ; acteur n°397, isolé).....	50
(Item #8 ;acteur n°99, éminent).....	50
(Item #9 ;acteur n°3950, isolé) .....	51
(Item #10 ; acteur n°815, isolé-éminent).....	53
(Item #11 ; acteur n°99, éminent) .....	53
(Item #12 ; un membre du jury) .....	53
(Item #13 ; acteur n <sup>o****</sup> , prolifique) .....	53
(Item #14 ; acteur n°140, isolé-prolifique).....	54
(Item #15 ; acteur n°4020, éminent).....	54
(Item #16 ; acteur n°4020, éminent).....	55
(Item #17 ; acteur n°4350, isolé).....	56

(Item #18 ; acteur n°4020, éminent).....	56
(Item #19 ; acteur n°397, isolé).....	56
(Item #20 ; acteur n°4020, éminent).....	57
(Item #21 ; acteur n°****, prolifique) .....	57
(Item #22 ; acteur n°****, prolifique) .....	58
(Item #23 ; acteur n°4350, isolé).....	58
(Item #24 ; acteur n°3329, isolé).....	58
(Item #25 ; acteur n°4350, isolé).....	59
(Item #26 ; acteur n°140, isolé-prolifique).....	59
(Item #27 ; acteur n°149, éminent) .....	60
(Item #28 ; acteur n°2067, éminent) .....	60
(Item #29 ; acteur n°****, prolifique) .....	61
(Item #30 ; acteur n°397, isolé).....	63
(Item #31 ; acteur n°397, isolé).....	63
(Item #32 ; acteur 3329, isolé).....	63
(Item #33 ; acteur 3329, isolé).....	65
(Item #34 ; acteur n°140, isolé-prolifique).....	66
(Item #35 ; acteur n°2067, éminent).....	66
(Item #36 ; acteur n°815, un isolé-éminent).....	67
(Item #37 ; acteur n°815, un isolé-éminent).....	67
(Item #38 ; acteur n°2067, éminent) .....	68
(Item #39 ; acteur n°397, isolé).....	69
(Item #40 ; acteur n°4350, isolé) .....	69
(Item #41 ; acteur n°397, isolé).....	70
(Item #42 ; acteur n°2067, éminent) .....	71
(Item #43 ; acteur n°4019, un éminent) .....	73
(Item #44 ; acteur n°99, un éminent) .....	74
(Item #45 ; acteur n°4020, éminent).....	75
(Item #46 ; retranscription des paroles d'un membre du jury) .....	75
(Item #47 ; acteur n°4020, éminent) .....	75
(Item #48 ; acteur n°4020, éminent).....	76
(Item #49 ; acteur n°3909, isolé-éminent).....	76
(Item #50 ; acteur n°99, éminent).....	76
(Item #50 ; un juré non-professionnel).....	77
(Item #51 ; acteur n°4019, un éminent) .....	78

(Item #52 ; acteur n°4019, un éminent) .....	78
(Item #53 ; Un juré non-professionnel).....	83
(Item #54 ; acteur n°815, un isolé-prolifique) .....	83
(Item #55 ; acteur n°815, un isolé-prolifique) .....	84
(Item #56 ; acteur n°4019, un éminent) .....	85
(Item #57 ; acteur n°4019, un éminent).....	85
(Item #58 ; acteur n°1833, un éminent).....	85
(Item #59-1 ; Anonymisé, un président de jury) .....	86
(Item #59-2; Anonymisé, un président de jury) .....	86
(Item #60 ; acteur n°4020, un éminent).....	87
(Item #61 ; acteur n°4020, éminent).....	88
(Item #62 ; acteur n°99, éminent).....	88
(Item#63 ; acteur hors Suisse romande) .....	88
(Item #64 ; acteur n°2067, éminent) .....	89
(Item #65 ; acteur n°815, isolé-éminent) .....	93
(Item #66 ; acteur n°815, isolé-éminent) .....	93
(Item #67 ; acteur n°815, isolé-éminent).....	94
(Item #68 ; acteur n°815, isolé-éminent) .....	95
(Item #69 ; acteur n°4020, éminent).....	96
(Item #70 ; acteur n°815, isolé-éminent) .....	97
(Item #71 ; acteur n°397, isolé) .....	97
(Item #72 ; acteur n°99, éminent).....	97
(Item #73 ; acteur n°99, éminent).....	99
(Item #74 ; acteur n°4020, éminent) .....	100
(Item #75 ; acteur n°4020, éminent) .....	100
(Item #76 ; acteur n°4020, éminent) .....	103
(Item #77 ; acteur n°99, un éminent) .....	105
(Item #78 ; acteur n°815, un isolé-éminent).....	105
(Item #79 ; acteur n°1833, éminent).....	106
(Item #80 ; acteur n°4020, éminent).....	106
(Item #81 ; un juré lors d'un vernissage).....	106
(Item #82 ; acteur n°815, isolé-éminent) .....	107
(Item #83 ; acteur n°815, isolé-éminent) .....	107
(Item #84 ; acteur n°1833, éminent) .....	107
(Item #85 ; acteur n°4020, éminent).....	107

(Item #86 ; acteur n°4035, isolé).....	108
(Item #87 ; acteur n°3329, isolé) .....	108
(Item #88 ; acteur n°99, éminent).....	109
(Item #89 ; acteur n°397, isolé).....	109
(Item #90 ; acteur n°397, isolé).....	110
(Item #91 ; acteur n°397, isolé).....	110
(Item #92, acteur n°397, isolé ).....	113

## **Annexes**

### **Retranscription vidéo de « Concours Suisse »**

*Doris Wälchli de Brauen et Wälchli :*

*S'il n'y avait pas le concours en Suisse notre bureau n'existerait pas  
Le concours, c'est notre unique source de travail, c'est un exercice  
que nous pratiquons tout au long de l'année pour trouver du travail  
et développer des projets.*

*Lea Prati, Prati Zwartbol :*

*Pour nous en tant que jeune bureau, le concours d'architecture c'est  
un moyen de démarrer.*

*Toufiq Ismail-Meyer, Comamala Ismail Architectes :*

*C'est aussi une manière qui permet au maître de l'ouvrage d'avoir  
une lecture de différentes variantes puis de choisir ce qui lui  
convient le mieux.*

*Frederica Colombo, Colombo + Casiraghi Architetti :*

*Pour nous c'est une opportunité de pouvoir travailler hors de notre  
périmètre territorial, le Tessin, qui reste un petit pays.*

*Carlos Viladoms, FHV:*

*Si aujourd'hui on n'avait pas de concours, je pourrais dire que je n'ai  
pas de métier.*

*Pascal Müller, Müller Siegrist Architects :*

*A l'exception d'une, toutes nos réalisations sur 20 ans sont issues de concours.*

*Sibylle Aubort Raderschall, Raderschallpartner :*

*Je trouve que c'est un instrument fantastique pour augmenter la qualité de l'architecture en Suisse et dans le monde*

**\*L'importance des concours. Entretien avec 20 architectes Suisses.\***

*Gonzalo Martinez (GDAP):*

*Les concours d'architecture m'ont toujours accompagné, assez naturellement. Au départ, j'ai commencé par plaisir mais après la crise économique de 2007 que tout le monde connaît. C'est une crise qui a touché profondément le secteur de la construction dans mon pays d'origine qu'est l'Espagne. Au début, petit à petit, j'ai commencé à prendre part à des concours dans des pays étrangers. C'est comme ça que j'ai découvert les procédures en Suisse.*

*Sibylle Aubort Raderschall de Raderschallpartner :*

*Les concours, c'est la possibilité de vous faire un nom. On a fait des concours quand on était un inconnu. On a gagné un des grands concours internationaux pour un grand parc à Zurich, le MFO park et ça nous a jeté dans un autre monde professionnel.*

*Lea Prati de Prati Zwartbol :*

*C'est la première source d'acquisition de nouveaux projets pour nous et puis surtout c'était une opportunité de participer à la discussion, de développer une position, de se situer dans un discours contemporain vis-à-vis des autres bureaux.*

*Tanya Zein, FAZ Architectes :*

*C'est aussi une manière de travailler différemment, quand on est dans le quotidien des affaires on est un peu pris par l'exécution des choses très concrètes. Travailler sur un concours c'est un peu une manière de continuer notre recherche et un peu le laboratoire de notre travail.*

*Marcio Bichsel B+S Ingénieurs conseils SA :*

*Un des éléments particuliers qui m'a enrichi au début de ma carrière c'était d'avoir très tôt été confronté à ce processus là avec des très bons architectes et de très bons partenaires de projet dans cette philosophie du concours. C'est vraiment une philosophie*

*d'expérimentation, d'innovation et de créativité qui est très particulière au concours.*

**Barbara Neff, Neff Neuman:**

*Le concours génère des projets qui sont souvent très intéressants et c'est aussi une raison pour laquelle on fait des concours.*

**Dominique Lorenz de Met Architektur :**

*Ça a toujours été une possibilité aussi de pouvoir poursuivre des intérêts et des domaines de travail qui nous intéresse.*

**Adrian Kramp, Boegli Kramp :**

*C'est aussi un côté de donner une légitimité, à un moment donné, à une idée.*

**Giulia Augugliaro, Giulia & Hermes Killer Architetti :**

*On pourrait dire que participer à des concours est la meilleure façon de faire de la recherche en architecture et cela se reflète dans la qualité de l'ensemble de l'environnement bâti, et donc dans la qualité de vie de tous.*

**Doris Wälchli, Brauen et Wälchli :**

*En même temps, la pratique du concours est très importante pour rester dans le coup. Dans le sens que l'architecture évolue, les modes de construction évoluent, les idées spatiales évoluent et si vous ne pratiquez pas le concours tout le temps (x3) vous risquez de vous perdre.*

**Patrick Aeby, Aeby Pernegger :**

*C'est vraiment le meilleur moyen de faire des projets de qualité. C'est-à-dire, c'est une mise en concurrence non pas des bureaux, à des compétences ou des CV d'architectes mais une mise en concurrence des projets.*

**Pascal Müller de Müller Siegrist Architects:**

*Je pense que ce processus aide vraiment à trouver la meilleure solution, la solution la plus appropriée pour une tâche précise. Car après il y a beaucoup de choix alors que si vous faites un contrat avec un seul architecte, vous n'auriez qu'une seule solution ou l'architecte travaillera jusqu'à ce que le client soit satisfait. Avec le*

*concours, vous aurez une multitude de possibilité et des bonnes solutions.*

**Julien Grisel de Bunq Architectes:**

*Il faut aussi remarquer que le concours, c'est un moyen de montrer au grand public le travail qui existe derrière le projet d'architecture qui est souvent méconnu parce qu'on s'arrête trop souvent sur l'image finale. En fait le concours il perce à jour tout le travail qu'il y a derrière un projet et pour moi c'est un formidable outil de communication. Je crois que le concours en Suisse offre des possibilités pour les clients non-professionnels de pouvoir faire un choix pour une école entre 80 projets différents.*

**Mona Trautmann, Giorla + Trautmann:**

*Au début les maitres de l'ouvrage sont souvent réticents un peu : « oh mais tous ces investissement, c'est un peu cher, ... » et puis à chaque fois que le maitre de l'ouvrage arrive au bout de ce processus, ils n'ont plus de mot, ils disent « c'est inimaginable ce que les architectes nous ont donné ».*

**Lea Prati, Prati Zwartbol :**

*Une particularité du concours en Suisse c'est le concours ouvert, cette agora, cette plateforme où tout le monde peut participer.*

**Marcio Bichsel, B+S Ingénieurs conseils SA :**

*Surtout quand il y a la question de l'anonymat, ça signifie que tous les participants ont la même chance, qu'ils soient jeunes, moins jeunes, expérimentés ou pas. Fondamentalement c'est le projet, c'est l'idée, la conception de la proposition qui sont important et qui font la décision.*

**Marianne Meister, Solanellas Van Noten Meister :**

*D'une certaine manière, les concours, surtout lorsque vous faites partie d'un jeune bureau, offrent une certaine liberté. Parce que vous avez une tâche très claire dès le départ et pour nous c'est très important d'avoir l'opportunité de faire évoluer notre bureau et forger son identité.*

**Cristina Lopes, Lopes Brenna Architetti :**

*Dans la possibilité offerte par les concours, on retrouve des stimuli sociaux d'expérimentation à différentes échelles. Je pense que dans*

*ce sens, les concours peuvent en quelque sorte éliminer la peur du jury en acceptant des propositions qui ne sont pas standards, si le jury obtient cette liberté, nous aurons également la liberté dans nos propositions. Et je pense que cela peut-être bien pour tout le monde.*

**Carlos Viladoms, FHV:**

*Un autre élément important, c'est les différents types de concours qui existent*

**Doris Wälchli, Brauen et Wälchli:**

*Je pense qu'en Suisse on a un bon règlement « SIA-142 » qui explique exactement comment on fait un concours anonyme à un ou plusieurs degrés.*

**Didier Collin, Collinfontaine Architectes:**

*Nous on a participé à pas mal de concours, à peu près 50. Ça nous a permis d'être invité sur d'autres procédures, ce qui n'aurait pas été le cas si on avait pas fait ces bons résultats.*

**Pascal Deschenaux, Stoa Architectes:**

*On participe beaucoup à des concours ouverts, étant jeune on n'est pas nécessairement invité à des concours sur invitation et ça veut dire que ces concours sont sous forme anonyme. En d'autres termes, c'est l'idée qui prime il n'y pas d'egos, pas quelqu'un qui connaît quelqu'un d'autre, c'est juste les idées. Il y a une centaine d'idées à la suite et c'est sur cela que le jugement s'appuie. Moi en tant qu'architecte, ce qui est super c'est que finalement cela importe peu qui je suis, ce qui est important ce sont mes idées.*

**Marcia Akermann-Lehmann, MAK Architecture:**

*Pour nous, le concours d'architecture est un tremplin. C'est ce qui nous a permis par la suite de participer à des concours sélectifs. Les dernières années nous avons également été invités comme jeune bureau et on a été capable de tirer avantage de ce statut et entrer la compétition large des bureaux suisses. C'est toujours très intéressant, on apprend beaucoup de choses.*

**Olga Bolschanina, Herzog & de Meuron :**

*Pour moi personnellement, ça n'a pas toujours été une expérience facile. J'ai perdu beaucoup de concours mais je peux dire que pour un bureau comme Herzog et de Meuron, les concours sont importants. On fait chaque année beaucoup de concours aussi car c'est le seul accès à la commande publique à grande échelle. Certainement, les projets comme le Tate Modern sont des projets*

*qui ont lancés H&dM. Avoir gagné le Tate ca a amené l'agence à un tout autre niveau.*

**Carlos Viladoms, FHV:**

*Il y a besoin de beaucoup de concours ouverts, quelques concours sur préselection et des mandats d'études parallèles. La variété dans la procédure est importante.*

**Diego Comamala, Comamala Ismail Architectes:**

*L'architecture, les bâtiment, c'est le fruit de la culture, d'une société.*

**Frederica Colombo de Colombo + Casiraghi Architetti:**

*Je pense vraiment que les concours ce sont les témoins de notre civilisation.*

**Diego Comamala, Comamala Ismail Architectes:**

*La Suisse a commencé il y a très très longtemps, c'est un système qui est unique dans le monde et nous on en est en quelque sorte les gardiens, les personnes responsables d'assurer cette continuité.*

**Mona Trautmann, Giorla + Trautmann:**

*Il y a longtemps, lorsque j'ai commencé à participer aux concours, on avait que le crayon ou un stylo à l'encre. Aujourd'hui j'ai l'impression qu'on demande beaucoup aux candidats.*

**Adrian Kramp, Boegli Kramp :**

*A la fin du concours, on veut pas d'un projet qui est presque réalisable, on veut avoir une idée. Cette idée doit convaincre et pas juste le résultat jusque dans les détails.*

**Olga Bolschanina, Herzog & de Meuron :**

*Les projets à rendre sont complets, réglés parfaitement fini et je trouve que cela n'est pas juste de demander à 40, 50 architectes de réaliser un projet complet pour pouvoir décider lequel serait le meilleur.*

**Mona Trautmann, Giorla + Trautmann:**

*On a participé à beaucoup de concours, après j'ai été dans beaucoup de jurys et puis maintenant ce que je fais beaucoup c'est*

*l'organisation de concours. Par rapport à cette organisation de concours, ça signifie que vous recevez tous ces projets. C'est magnifique de recevoir ces planches avec toutes ces images. Ça vous donne envie de voir l'objet fini. Mais quand vous analysez et que vous voyez la quantité de travail, on a des moments où on se dit « oups, c'est vraiment énorme » et c'est là où je me dis : est-ce qu'on ne va pas trop loin ? Pas que le concours soit remis en question mais qu'est-ce qu'on doit fournir pour les rendus de concours.*

**Toufiq Ismail-Meyer, Comamala Ismail Architectes:**

*J'espère que les organisateurs de concours gardent leur focus sur l'essentiel : l'échelle 200<sup>ème</sup>, la maquette et la coupe.*

**Barbara Neff, Neff Neuman:**

*Quand on parle du concours, on parle beaucoup de l'objet qu'on peut faire mais pour moi ce qu'il ne faut pas oublier ce sont les concours pour des situations urbaines qui sont d'une importance grande. Je dirais que la situation urbaine est plus importante que l'objet architectural lui-même.*

**Doris Wälchli, Brauen et Wälchli :**

*Le concours à encore le potentiel d'améliorer l'environnement bâti en Suisse si tout le monde participe activement au concours. Je parle surtout pour les investisseurs et les maitres de l'ouvrage, pas nécessairement les architectes parce qu'il y a assez d'architectes qui participent à des concours, quand il y en a.*

**Didier Collin, Collinfontaine Architectes:**

*Selon moi, ce qu'il faudrait pouvoir améliorer, ça serait la composition du jury où on pourrait avoir plus de jeunes architectes qui ont certainement leur mot à dire.*

**Tanya Zein, FAZ Architectes :**

*Dans certains concours où on était juré, une ou deux personnes de la société civile ont été introduit dans le jury et ça on trouve que ça serait une chose importante à intégrer. Si le citoyen est intégré dès le départ, l'échange sera plus riche et il y a une meilleure compréhension de la décision.*

**Pascal Deschenaux, Stoa Architectes:**

*Je pense que c'est important pour les Suisses que ces idées ne soient pas choisies que par une personne mais qu'il y aie un jury fait d'expert,*

d'organisateur, de groupes d'intérêts qui peuvent donner leur opinion sur une idée. Et finalement je trouve que l'impact le concours a, c'est que finalement la ville correspond un peu plus à ce que les gens attendent d'elle.

*Carlos Viladoms, FHV:*

*Souvent on prend part à des concours, juste pour le plaisir.*

*Raphael Niogret, apaar\_Paysage:*

*Tu le fais par plaisir mais tu le fais aussi pour gagner.*

Frederica Colombo de Colombo + Casiraghi Architetti, plusieurs projets primés dont environ 15 lauréats : C'est difficile quand tu ne gagnes pas, quand tu n'as pas de prix.

*Mona Trautmann, Giorla + Trautmann:*

*C'est clair qu'on est toujours déçus quand on a pas de prix, c'est l'inconvénient. Mais ça passe, c'est un peu comme le sport. C'est bon pour la tête, pour le moral, ...*

*Raphael Niogre, apaar\_Paysage et architecture:*

*Je te promets, la première fois que tu reçois l'appel qui te dit que t'a gagné, tu pleures.*

*Barbara Neff, Neff Neuman:*

*C'est toujours une surprise quand vous gagnez. On espère toujours mais on sait qu'il y a beaucoup de concurrents.*

*Carlos Viladoms, FHV:*

*Avoir la possibilité de participé à une compétition, même si tu ne gagnes pas, c'est une source de créativité...*

*Mais il faut dire que c'est quand même beaucoup de travail.*

*Gonzalo Martinez, GDAP:*

*Il faut jamais t'arrêter parce que les concours que tu gagnes aujourd'hui, c'est les projets que tu vas devoir faire demain.*

*Carlos Viladoms, FHV:*

*C'est ça qui nous permet de vivre, le concours d'architecture.*

*Intervenant.e.s :*

Adrian Kramp - Boegli Kramp  
Barbara Neff - Neff Neuman  
Cristina Lopes - Lopes Brenna Architetti  
Diego Comamala - Comamala Ismail Architectes  
Didier Collin - Collinfontaine  
Doris Wälchli - Brauen et Wälchli  
Dominique Lorenz - Met Architektur  
Frederica Colombo - Colombo + Cariraghi Architetti  
Giulia Augugliaro - Giulia & Hermes Killer Architetti  
Gonzalo Martinez - GDAP  
Julien Grisel - Bunq Architectes  
Lea Prati - Prati Zwartbol  
Marcio Bichsel - B+S Ingénieurs conseils SA  
Marianne Meister - Solanellas Van Noten Meister  
Mona Trautmann - de Giorla + Trautmann  
Olga Bolschanina - Herzog & de Meuron  
Pascal Müller - Müller Siegrist Architects  
Patrick Aeby - Aeby Pernegger  
Raphael Niogret - apaar\_Paysage  
Sibylle Aubort Raderschall de Raderschallpartner  
Tanya Zein - FAZ Architectes  
Toufiq Ismail-Meyer - Comamala Ismail Architectes

## **Protocole de récolte et traitement des données**

La présente annexe détaille le protocole de récolte des données qualitatives puis leur traitement par algorithmes successifs.

### **Scrapping manuel**

Les rapports du jury sont en principe disponibles sur les sites [espazium.ch](http://espazium.ch) et/ou [konkurado.ch](http://konkurado.ch). Des outils de recherches permettent de circonscrire les résultats aux cantons romands. Une fois sur la page d'un concours, un certain nombre de documents sont accessibles dont souvent :

- La cahier des charges
- Le rapport du jury
- Les réponses aux questions des candidats
- Les planches des projets primés

Il est très fréquent qu'un document manque à l'appel, il n'est également pas rare que le rapport du jury lui-même soit manquant. Il peut également arriver que le rapport du jury soit lacunaire et ne comporte pas l'ensemble des noms des candidats malheureux.

Si l'une des éventualités énumérées apparaît, les maîtres de l'ouvrage et l'organisateur sont contactés afin d'obtenir l'entièreté des informations nécessaires. Dans la douzaine de demandes faites, aucune n'a été honorée.

Les données récoltées sont les suivantes :

- Le nom du concours
- Nombre de concurrents
- Le nom du bureau participant
- Le rôle de chaque bureau (non-primé, lauréat, primé [prix 2, prix 3, ...], organisateur, juré, expert)
- Les sommes reçues par les participants et les jurés
- Le type de concours (procédure ouverte, sélective, sur invitation, MEP)
- Le type d'objet concerné (santé, sport, éducation, social, logement, ...)
- Pour les jurés, le nom de la personne qui représente le bureau
- Pour les jurés, le genre de la personne qui représente le bureau
- Pour les non-primés, le tour d'élimination auquel ils ont été éliminés
- Le canton dans lequel a lieu le concours
- L'année de publication des résultats

Les données sont entrées dans un tableau de calcul ayant pour étiquette de ligne, le nom du bureau concerné.

## Nettoyage et préparation des données

Afin que les résultats ne soient pas faussés, il est nécessaire d'avoir recours aux manœuvres suivantes :

- Les noms de bureaux doivent être strictement les mêmes, sans quoi l'agrégation des données sera de mauvaise qualité. Parfois les bureaux utilisent des noms quelques peu différents entre les procédures, il est nécessaire de vérifier l'identité réelle des bureaux en regardant les collaborateurs ayant participé au concours, très souvent indiqués dans les rapports du jury, la saisie de la ville peut également permettre de mieux identifier un bureau.
- Il arrive souvent que deux personnes travaillent ensemble pendant plusieurs années puis ouvrent leur entreprise. Dans de tels cas, il convient de créer un nom commun afin de n'avoir qu'une étiquette lors de l'agrégation. (p. ex. Jean et Paul créent l'entreprise « JeanPAUL ARCH. », l'ensemble des participations communes de Jean et Paul se feront sous le nom « JeanPAUL ARCH. », même celles avant la création officielle de l'entreprise)
- Afin de ne pas prendre en compte des acteurs qui n'auraient que peu de relations avec le monde des architectes, les acteurs qui affichaient moins de 2 participations en tant que jurés non-professionnels ont été écartés du panel. Environ 27% du panel total a pu être écarté de cette manière.
- 

## Agrégation

Les données sont agrégées par nom de bureau. Certaines données sont créées par la suite de l'agrégation :

- L'efficacité (nb non-primé/lauréat)
- La période d'activité (max année de participation – min année de participation)
- Le statut d'actif/ d'inactif (si participation dans tous les rôles dans la période 2020-2023 = actif. Si non = Inactif)
- Le total des sommes gagnées via le concours
- Le nombre moyen de concurrents adverses

## Traitement

### *Cluster Hiérarchique*

Quatre variables sont utilisées pour traiter les données :

- Le nombre de participation en tant que non-primé
- Le nombre de participation en tant que juré (y compris organisateur)
- Le nombre de participation en tant que lauréat
- Le nombre de participation en tant que primé

L'étiquette de ligne est toujours le nom de bureau, ces quatre variables sont entrées dans un algorithme de cluster hiérarchique permettant d'identifier 4 catégories bien distinctes.

## **K-Means Clustering**

Les mêmes quatre variables sont entrées dans un algorithme de K-means Clustering. Le nombre de cluster est déterminé à 4, le nombre d'itération maximale est fixée à 99. Dans une grande majorité des cas, le nombre d'itération nécessaire se situe autour de 20 et 30.

L'algorithme permet d'identifier :

- Les moyennes de chaque catégorie
- L'affiliation de chaque bureau
- La distance de chaque bureau par rapport à la moyenne de la catégorie à laquelle il appartient, sa représentativité.

A ce stade, de multiples clustering sont nécessaires pour nettoyer la base de données ; quatre acteurs ont été éliminés tant leurs expériences étaient extrêmes et déformaient considérablement les moyennes. Sur les quatre acteurs, trois s'avèrent être des architectes cantonaux qui ont participé de manière forcée en tant que juré. Malgré leur exclusion des moyennes générales, j'ai assimilé ces quatre acteurs aux éminents.

Des essais sur 5 et 6 catégories sont effectués mais créent des catégories trop petites et parfois incohérentes.

## **Indice de silhouettes des clusters**

L'indice de silhouette de la totalité de l'échantillon est situé à 0.701, indiquant de fait une cohérence à l'intérieur des clusters et une bonne séparation des observations. L'indice de silhouette permet également d'attribuer un deuxième cluster à l'ensemble des acteurs identifiés.